



Document de référence 2012
EXERCICE 2012

Sommaire

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	3	4	PRÉSENTATION DU GROUPE	73
1.1	Message du Président	4	4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	74
1.2	Chiffres clés	6	4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	75
1.3	Positionnement stratégique de FFP	7	4.3	Facteurs de risques – gestion des risques et assurances	77
1.4	Historique de FFP	8	4.4	Événements postérieurs à la clôture	80
1.5	Organigramme des participations	10	4.5	Tendances et perspectives	80
1.6	Actif Net Réévalué	11	4.6	Autres informations sur l'activité	80
1.7	Cours de Bourse	13			
1.8	Présentation des participations	14			
1.9	Informations sociales et environnementales	28			
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29	5	ÉTATS FINANCIERS	83
2.1	Composition du Conseil d'administration	30	5.1	Comptes consolidés	85
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	30	5.2	Comptes sociaux	133
2.3	Comités spécialisés	31			
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	31	6	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2013	155
2.5	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	32	6.1	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	156
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion	39	6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	158
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	49	6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2013	160
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2012	52			
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	52	7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	163
2.10	Opérations avec les apparentés	52	7.1	Informations des actionnaires	164
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	53	7.2	Responsable du Document de référence	164
2.12	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	64	7.3	Responsable du contrôle des comptes	165
			7.4	Table de concordance du Document de référence	166
			7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	169
3	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ	65			
3.1	FFP et ses actionnaires	66			
3.2	Renseignements sur la société	72			



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

EXERCICE 2012

2012



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- ▶ les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2011, tels que présentés aux pages 83 à 128 et 129 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 10 avril 2012 ;
- ▶ les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2010, tels que présentés aux pages 103 à 148 et 149 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2011 sous le numéro R. 11-018.

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2013. Conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société FFP, 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site Internet de la société FFP : **www.groupe-ffp.fr** et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : **www.amf-france.org**

1

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	6
1.3	Positionnement stratégique de FFP	7
1.4	Historique de FFP	8
1.5	Organigramme des participations	10
1.6	Actif Net Réévalué	11
1.7	Cours de Bourse	13
1.8	Présentation des participations	14
1.9	Informations sociales et environnementales	28

1.1 Message du Président



FFP a annoncé une perte nette de 900 millions d'euros en 2012. Comment expliquez-vous ce résultat ?

Le groupe PSA Peugeot Citroën a fait face à une année 2012 difficile, marquée par un marché automobile européen de plus en plus déprimé. Puisque nous consolidons les résultats du groupe automobile dans nos comptes, ceux-ci intègrent 19 % de la perte publiée par PSA, soit 950 M€. La perte nette consolidée de FFP s'élève ainsi à 900 M€.

Compte tenu de cette perte, le Conseil de FFP a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende.

Cependant, pour l'avenir, n'occultons pas les performances de la majorité des actifs de FFP, qui témoignent d'une bonne stratégie de diversification de nos investissements.

Comment a évolué votre ANR sur l'année ?

Au 31 décembre 2012, l'Actif Net Réévalué (ANR) par action s'établit à 55,7 € contre 61,8 € au 31 décembre 2011, soit une baisse de 9,9 % sur l'année.

Les Investissements, qui regroupent les actifs hors Peugeot SA, ont surperformé les principaux indices européens grâce aux participations cotées, notamment DKSH qui a progressé de 37% entre son introduction en bourse au premier trimestre 2012 et la fin de l'année, Zodiac Aerospace et Orpéa qui ont vu leur valorisation progresser de respectivement 27 % et 33 % sur l'année. Ces performances n'ont pas totalement compensé la baisse de 48 % de l'action Peugeot SA, qui représente, au 31 décembre 2012, 22 % de l'actif brut de FFP.

Quelles ont été les opérations marquantes en 2012 ?

Tout d'abord, FFP a soutenu l'Alliance stratégique entre le groupe PSA Peugeot Citroën et General Motors. Nous avons souscrit à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour un montant de 116 M€.

Par ailleurs, le groupe DKSH a été introduit en bourse à Zurich conformément aux accords signés par FFP lors de son entrée au capital de la société en 2008. FFP a cédé 35 % de sa participation pour 91 M€, ce qui nous a permis de dégager une plus-value de 61 M€.

Enfin, nous avons cédé la participation de FFP dans Linedata Services en 2012 et début 2013 pour un total de 19 M€.

Dans le contexte de crise que traversent la France et l'Europe, quelles sont vos perspectives pour 2013 ?

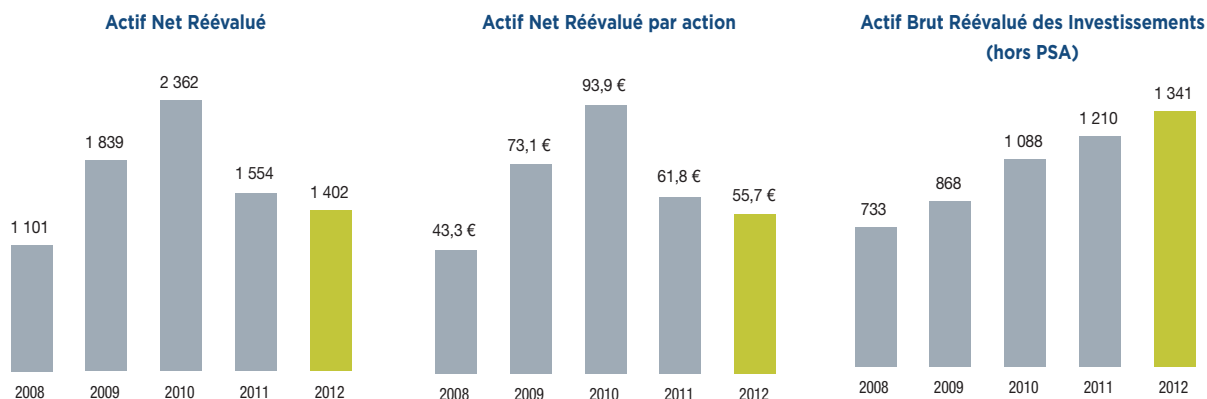
Après un premier trimestre à nouveau en baisse, le marché automobile européen ne présente pas encore, c'est le moins qu'on puisse dire, de signes de rebond. FFP fait confiance aux dirigeants de PSA Peugeot Citroën pour assurer le redressement du groupe.

La stratégie d'investissement de FFP a privilégié, depuis longtemps, la participation active et le soutien au développement d'entreprises situées dans des secteurs soit très spécifiques et résistants à la crise européenne, soit portés par la croissance économique mondiale. Cette stratégie d'investisseur de long terme s'avère aujourd'hui efficace et sera poursuivie avec les mêmes critères de sélectivité et d'endettement maîtrisé.

Robert Peugeot
Président-Directeur Général

1.2 Chiffres clés

VALEURS DES ACTIFS (en millions d'euros)

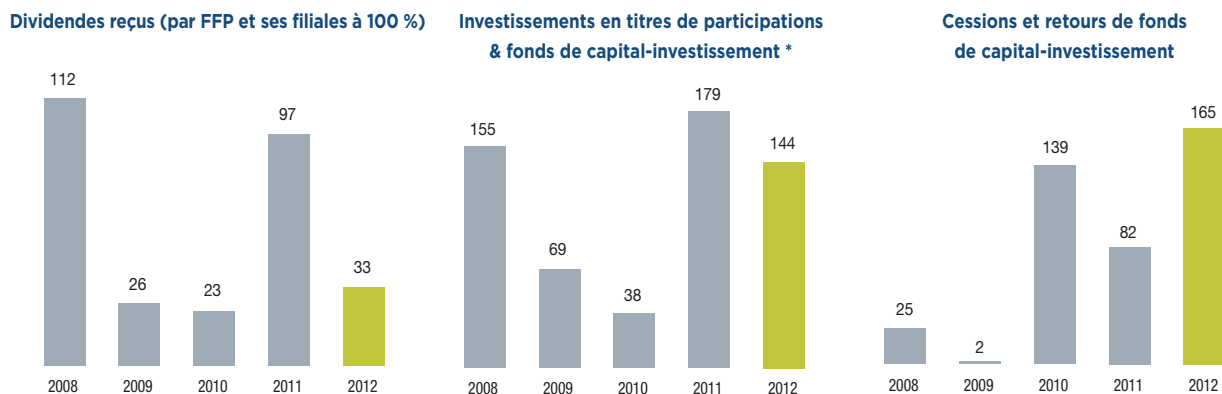


Les actifs hors PSA, regroupés jusqu'à présent sous l'appellation « Diversification », sont désormais désignés « Investissements ».

COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(60,9)	(246,7)	267,0	150,8	(971,0)
Résultat net (part du groupe)	(161,6)	(263,2)	258,4	181,3	(900,5)
Résultat net par action	(6,4 €)	(10,5 €)	10,3 €	7,2 €	(35,8 €)
Capitaux propres part du groupe	3 403,9	3 320,9	3 889,3	4 015,6	2 829,2
Situation nette par action après affectation	133,2 €	131,3 €	153,1 €	158,5 €	112,5 €

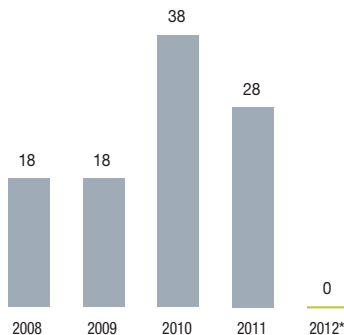
PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS (en millions d'euros)



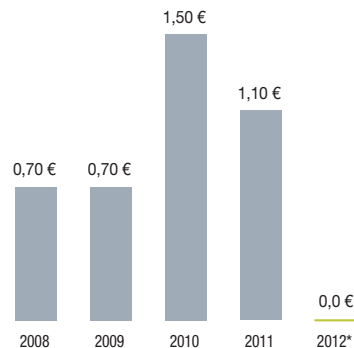
* Y compris les investissements dans les OCEANE émises par Peugeot SA en 2009 et celles émises par FAURECIA en 2012.

DIVIDENDES

Dividende distribué (M€)



Dividende net par action



* Proposition à l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.

1.3 Positionnement stratégique de FFP

1^{er}
actionnaire
de Peugeot SA

Des participations
minoritaires
et de long terme

FFP Investisseur de long terme

La participation de 19 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën est l'actif historique de la société. FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères détiennent 25,3 % du capital de Peugeot SA et en sont le premier actionnaire. Le niveau de cette participation a diminué en 2012 à la suite de l'augmentation de capital réalisée par Peugeot SA. FFP n'y a participé que partiellement afin de permettre au nouveau partenaire General Motors de prendre une participation au capital du groupe automobile.

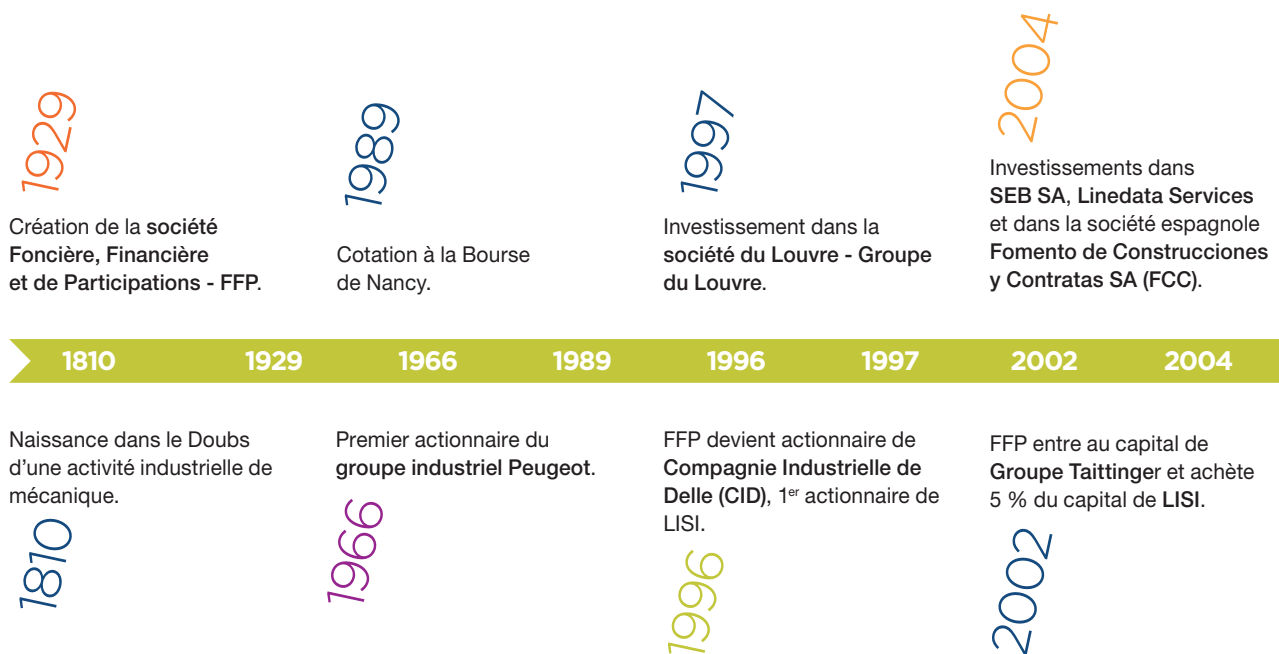
Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissement de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionnariat familial, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et dont elles sont un des principaux acteurs. Les prises de participation de FFP sont amicales et font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionnariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise. FFP détient aussi un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP.

FFP actionnaire actif

FFP est présente au Conseil d'administration ou de surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des conseils et est généralement présente dans plusieurs comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

1.4 Historique de FFP

FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial Peugeot et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le premier actionnaire. En 1989, elle est introduite à la Bourse de Nancy puis de Paris.



2006

FFP participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault**, acquiert **Château Guiraud** et devient actionnaire d'**IDI** et de **Zodiac Aerospace**.

2008

FFP entre au capital de **DKSH**, société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-Est. Avec d'autres partenaires, FFP crée **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.

2010

FFP cède sa participation indirecte dans **FCC**, gère activement ses participations en augmentant son exposition dans **Zodiac Aerospace**, en diminuant celle dans **SEB** et en cédant une partie des **OCEANE Peugeot SA**.

2012

FFP soutient l'élaboration de l'Alliance stratégique signée par **Peugeot SA** avec General Motors et souscrit à son augmentation de capital. FFP cède 35 % de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

2005

Aux côtés des actionnaires familiaux fondateurs et de **CNP**, cession des participations détenues dans **Société du Louvre - Groupe Taittinger**.

2005

2006

FFP entre au capital de la société holding de **groupe ONET** à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice.

2007

2008

2009

FFP, en tant que 1^{er} actionnaire de **Peugeot SA**, soutient son refinancement en souscrivant à 10 % de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (**OCEANE**).

2009

2010

2011

2012

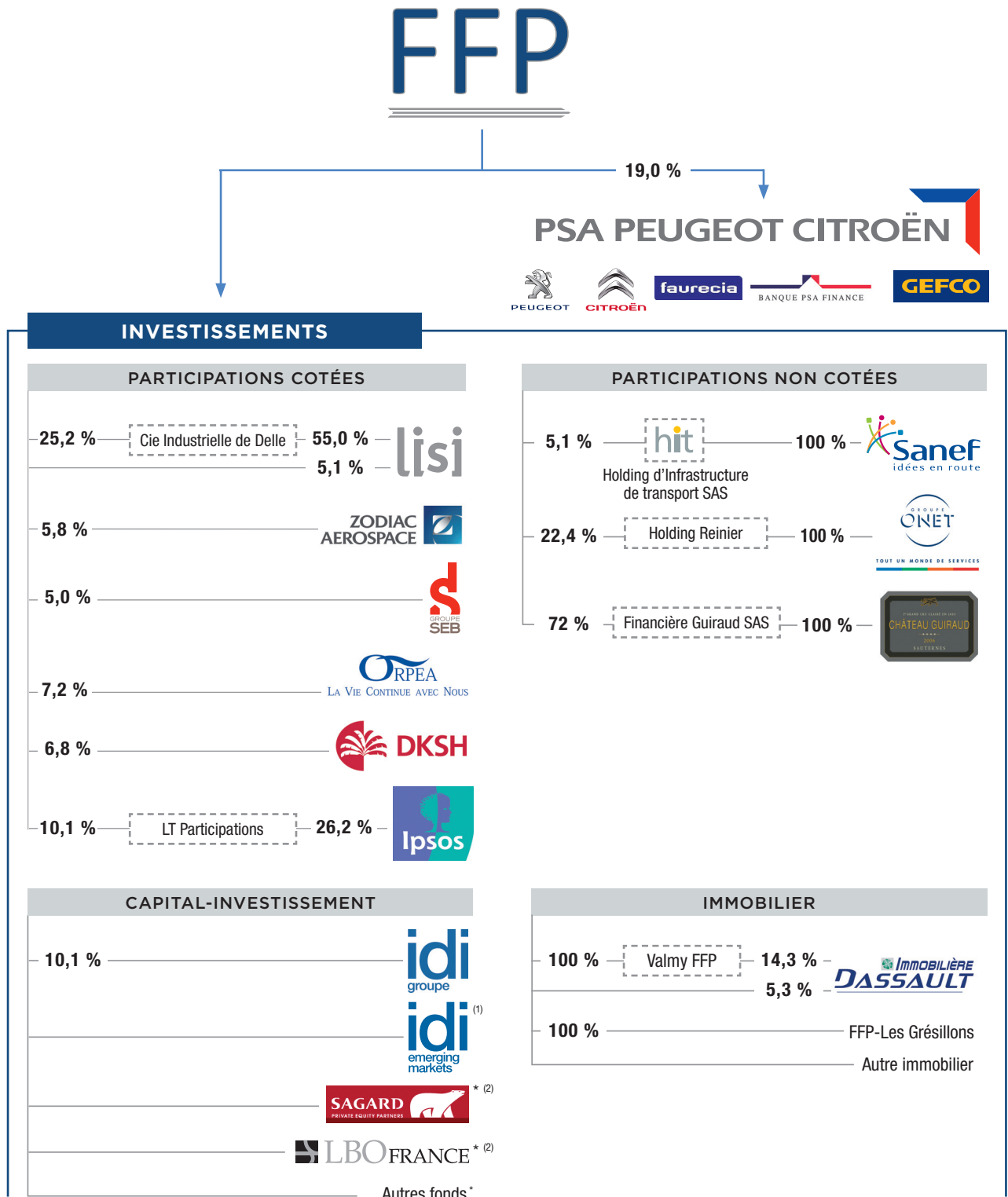
FFP prend une participation au capital d'**ORPEA**, acteur européen de référence dans la prise en charge de la dépendance, et participe au financement de l'acquisition de **Synovate** par **Ipsos** en rentrant au capital de son actionnaire de référence, **LT Participations**. FFP vend ses **OCEANE Peugeot SA** et rachète, pour une même quantité, des actions **Peugeot SA**. La société simplifie son nom et s'appelle désormais « FFP ».

2011



1.5 Organigramme des participations

Au 31 décembre 2012



Les actifs hors PSA, regroupés jusqu'à présent sous l'appellation « Diversification », sont désormais désignés « Investissements ».

* Les Investissements sont détenus par FFP INVEST, filiale à 100 % de FFP, à l'exception de ceux indiqués par un * ; les engagements dans des fonds pris avant 2012 sont chez FFP.

(1) IDI Emerging Markets est composé de deux compartiments dans lesquels FFP INVEST détient des pourcentages du capital différents.

(2) FFP a investi dans des fonds gérés par cette société de gestion.

1.6 Actif Net Réévalué

Au 31 décembre 2012

1

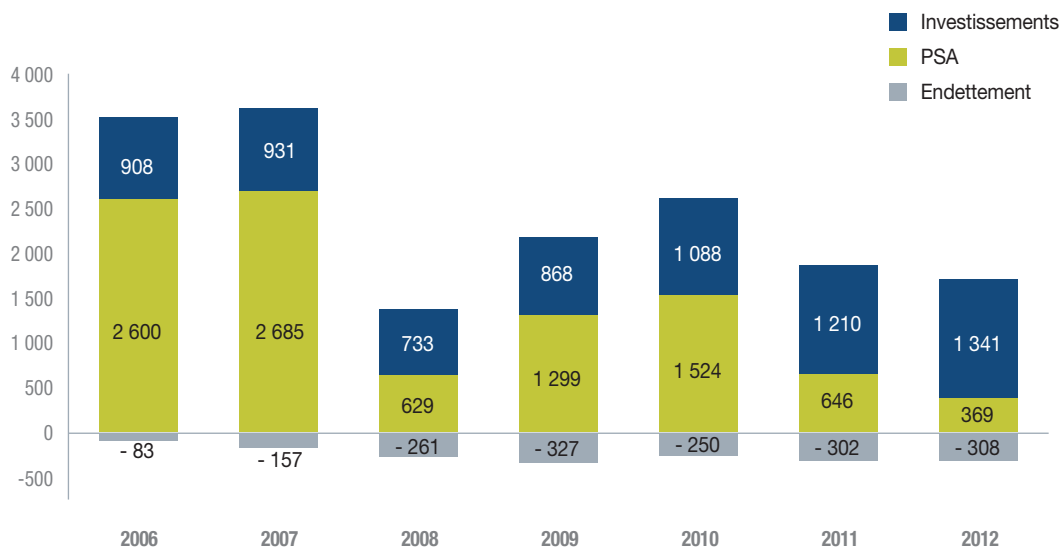
(en millions d'euros)	*	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
PEUGEOT SA (A)			369	22 %
LISI	a)	5,1 %	34	2 %
CID (LISI)	b)	25,2 %	94	6 %
SEB SA	a)	5,0 %	140	8 %
Zodiac Aerospace	a)	5,8 %	276	16 %
Linedata Services	a)	4,1 %	4	0 %
ORPEA	a)	7,2 %	128	7 %
LT Participations (Ipsos)	b)	10,1 %	25	1 %
DKSH	a)	6,8 %	236	14 %
Participations non cotées	c)		198	12 %
Total participations (i)			1 136	66 %
Fonds de capital-investissement	d)		129	8 %
IDI	a)	10,1 %	15	1 %
Total capital-investissement (ii)			144	8 %
Immobilière Dassault	a)	5,3 %	6	0 %
Valmy-FFP (Im. Dassault)	b)	100,0 %	15	1 %
FFP-Les Grésillons	e)	100,0 %	17	1 %
Autre immobilier	c)		3	0 %
Total immobilier (iii)			41	2 %
Autres actifs & passifs financiers	a) ; f)		14	1 %
Trésorerie			5	0 %
Total autres actifs (iv)			19	1 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS				
(i) + (ii) + (iii) + (iv) = (B)			1 341	78 %
ENDETTEMENT (C)			308	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)			1 402	
soit par action			55,7 €	

* L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA et de l'Actif Brut Réévalué des Investissements, déduction faite des dettes financières. Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué des Investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé à partir :

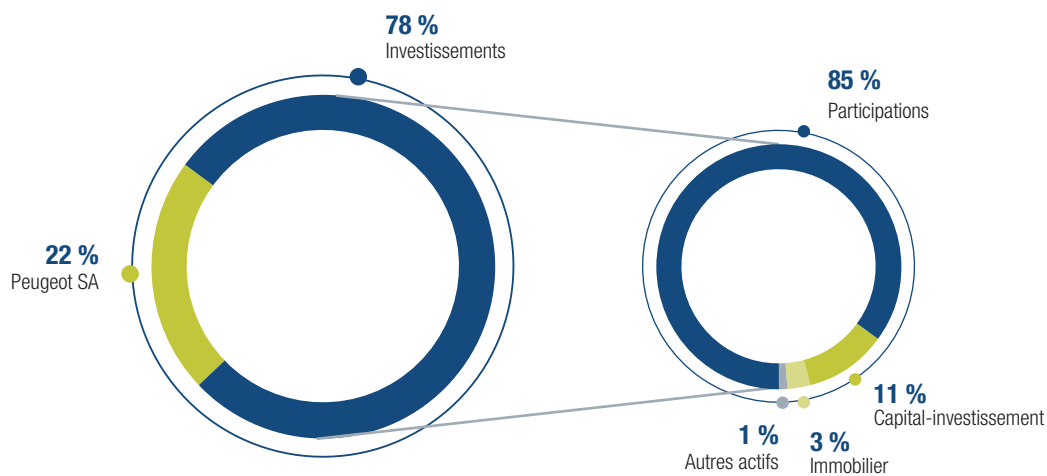
- a) des cours de Bourse de fin de période des actifs cotés ;
- b) de l'Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de Bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;
- c) pour les actifs non cotés, d'une valeur de marché obtenue soit d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant le cas échéant dans les accords d'actionnaires ; à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. note 1.6 des comptes consolidés) ;
- d) des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêté de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué des Investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;
- e) de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;
- f) des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation. L'endettement est la somme des dettes financières de FFP évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs. L'autocontrôle n'est pas significatif.

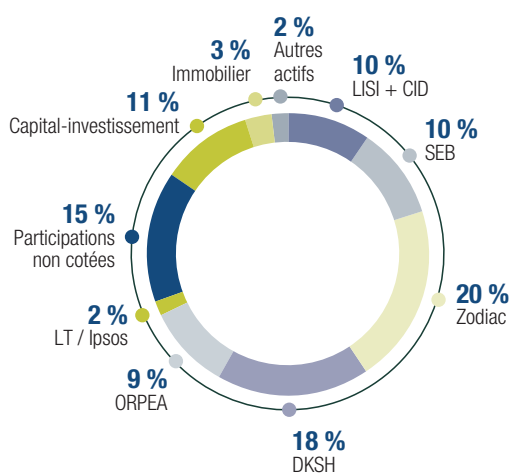
ÉVOLUTION DE L'ANR



RÉPARTITION DES ACTIFS

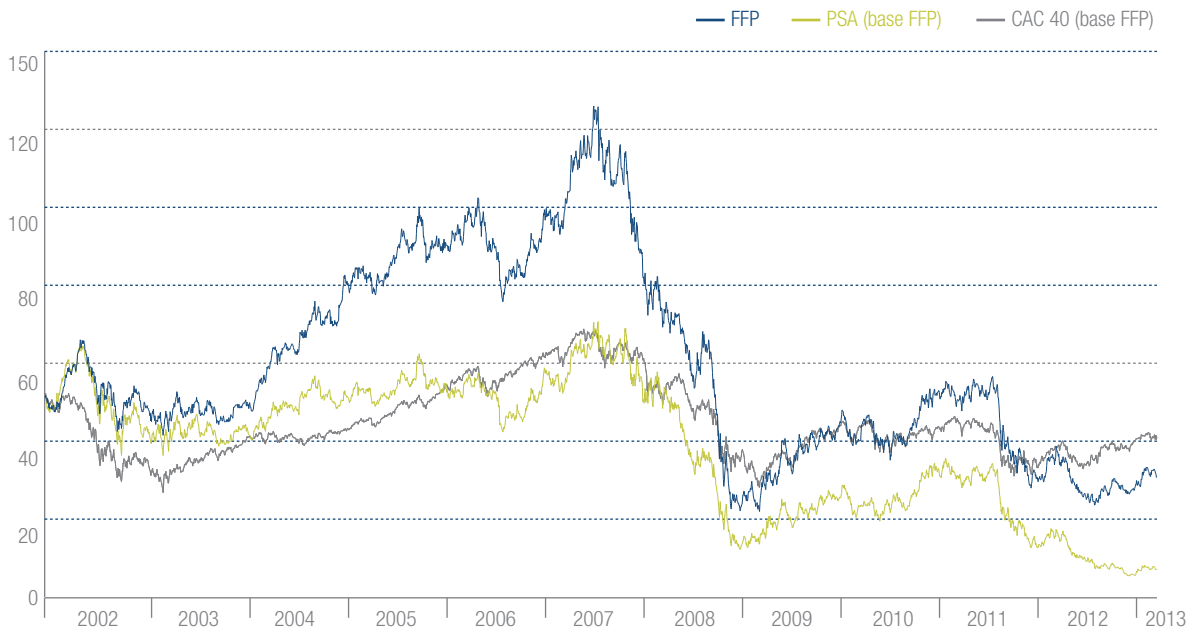


RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



1.7 Cours de Bourse

Cours de Bourse de Peugeot et du CAC 40 rebasé sur celui de FFP (base : 01/01/2002)



(en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Au 31 décembre	23,2	44,7	51,3	30,6	29,0
Plus haut	88,5	45,1	53,5	56,6	38,7
Plus bas	22,1	21,6	35,0	30,0	23,6
Volume journalier moyen	23 136	12 608	14 569	16 072	9 946
Nombre d'actions	25 408 000	25 159 073	25 159 073	25 157 273	25 157 273
Capitalisation boursière	589 465 600	1 124 610 563	1 290 660 445	770 567 272	729 560 917

1.8 Présentation des participations



ACTIVITÉ

PSA Peugeot Citroën est un des principaux constructeurs automobiles européens avec 12,7 % de parts de marché en Europe en 2012. Il construit son développement sur deux marques généralistes fortes, au rayonnement mondial et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le groupe PSA Peugeot Citroën exerce 2 autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance) et la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (Faurecia dont PSA est l'actionnaire majoritaire). Le groupe conserve une participation de 25 % dans Gefco, acteur de transport et de logistique dont la majorité du capital a été cédée au cours de l'année 2012 à RZD, les chemins de fer russes, dans le cadre d'un accord industriel.

Le groupe a continué son internationalisation. Les ventes de véhicules montés hors d'Europe ont progressé à 38 % des ventes totales contre 33 % en 2011. En Chine, la croissance des ventes a été de 9,2 % en 2012. La JV chinoise DPCA mettra une 3^{ème} usine en service en 2013. CAPSA, la 2^{ème} JV chinoise, a lancé au 1^{er} semestre la gamme DS en Chine avec les DS5 et DS4 ainsi que la DS3 au 2nd semestre. En Amérique latine, les ventes reculent de 13,2 % à cause d'un arrêt prolongé de l'usine de Porto Real au 1^{er} semestre et d'un environnement concurrentiel sous tension.

Le chiffre d'affaires Groupe atteint 55,4 Md€ en 2012, affecté par la baisse du chiffre d'affaires de la division Automobile à 38,3 Md€, en baisse de - 10,3 %, alors que le chiffre d'affaires des autres divisions est en progression.

Le résultat opérationnel courant Groupe s'établit à - 576 M€, contre un résultat positif de plus d'1 Md€ en 2011. Ce résultat est principalement dû à la division Automobile qui affiche une perte de - 1 504 M€ sur la période contre - 92 M€ en 2011, en raison des baisses de volumes et de la pression sur les prix dans un marché européen en forte contraction, notamment sur les pays d'Europe du Sud. Le résultat de Faurecia à 514 M€, en baisse de 21 %, est touché lui aussi par la crise en Europe. Le résultat de Banque PSA Finance, en recul de 26,5 % à 391 M€, est impacté par la révision de son modèle de provisionnement statistique des créances retail.

En application de la norme IAS 36 et de la recommandation AMF, la valeur des actifs corporels et incorporels amortissables de la division Automobile a fait l'objet d'une dépréciation de 3 Md€ liée à l'ajustement de la valorisation globale de la division automobile, suite aux estimations dégradées des marchés européens.

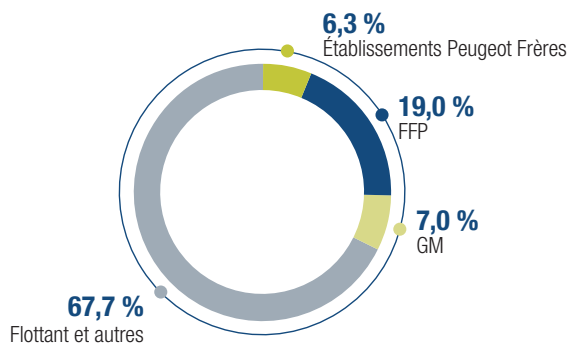
Le free cash-flow de l'année s'élève à - 1,4 Md€. La dette nette du groupe à la clôture s'élève à 3,1 Md€ contre 3,4 Md€ un an plus tôt, en raison des cessions d'actifs réalisées (2 Md€).

PSA Peugeot Citroën et General Motors ont annoncé le 29 février 2012 la création d'une Alliance stratégique mondiale. Elle repose sur deux piliers principaux : le partage de plates-formes de véhicules, de composants et de modules et la création d'une joint-venture d'achat à l'échelle mondiale pour les produits et les services.

La stratégie du groupe PSA Peugeot Citroën vise à accroître la valeur des marques Peugeot et Citroën en renforçant leur montée en gamme et leur différenciation. En 2012, cette montée en gamme s'est confirmée avec une part des ventes de véhicules Premium qui s'établit à 18 % contre 9 % en 2009.

Pour 2013, le groupe PSA Peugeot Citroën retient l'hypothèse d'un repli de l'ordre de 3 % à 5 % des marchés automobiles en Europe. Hors d'Europe, le groupe s'attend à une croissance de l'ordre de 8 % en Chine, 2 % en Amérique latine et 2 % en Russie. En 2013, le Groupe vise la réduction par deux du rythme de consommation de cash opérationnel, et confirme son objectif de retour à l'équilibre du free cash-flow opérationnel à fin 2014.



ACTIONNARIAT (31/12/2012)**PRINCIPAUX CHIFFRES**

(en millions d'euros)		2011	2012
Automobile	Chiffre d'affaires	42 710	38 299
	Rt opérationnel courant	(92)	(1 504)
	Marge	- 0,2 %	- 3,9 %
Banque PSA Finance	Chiffre d'affaires	1 902	1 910
	Rt opérationnel courant	532	391
	Marge	28,0 %	20,5 %
Gefco	Chiffre d'affaires	3 782	
	Rt opérationnel courant	223	
	Marge	5,9 %	
Faurecia	Chiffre d'affaires	16 190	17 365
	Rt opérationnel courant	651	514
	Marge	4,0 %	3,0 %
Autres activités et éliminations	Chiffre d'affaires	(4 672)	(2 128)
	Rt opérationnel courant	1	23
PSA	Chiffre d'affaires	59 912	55 446
	Variation	6,9 %	- 7,5 %
	Rt opérationnel courant	1 315	(576)
	Marge	2,2 %	- 1,0 %
	Résultat net part du groupe	588	(5 010)
	Marge nette	1,0 %	- 9,0 %
	Dividende net (en €)	0	0*
	Fonds propres	14 494	10 557
	Endettement net	3 359	3 148

* Proposé à l'Assemblée Générale.

L'INVESTISSEMENT FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile. FFP a souscrit à l'augmentation de capital réalisée par le groupe automobile le 29 mars 2012 pour un montant de 115,9 M€. Afin de faciliter l'entrée au capital de son nouveau partenaire General Motors, FFP lui a cédé la moitié de ses droits préférentiels de souscription. FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères en demeurent le premier actionnaire avec 25,3 % du capital et 37,9 % des droits de vote.

FFP est signataire d'engagements de conservation dits « pacte Dutreil » portant sur les actions Peugeot SA qu'elle détient, en application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts.

La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012. Le groupe PSA Peugeot Citroën est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de FFP.

Les administrateurs de FFP présents au Conseil de surveillance de Peugeot SA sont Mme Marie-Hélène Roncoroni, M. Jean-Philippe Peugeot, M. Thierry Peugeot et M. Robert Peugeot.



ACTIVITÉ

LISI est l'acronyme de Link Solutions for Industry. Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical. Le groupe a poursuivi le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010 avec une profonde redéfinition de son périmètre d'activité.

LISI AEROSPACE représente 55 % des ventes du groupe avec un chiffre d'affaires de 592 M€. Le chiffre d'affaires de cette division a augmenté de 45 % par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce à la consolidation de Creuzet Aéronautique et d'Indraéro Siren sur l'année pleine. Les produits phares sont les fixations de structure, principalement en titane, les fixations moteurs, les fixations spéciales non structurales.

LISI AUTOMOTIVE représente 40 % des ventes du groupe avec un chiffre d'affaires de 427 M€, en baisse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques. Les constructeurs européens sont les principaux clients de la division.

LISI MEDICAL, constitué par les acquisitions successives de sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, a contribué à hauteur de 65 M€ au chiffre d'affaires de LISI, en baisse de 12 %.

L'exercice 2012 se caractérise par le dynamisme de l'activité aéronautique qui réalise 91 % du résultat opérationnel courant consolidé et le ralentissement de l'activité automobile. Dans ce contexte, LISI améliore sa rentabilité et garde une structure financière solide.

L'INVESTISSEMENT FFP

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, premier actionnaire de LISI. En 2002, FFP a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

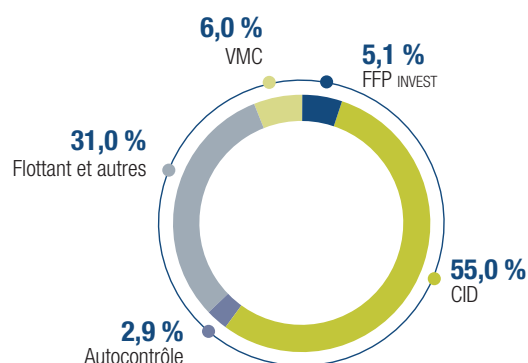
Au 31 décembre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), détient directement et indirectement 19 % de LISI.

FFP INVEST est partie à un pacte, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

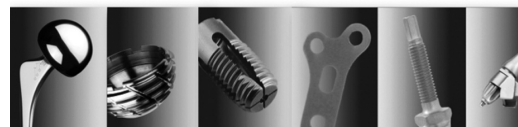
La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012. LISI et CID sont consolidés par mise en équivalence.

M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



FFP INVEST détient 25,2 % du capital de CID



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	925,1	1 081,3
Variation	19,1 %	16,9 %
Résultat d'exploitation	78,1	100,4
Marge	8,4 %	9,3 %
Résultat net	59,0	57,1
Marge nette	6,4 %	5,3 %
Dividende net (en €)	1,30	1,40*
Fonds propres	538,7	576,0
Endettement net	102,6	76,7

* Proposé à l'Assemblée Générale.

ACTIVITÉ

Créé à la fin du XIX^e siècle, Zodiac Aerospace est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007. Début 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a acté ce recentrage sur le métier aéronautique en renommant la société « Zodiac Aerospace ». Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avion ou les équipements de cabine. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011/2012 ressort en hausse de 26 % à données publiées et de 14 % à périmètre et taux de change constants. Le groupe a bénéficié d'une solide dynamique interne, portée par la croissance du trafic aérien, l'augmentation des cadences de production des avions. Le chiffre d'affaires de toutes les divisions progresse. Les acquisitions de Heath Techna et Contour ont contribué à hauteur de 7 % à la croissance de l'activité. La marge opérationnelle courante s'établit à 14 %, au même niveau qu'en 2010-2011.

Zodiac Aerospace attend une nouvelle année de croissance organique en 2012/2013. Zodiac Aerospace a versé un dividende de 1,4 € par action en janvier 2013, en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité reste soutenue au premier semestre 2012/2013, son chiffre d'affaires progresse de 16,7 % à données publiées et de 7,5 % à données comparables.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP est entrée au capital de Zodiac Aerospace en acquérant 5,4 % du capital en 2006/2007. Au 1^{er} trimestre 2010, FFP s'est renforcée en achetant 0,54 % supplémentaire du capital à un prix moyen de 30 € par action. Après ce renfort, FFP aura investi au total 152 M€ dans Zodiac Aerospace.

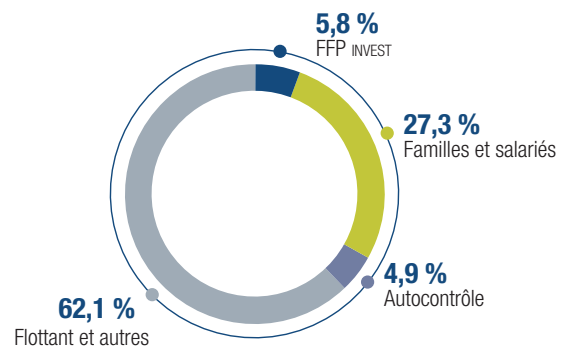
Au 3^{ème} trimestre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) a mis en place une couverture (tunnel) sur 23 % de sa participation (775 000 titres, soit 1,4 % du capital). FFP INVEST a par ailleurs cédé des options d'achats sur 200 002 titres supplémentaires.

Au 31 décembre 2012, FFP INVEST détient 5,78 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2010/11	2011/12
Chiffre d'affaires	2 735	3 441
Variation	28 %	26 %
Résultat d'exploitation courant	384,8	486,4
Marge	14,1 %	14,1 %
Résultat net part du groupe	238,3	318,9
Marge nette	8,7 %	9,3 %
Dividende net (en €)	1,20	1,40
Fonds propres	1 591	2 057
Endettement net	584	832



ACTIVITÉ

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissances interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Il est présent sur deux marchés complémentaires : le petit électroménager et les articles culinaires. Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution. Groupe multimarque (Krups, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB, Supor, etc.), le groupe SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 120 pays (plus de 80 % de ses ventes sont réalisées hors de France), avec une exposition importante (46 %) aux pays émergents.

Sur l'exercice 2012, le groupe SEB a enregistré, dans une conjoncture volatile et complexe, un repli de son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants de 0,9 % et une baisse de 8,2 % de son résultat d'exploitation. Grâce à une bonne génération de trésorerie, le groupe SEB a réduit son endettement net de 17 %.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP est entrée au capital de SEB SA au 1^{er} semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société.

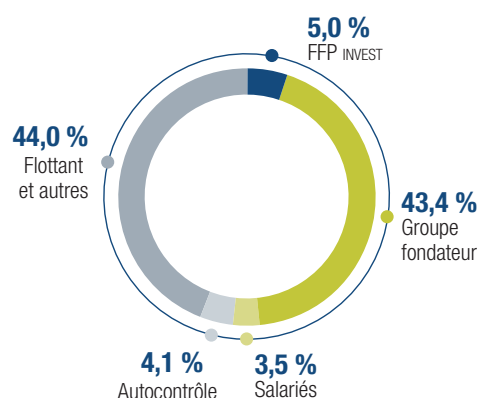
Au 31 décembre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 5,03 % du capital du groupe électroménager.

FFP est signataire d'engagements de conservation (pactes Dutreil) portant sur une partie des actions SEB SA qu'elle détient.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012.

FFP, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB SA.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	3 963	4 060
Variation	8,5 %	2,4 %
Résultat d'exploitation	400	368
Marge	10,1 %	9,1 %
Résultat net part du groupe	235	194
Marge nette	5,9 %	4,8 %
Dividende net (en €)	1,25	1,32*
Fonds propres	1 238	1 332
Endettement net	673	556

* Proposé à l'Assemblée Générale.

ACTIVITÉ

Le groupe ORPEA est le leader européen de la prise en charge globale de la dépendance (maisons de retraite, cliniques de moyen séjour et de psychiatrie). Créée par le Docteur Marian au début des années 90, la société s'est introduite en Bourse en 2002. 73% du réseau se situe en France, le solde étant en Belgique, Espagne, Italie et Suisse. L'activité d'ORPEA bénéficie de la tendance de long terme du vieillissement de la population dans les pays européens. ORPEA exploitait au 31 décembre 2012, 431 établissements correspondant à 40 374 lits et employait 25 000 salariés.

Sur l'exercice 2012, ORPEA a enregistré un chiffre d'affaires de 1 429,1 M€ en hausse de 15,8 % (dont 8,2 % en organique). Le résultat opérationnel courant est en hausse de 18,7%, porté par une part plus importante du nombre de lits à maturité. Le résultat net part du groupe s'élève à 97 M€ en hausse de 20,8 %. Le patrimoine immobilier de la société est valorisé à 2,4 Md€.

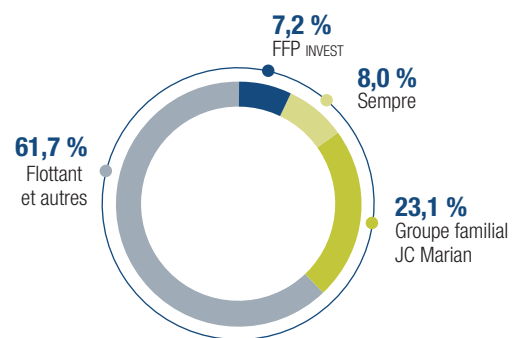
L'INVESTISSEMENT FFP

FFP est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. FFP s'est renforcée à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ réalisée par le groupe et détient, à son issue, 7,2 % du capital, pour un investissement total de 115 M€.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012.

FFP INVEST, représentée par M. Thierry Mabillet de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	1 234	1 429
Variation	28 %	16 %
Résultat d'exploitation	190	222
Marge	15,4 %	15,5 %
Résultat net part du groupe	80	97
Marge nette	6,5 %	6,8 %
Dividende net (en €)	0,50	0,60*
Fonds propres	1 477	1 577
Endettement net	1 619	1 802
Dette immobilière	1 337	1 532
Valeur actifs immobiliers	2 217	2 404

* Proposé à l'Assemblée Générale.





ACTIVITÉ

Ipsos est un groupe mondial d'études avec un positionnement unique de multi-spécialistes en études publicitaires et recherche marketing, études pour le management de la relation clients/employés, études médias (audiences, contenus et technologie), opinion & recherche sociale et recueil & traitement des informations. En 2011, Ipsos a acquis Synovate, créant ainsi le numéro 3 mondial du marché des études. 2012 est la première année où Synovate est consolidée en année pleine.

La société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 1 789 M€, soit le même montant que le chiffre d'affaires pro forma Ipsos + Synovate en 2011. Les pays émergents représentent maintenant 35 % de l'activité du groupe. La marge opérationnelle est en augmentation à 10,0 % contre 8,8 % en 2011 pour le pro forma Ipsos + Synovate. La dette financière nette s'établit à 623 M€, en augmentation par rapport à décembre 2011, notamment à la suite d'une augmentation du besoin en fonds de roulement. Pour 2013, la société s'attend à une croissance supérieure à celle du marché et une marge autour de 11 %.

L'INVESTISSEMENT FFP

En septembre 2011, FFP est entrée au capital de la société LT Participations, holding des fondateurs du groupe Ipsos et premier actionnaire de ce groupe. FFP a investi 22 M€ pour prendre une participation au capital de LT Participations et pour financer une partie de la quote-part d'augmentation de capital d'Ipsos à laquelle LT Participations a souscrit.

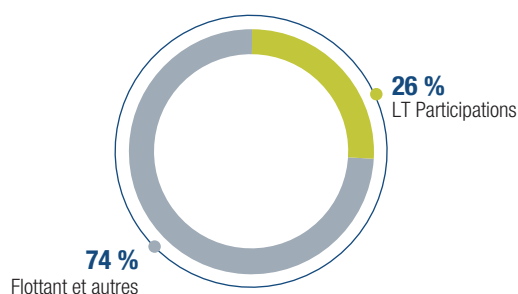
Au 31 décembre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), détient 10,1 % du capital de LT Participations qui détient 26,2 % du capital et 37,5 % des droits de vote d'Ipsos.

FFP INVEST est partie à un pacte, signé avec les fondateurs de LT Participations, qui organise la liquidité des titres LT Participations et assure à la société un siège au Conseil d'administration de LT Participations et d'Ipsos.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée à partir du cours de Bourse d'Ipsos au 31 décembre 2012.

FFP INVEST, représentée par M. Sébastien Coquard, est administrateur de LT Participations et d'Ipsos.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



FFP INVEST détient 10,1 % du capital de LT Participations

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	1 362,9	1 789,5
Variation		31,3 %
Résultat d'exploitation	131,6	136,9
Marge	9,7 %	7,6 %
Résultat net part du groupe	84,0	74,1
Marge nette	6,2 %	4,1 %
Dividende net (en €)	0,63	0,64*
Fonds propres	891,6	927,6
Endettement net	585,9	623,5

* Proposé à l'Assemblée Générale.

ACTIVITÉ

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 1 757 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec quatre des six autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : périurbain, urbain, loisir, affaires, international. Les autoroutes françaises ont une activité qui est corrélée à celle du PIB. Elles sont concédées pour une durée limitée et encadrées par un contrat de concession qui prévoit notamment une évolution des tarifs en fonction de l'inflation. La principale concession arrive à échéance en 2029.

En 2012, le chiffre d'affaires du groupe hors construction s'élève à 1 495 M€, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2011. Le trafic est en baisse de - 2,9 % par rapport à l'année précédente.

L'INVESTISSEMENT FFP

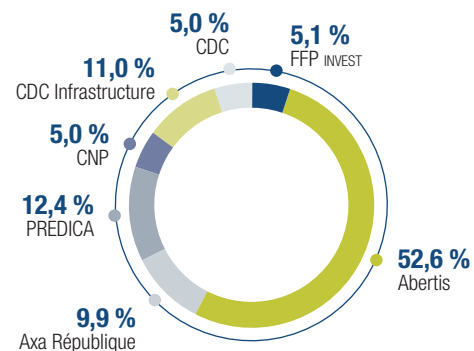
FFP a investi 102,2 M€ et détient à travers sa filiale à 100 %, FFP INVEST, 5,1 % du capital de HIT qui est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'État français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) est partie à un pacte d'actionnaires au sein de HIT.

La valorisation de la participation HIT dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

M. Robert Peugeot est administrateur de Sanef.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés

Chiffre d'affaires 2012 hors construction : 1 495 M€

Trafic en baisse de 2,9 %

Holding Reinier



www.groupeonet.com

ACTIVITÉ

Créé dans les années 1860, ONET débute par des activités de manutention dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930. ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservice et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et de la sécurité, de l'intérim et du recrutement. Son effectif inscrit est supérieur à 48 000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

Le chiffre d'affaires 2012 d'ONET s'établit à 1,4 Md€, en recul de 1 %. La propreté continue sa progression alors que l'intérim est en baisse. L'endettement a une nouvelle fois diminué au cours de l'exercice. Le résultat d'exploitation est cependant en baisse en raison de provisions de 29 M€, constituées afin de faire face à des difficultés opérationnelles et comptables (portant sur plusieurs exercices) liées à de gros chantiers de la division Onet Technologies. Ces difficultés ne remettent pas en cause le potentiel de long terme de l'activité nucléaire d'Onet. La valeur de cette participation dans les comptes et dans l'Actif Net Réévalué a diminué, en application des principes de valorisation en vigueur chez FFP.

L'INVESTISSEMENT FFP

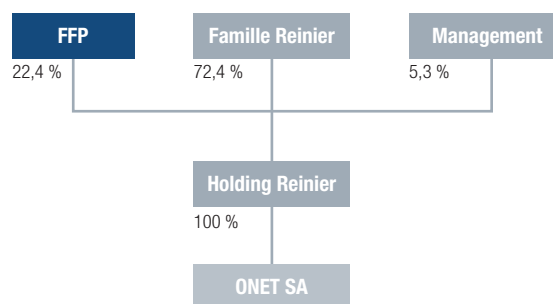
ONET, cotée en Bourse depuis 1987, était détenue majoritairement par les deux branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre et retirer la société de la cote. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais. L'investissement initial s'élève à 72 M€. Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 22,4 % du capital et des droits de vote de Holding Reinier.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires.

La valorisation de la participation Holding Reinier dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Holding Reinier est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

MM. Robert Peugeot et Alain Chagnon sont administrateurs de Holding Reinier. Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Alain Chagnon sont membres du Conseil de surveillance d'ONET SA.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	1 437	1 424
Variation	4,9 %	(0,9 %)
Résultat d'exploitation	40	11
Marge	2,8 %	0,8 %
Résultat net	18	(5)
Marge nette	1,3 %	(0,3 %)



ACTIVITÉ

DKSH est le leader des services d'expansion de marché et est fortement centré sur l'Asie. Comme le terme « services d'expansion de marchés » l'indique, DKSH aide les entreprises et les marques à étendre leur activité dans des marchés nouveaux ou existants.

Avec 650 implantations dans 35 pays – dont 630 en Asie – et plus de 24 000 employés spécialisés, DKSH est l'une des 20 premières sociétés suisses en termes de ventes et de nombre d'employés.

La société offre une combinaison de services d'approvisionnement, marketing, ventes, distribution et service après-vente. Elle fournit à ses clients son expertise ainsi qu'une logistique terrain reposant sur un réseau complet d'une taille et d'une profondeur uniques. Les activités commerciales sont organisées en quatre business units spécialisées qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : biens de consommation, santé, matériaux de performance, et technologie.

Bien que DKSH soit une société suisse dont le siège est à Zurich, elle est profondément ancrée en Asie-Pacifique, du fait d'une tradition de près de 150 ans de commerce à travers la région.

DKSH a enregistré sur l'année 2012 une croissance de son chiffre d'affaires de 20,4 % dont 1,3 % lié aux effets de périmètre. Le résultat d'exploitation est en hausse de 16,7 %, porté en particulier par la division Santé. La génération de cash-flow libre a été multipliée par près de 4 et s'est élevée à 249 millions CHF.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP a investi en 2008 pour 85,4 M€ dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

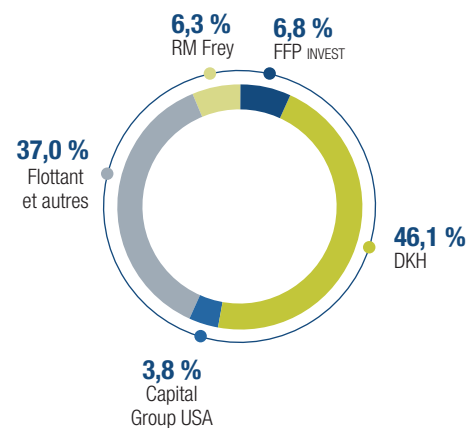
Conformément au pacte d'actionnaires signé lors de l'investissement, DKSH s'est introduit en Bourse en 2012. À cette occasion, FFP, comme les autres actionnaires, a cédé 35 % de sa participation pour 91,6 M€. Un engagement de conservation de 18 mois a été accepté par l'ensemble des actionnaires cédants pour le solde des titres.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient, au 31 décembre 2012, 6,8 % du capital de DKSH. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions CHF)	2011	2012
Chiffre d'affaires	7 340	8 834
Variation	0,6 %	20,4 %
Résultat d'exploitation	238	277
Marge	3,2 %	3,1 %
Effectifs	24 342	25 882


www.chateauguiraud.com

ACTIVITÉ

Château Guiraud est un sauternes, premier cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 103 de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 150 000 bouteilles de sauternes, dont 120 000 de premier cru, et 100 000 de vin blanc sec. Elle est entièrement tournée vers la qualité, le respect de l'écosystème originel et privilégie les méthodes biologiques. FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité pour le premier cru et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. Le millésime 2009 de Château Guiraud a ainsi figuré en 2012 au 5^{ème} rang des cent meilleurs vins classés par le magazine américain *Wine Spectator*. Depuis de nombreuses années, Château Guiraud travaille à obtenir une plus grande biodiversité (installation de haies, « hôtels à insectes », etc.) qui a permis progressivement un moindre emploi de produits phytosanitaires. Château Guiraud est le premier des premiers crus classés 1855 à avoir été certifié en agriculture biologique.

Les moyens commerciaux complémentaires mis en place en 2010 permettent d'ouvrir de nouveaux débouchés en Asie et tout particulièrement en Chine.

Au plan financier, le chiffre d'affaires lié à la vente de vin est de 4 M€ en 2012 contre 2 M€ en 2011.

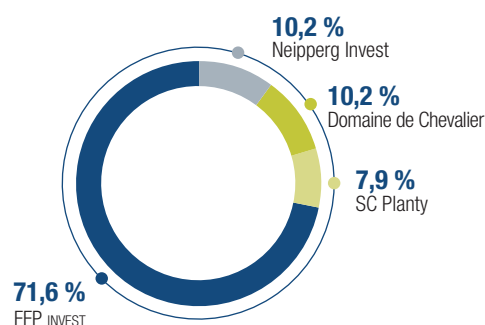
L'INVESTISSEMENT FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) est partie à un pacte d'actionnaires.

La valorisation de Financière Guiraud SAS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés

128 hectares dont 103 de vignes

En moyenne : 250 000 bouteilles par an

dont 150 000 de sauternes et 100 000 de vin blanc sec

ACTIVITÉ

Immobilière Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs localisés dans le centre et la 1^{ère} couronne de Paris. Au cours de l'exercice 2012, le résultat net a progressé de 13,8 % à 17,4 M€. En 2012, Immobilière Dassault a suivi sa politique de recentrage sur des biens tertiaires de grande qualité en menant des travaux de rénovation et poursuivant les cessions d'actifs non-stratégiques. La société a cédé le 127-131, rue Ledru Rollin et poursuivi la vente par lots initiée au cours de 2011 sur deux immeubles d'habitation dans le 16^{ème} arrondissement de Paris. Les travaux sur l'immeuble de Charenton ont commencé au départ du locataire. En 2013, Immobilière Dassault entend poursuivre sa stratégie en procédant à la restructuration de l'immeuble 230, boulevard Saint-Germain à Paris.

L'INVESTISSEMENT FFP

Au 1^{er} semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

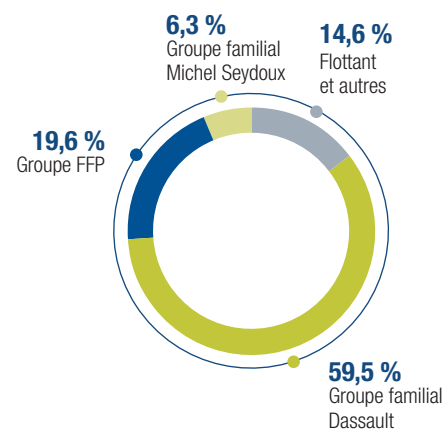
FFP INVEST détient directement et indirectement 19,6 % du capital d'Immobilière Dassault. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires sans agir de concert.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault.



ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Valeur d'expertise du patrimoine	346	329
Actif net réévalué par action (€)	40,7	43,5
Résultat net	15,2	17,4
Dividende (€/action)	0,8	1,5*

* Proposé à l'Assemblée Générale.

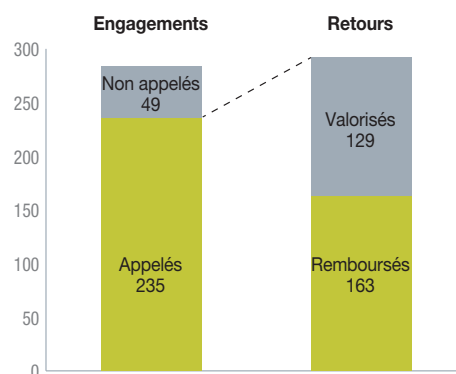
Capital-investissement

Au 31 décembre 2012, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 129 M€ ⁽¹⁾ et représentent 9,5 % de l'Actif Brut Réévalué des Investissements et 7,5 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

Depuis 2002, FFP a augmenté ses engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement. Ces dernières années, FFP a renforcé son exposition dans les pays émergents où la croissance est plus forte.

Le portefeuille de FFP est composé de fonds de LBO français, les principaux gérants étant LBO France et Sagard. Avec certains fonds, FFP a effectué des co-investissements. Les autres fonds sont des fonds européens (italiens et espagnols) ou thématiques (environnement). Enfin, les fonds des pays émergents prennent une part croissante dans le portefeuille et sont principalement des fonds en Inde, en Chine et au Vietnam ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets.

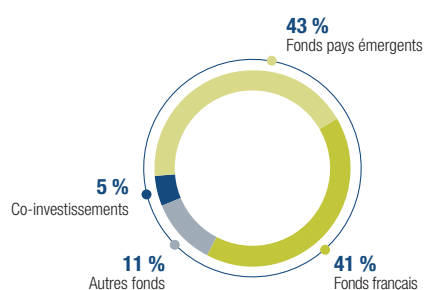
En 2012, FFP a pris un nouvel engagement de 5 M€ dans le fonds Access Secondary Bridge Fund, fonds européen de capital-investissement qui opère sur le marché secondaire. Le fonds Vietnam Century Fund, dans lequel FFP a pris un engagement en 2008, a réduit sa taille étant donné les difficultés qu'il rencontre à trouver des cibles non cotées dont le business model et la gouvernance soient satisfaisants. FFP a ainsi vu diminuer son engagement dans ce fonds de 3,3 M\$. IDI Emerging Markets a réduit la taille de son compartiment I, les retours reçus des fonds lui permettant de faire face aux appels, sans avoir besoin d'appeler plus de capital auprès de ses actionnaires. La réduction



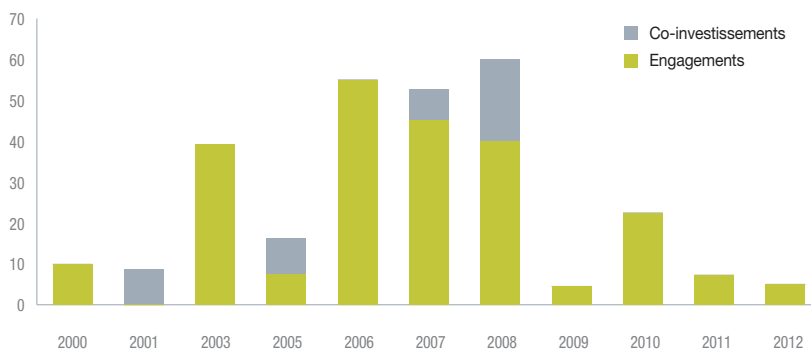
de capital pour FFP s'est élevée à 2,8 M€. Enfin IVF IV a aussi réduit la taille de son fonds.

Les fonds Sagard II et White Knight VIII ont poursuivi leur déploiement en réalisant de nouveaux investissements tandis que les appels des fonds émergents ont été limités. Au total, FFP aura investi 19 M€ supplémentaires, mais n'aura encaissé que 4 M€ de remboursements, les sorties étant de nouveau décalées dans le temps compte tenu de l'environnement économique défavorable.

Exposition ⁽¹⁾ par type de fonds



Nouveaux engagements par millésime (M€)



(1) Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles EVCA. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

ACTIVITÉ

IDI est une société cotée depuis 1991. Elle a pour vocation de prendre des participations, généralement majoritaires, dans des sociétés non cotées, et de les accompagner en les développant pendant une longue période. Les investissements sont compris entre 1,5 et 20 M€. À partir de son cœur de métier d'investissement en France, IDI a diversifié sa stratégie, en particulier dans le financement mezzanine et le private equity dans les pays émergents via sa participation dans IDI Emerging Markets. En mai 2010, IDI a acquis AGF Private Equity auprès d'Allianz France. Cette société de gestion gère environ 3 Md€ d'actifs au sein de deux activités : les fonds de fonds de capital-investissement en Europe et le capital-risque. Elle a été rebaptisée Idinvest Partners.

L'INVESTISSEMENT FFP

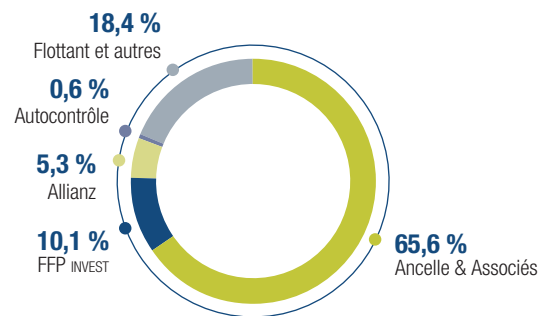
En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % d'IDI. En 2007, IDI a décidé de procéder à une augmentation de capital afin d'accroître ses investissements tant en France que dans les pays émergents. Lors de cette augmentation de capital, FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€.

Au 31 décembre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 10,1 % du capital.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2012.

FFP INVEST, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance d'IDI.

ACTIONNARIAT (31/12/2012)



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés (30/06/2012)

Actif Net Réévalué par action	32,88 €
Résultat net semestriel	(0,4 M€)

1.9 Informations sociales et environnementales

Concernant FFP

Dans le domaine social, les éléments significatifs pour FFP sont les suivants :

- ▶ l'effectif total actuel de la société est de 14 personnes. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué, elles sont toutes titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres ;
- ▶ il y a deux salariés à temps partiel ;
- ▶ la masse salariale au 31 décembre 2012 s'établit à 1 914 415 € et les charges sociales à 923 189 € ;
- ▶ les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 83 079 € ont été versés en 2012 ;
- ▶ chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne entreprise géré par un organisme financier extérieur ;
- ▶ la société FFP et la société Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 17 février 2012 à l'élection d'un délégué du personnel ; ce dernier a été désigné délégué syndical permettant à FFP de signer des accords collectifs. L'année 2012 a donné lieu à la conclusion d'un accord concernant la couverture santé des salariés ;
- ▶ les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité ;
- ▶ en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

Par ailleurs, en raison de l'activité de holding industrielle et financière de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations environnementales est écartée faute de pertinence.

Concernant les sociétés contrôlées par FFP

Les sociétés civiles immobilières, Financière Guiraud et Château Guiraud sont contrôlées par FFP. En raison du caractère peu significatif de cet ensemble dans le portefeuille de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sociales et environnementales est écartée faute de pertinence.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Composition du Conseil d'administration	30
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	30
2.3	Comités spécialisés	31
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	31
2.5	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	32
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion	39
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	49
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2012	52
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	52
2.10	Opérations avec les apparentés	52
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	53
2.12	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	64

2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Banzet	Frédéric	Administrateur	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	◆
Gendry	Luce	Administrateur	◆
Peugeot*	Christian	Administrateur	
Peugeot	Thierry	Administrateur	
Peugeot*	Xavier	Administrateur	
Poinso	Philippe	Administrateur	◆
Soulard	Patrick	Administrateur	◆
Walbaum	Marie-Françoise	Administrateur	◆

* Le renouvellement de leur mandat sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.

Les règles relatives à la composition du Conseil d'administration sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que*

sur les procédures de contrôle interne. Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010.

2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société FFP et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le *Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière*. Ce règlement précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux.

Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. En outre, ce règlement formalise la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration.

2.3 Comités spécialisés

Quatre comités ont été créés :

- ▶ Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- ▶ Comité des Participations ;
- ▶ Comité d'Investissements ;
- ▶ Comité Financier et d'Audit.

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le *Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne*.

2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'administration (article 9 des statuts)

1. La société est administrée par un Conseil d'administration de trois à douze membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisante d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée ; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.
3. Les administrateurs sont nommés pour six ans.

Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale (articles 11 et 12 des statuts)

1. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction Générale, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers. Il a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

2. La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

3. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. En cas de décès, de démission ou révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque Directeur

Général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

4. Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

2.5 Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière

Lors de sa séance du 15 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté les termes d'un nouveau règlement intérieur en refondant la « Charte des membres du Conseil d'administration » en vigueur depuis le 26 juin 2003.

Ce règlement intérieur expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du Conseil. Il a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du Conseil. Enfin, il précise que le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision

sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité d'Investissements ou le Comité des Participations.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil, sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Vice-Président est chargé de remplacer le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses comités, et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

Le Conseil doit comprendre une part significative d'administrateurs indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil est celle donnée par le Code AFEP-MEDEF : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ▶ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▶ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

FONCTIONNEMENT

Convocation du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit 8 jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des Conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs.

Information du Conseil

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil et des comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au Président-Directeur Général qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil. Le Conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction Générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

La Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

Délibérations du Conseil

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective ; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Procès-verbaux

Le projet de procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration est adressé à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

Évaluation du Conseil

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'administration sera réalisée tous les trois ans.

Rémunérations

Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Conseil et des comités, ainsi que de leur participation effective.

Missions du Président-Directeur Général

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du Conseil est en même temps Directeur Général de la société.

Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des comités.

En tant que Directeur Général, il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un Directeur Général délégué.

Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

Les comités spécialisés

RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil est doté de quatre comités :

- ▶ un Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- ▶ un Comité des Participations ;
- ▶ un Comité d'Investissements ;
- ▶ un Comité Financier et d'Audit.

Les membres des comités sont choisis parmi les membres du Conseil. Ils sont désignés par le Conseil sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Chacun des comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du Conseil, à l'exception du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations pour lequel le Président désigne un autre secrétaire.

Les comités se réunissent sur convocation de leur Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du comité, en relation avec le Président du Conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le Président de chaque comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le Président du comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du comité. Le Président du comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Président du Conseil est associé aux travaux du Comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

Missions

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

Concernant le Conseil d'administration :

- ▶ faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs ;
- ▶ faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des comités du Conseil ;
- ▶ d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- ▶ revoir périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué :

- ▶ examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- ▶ examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- ▶ examiner la rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué et faire les recommandations correspondantes au Conseil ;
- ▶ proposer les rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- ▶ examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, et aux membres des comités ;
- ▶ examiner les propositions de la Direction Générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- ▶ désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- ▶ éclairer le Conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction Générale ;
- ▶ examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère et en informer le Conseil ; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet ;
- ▶ préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- ▶ préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Président du comité porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

COMITÉ DES PARTICIPATIONS

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Missions

Le comité assure pour le compte du Conseil d'administration le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre, notamment au Conseil d'administration lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le comité donne son avis au Conseil d'administration de FFP sur les décisions que ce dernier doit prendre (renforcement, allègement, ou cession totale d'une participation, pacte d'actionnaires...).

Organisation des travaux

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Missions

Le comité étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'administration. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP (en ce compris le capital-investissement).

Organisation des travaux

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Un de ses membres au moins doit être un administrateur indépendant.

Un membre au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Missions

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière.
Il examine les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices.
Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.
Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations.
Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.
Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des comités.

Charte des administrateurs

CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société et du présent Règlement intérieur, et doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- ▶ à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- ▶ au cumul de mandats ;
- ▶ aux incompatibilités et incapacités ;
- ▶ aux conventions conclues entre un administrateur et la société ;
- ▶ à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de FFP et la présente Charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette Charte.

DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMUM D'ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal de dix actions FFP.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au secrétaire du Conseil.

RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque administrateur est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document de référence ;
- c) à tout moment si le Président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque administrateur doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil sont confidentielles sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le Président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre :

- ▶ un administrateur ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- ▶ les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au Conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;
- ▶ chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil et des comités.

DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

Principes

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- ▶ d'être précises ;
- ▶ d'être non publiques ;
- ▶ de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- ▶ et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration figure sur la liste d'initiés établie par la société et tenue à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la Société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil ou d'un comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque administrateur d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

Périodes d'abstention

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'inités, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant les périodes suivantes :

- ▶ 30 jours calendaires minimum avant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels ;
- ▶ 15 jours calendaires minimum avant la date du communiqué de l'information trimestrielle.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.

Délit d'initié

L'administrateur est informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions,

souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 5 000 € pour l'année en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique (declarationdirigeants@amf-france.org), dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document de référence de la société.

Opérations interdites

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.

Modifications du Règlement intérieur

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés.

2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion

Robert PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours :
2017
Né le 25 avril 1950

Président-Directeur Général
Président du Comité d'Investissements
Membre du Comité des Participations
Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
■ Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International	◆	
■ Membre du Conseil de surveillance d'IDI Emerging Markets		
■ Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace	◆	

Mandats Conseils d'administration

■ Administrateur de Faurecia	◆	G
■ Administrateur de Sanef		
■ Administrateur d'Imerys	◆	
■ Administrateur de Holding Reinier		
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de Sofina	◆	
■ Administrateur de DKSH	◆	

Autres

■ Représentant permanent de FFP INVEST, Président de Financière Guiraud SAS		G
■ Représentant permanent de FFP, Président de FFP INVEST		G
■ Gérant de SC Rodom		
■ Gérant de SARL CHP Gestion		

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

FCC Construcción SA, B-1998, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, WRG – Waste Recycling Group Limited, Alpine Holding, Simante SL, Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC).

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École centrale de Paris et à l'Insead, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007, membre du Comité Financier et en préside le Comité Stratégique depuis décembre 2009. Il est également membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2012 : 10 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Jean-Philippe PEUGEOT

Première nomination
au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours :
2015
Né le 7 mai 1953

**Administrateur
et Vice-Président
Président du Comité
de la Gouvernance,
des Nominations et des
Rémunérations
Membre du Comité des
Participations
Membre du Comité
d'Investissements
Membre du Comité Financier
et d'Audit**

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ◆
- Membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault ◆

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général d'Établissements Peugeot Frères

G**Autres**

- Président d'Oldscool
- Gérant de Maillot I

G**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :**

Nutrition et Communication SAS, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Simante SL, Linedata Services.

Expertise de gestion :

M. Jean-Philippe Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'Institut supérieur de gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans. Il est Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance de Peugeot SA.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 1 000 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Marie-Hélène RONCORONI

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 décembre 2002
Échéance du mandat en cours :
2018
Née le 17 novembre 1960

**Administrateur
et Vice-Présidente
Présidente du Comité
des Participations
Membre du Comité
d'Investissements
Membre du Comité
de la Gouvernance,
des Nominations
et des Rémunérations**

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA
- Membre du Conseil de surveillance d'ONET

◆

G

Mandats Conseils d'administration

- Administrateur d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de SAPAR
- Administrateur de la société Assurances Mutuelles de France

G

Autres

- Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration d'Immeubles de Franche-Comté
- Administrateur de l'Institut Diderot
- Administrateur de la Fondation PSA Peugeot Citroën et Vice-Présidente du Conseil

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

LFPP – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, représentant permanent d'Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'administration de SA Comtoise de Participation, Simante SL, représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées (AGMMA).

Expertise de gestion :

Mme Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du groupe PSA Peugeot Citroën et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle est membre du Conseil de surveillance et membre du Comité Financier de Peugeot SA.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2012 : 10 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Frédéric BANZET

Première nomination
au Conseil d'administration :
14 juin 1999
Échéance du mandat en cours :
2017
Né le 16 septembre 1958

Administrateur
Membre du Comité
d'Investissements

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Membre du Conseil de surveillance de Citroën Deutschland
- Membre du Conseil de surveillance
de Peugeot Citroën Ukraine

G**G****Mandats Conseils d'administration**

- Directeur Général d'Automobiles Citroën SA
- Administrateur de Citroën Belux
- Administrateur de Citroën UK Ltd
- Administrateur d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur d'Automobiles Citroën España SA
- Administrateur de Changan PSA Automobiles Co., Ltd
(Chine)

G**G****G****G****G****G****Autres**

Aucun

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices
et qui ne sont plus en cours :**

Harvard Business School Club de France, DPCA, Peugeot Citroën Argentine, Citroën Champ de Mars, représentant permanent de la société FFP au Conseil de surveillance de la société Immobilière Dassault, Citroën Nederland, membre du Conseil de surveillance de Citroën Polska, Président de Citroën Sverige AB, administrateur d'Automoveis Citroën, Citroën Danmark A/S, Citroën Norge, représentant permanent d'Automobiles Citroën au Conseil d'administration de Banque PSA Finance.

Expertise de gestion :

M. Frédéric Banzet, de nationalité française, est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, notamment à la Direction Financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur Général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des Affaires Internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il est actuellement Directeur Général de la marque Citroën.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 10 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Georges CHODRON
DE COURCEL**

Première nomination
au Conseil d'administration :
2 juin 2005
Échéance du mandat en cours :
2014
Né le 20 mai 1950

Administrateur
Membre du Comité
de la Gouvernance,
des Nominations
et des Rémunérations
Membre du Comité
d'Investissements
Membre du Comité Financier
et d'Audit

c/o BNP Paribas
3, rue d'Antin
75078 Paris Cedex 2

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA	◆	
Mandats Conseils d'administration		
■ Président de BNP Paribas (Suisse) SA		
■ Vice-Président de Fortis Bank SA/AV		
■ Administrateur d'Alstom	◆	
■ Administrateur de Bouygues	◆	
■ Administrateur de Nexans	◆	
■ Administrateur de CNP (Compagnie nationale à portefeuille – CNP) Belgique		
■ Administrateur d'Erbé SA, Belgique		
■ Administrateur de GBL (Groupe Bruxelles Lambert) Belgique	◆	
■ Administrateur de Verner Investissements SAS		
■ Administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG		
■ Administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG		
■ Administrateur de SCOR Switzerland AG		
Autres		
■ Censeur d'Exane		
■ Censeur de SCOR	◆	
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
BNL (Italie) SpA, BNPP ZAO (Russie), Safran, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS.		
Expertise de gestion :		
M. Georges Chodron de Courcel, de nationalité française, est diplômé de l'École centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas et devient Directeur Général délégué de BNP Paribas en 2003.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2012 : 20 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Luce GENDRY

Première cooptation
au Conseil d'administration :
9 juin 2010
Fin du mandat en cours :
2017
Née le 8 juillet 1949

Administrateur
Membre du Comité Financier
et d'Audit
Membre du Comité
des Participations

c/o Rothschild
23 bis, avenue Messine
75008 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Président du Conseil de surveillance d'IDI

Société cotée

Groupe/hors groupe

Mandats Conseils d'administration

- Chairman de Cavamont Holdings Ltd

Autres

- Administrateur d'INEA
- Administrateur de Nexity

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Associé-gérant de Rothschild et Cie, Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque.

Expertise de gestion :

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été Directeur Financier du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associé-gérant de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2012 : 10 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Christian Peugeot

Première nomination
au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours :
2013
Né le 9 juillet 1953

Administrateur
Membre du Comité
des Participations

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils d'administration

- Vice-Président et Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de LISI

Société cotée

Groupe/hors groupe

Autres

- Vice-Président du FC Sochaux Montbéliard SA
- Représentant permanent de FFP au Conseil d'administration de SEB SA
- Mandataire de la gérance de Peugeot Média Production
- Gérant de SARL BP Gestion
- Gérant de SARL RP Investissements
- Gérant de SC Laroche

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Simante SL.

Expertise de gestion :

M. Christian Peugeot, de nationalité française, est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën à différentes fonctions commerciales et marketing. Il est actuellement Directeur des Affaires Publiques et Délégué aux Relations Extérieures du groupe PSA Peugeot Citroën.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2012 : 1 010 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Thierry PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :

4 juin 1991

Échéance du mandat en cours : 2015

Né le 19 août 1957

Administrateur
Membre du Comité
des Participations

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance**Société cotée****Groupe/hors groupe**

■ Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA

◆

G

Mandats Conseils d'administration

■ Vice-Président et Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères

G

■ Administrateur d'Air Liquide

◆

■ Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle (CID)

■ Administrateur de Faurecia

◆

G

■ Administrateur de SAPAR

■ Administrateur de Gefco

Autres

■ Représentant permanent de Compagnie Industrielle de Delle (CID) au Conseil d'administration de LISI

◆

■ Gérant de la SCI du Doubs

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

AMC Promotion, SCI du Doubs, Immeubles et Participations de l'Est, LFPF – La Française de Participations Financières.

Expertise de gestion :

M. Thierry Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il est Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ainsi que Président du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et membre du Comité Stratégique. Il a exercé des fonctions de Directeur Général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2012 : 1 010 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Xavier PEUGEOT

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 juin 2001
Échéance du mandat en cours :
2013
Né le 8 mai 1964

Administrateur
Membre du Comité
des Participations

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils d'administration**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Président de l'Aventure Peugeot (association loi 1901)
- Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de SAPAR
- Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de groupe PSP
- Administrateur du FC Sochaux Montbéliard SA

G**G****Autres**

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices
et qui ne sont plus en cours :

SA Comtoise de Participation, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, représentant permanent de SA Comtoise de Participation au Conseil d'administration de SEDIM.

Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'université Paris-Dauphine. Après quatre ans passés au sein de l'agence de publicité BDDP, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën où il occupe différents postes, en France et à l'étranger (Angleterre), et notamment Directeur de Filiale Peugeot Pays-Bas, puis Directeur Marketing et Communication Peugeot. Il est actuellement Directeur Produit de la marque Peugeot.

Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 10 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Philippe POINSO

Première nomination
au Conseil d'administration :
1^{er} juin 2006
Échéance du mandat en cours :
2018
Né le 13 décembre 1940

Administrateur
Président du Comité Financier
et d'Audit
Membre du Comité
de la Gouvernance,
des Nominations
et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Membre du Conseil de surveillance d'Alma Capital Paris SAS

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général d'Immeubles de Franche-Comté
- Administrateur de groupe PSP

Autres

- Gérant de Société Civile du Bannot

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices
et qui ne sont plus en cours :

Simante SL, Société Anonyme de Participations – SAPAR.

Expertise de gestion :

M. Philippe Poinso, de nationalité française, est docteur en droit et diplômé de l'IAE d'Aix-en-Provence. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën, avant de devenir Directeur Général délégué de FFP durant 13 ans. Il termina sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères et de LFPF – La Française de Participations Financières.

Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 3 600 actions

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Patrick SOULARD

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 avril 1991
Échéance du mandat en cours :
2014
Né le 11 septembre 1951

Administrateur
Membre du Comité
d'Investissements
Membre du Comité Financier
et d'Audit

40, rue de Liège
75008 Paris

Mandats Conseils d'administration**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Administrateur de Havas
- Administrateur de la SICAV Amundi Convertibles Euroland

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Coface, Geneval, Boursorama, SG Securities Asia Int Hld (HK).

Expertise de gestion :

M. Patrick Soulard, de nationalité française, est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis, il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la Société Générale où il a occupé jusqu'en mai 2009 les fonctions de Directeur Général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale. Il a rejoint, en septembre 2010, la banque d'affaires Bryan Garnier&Co comme Managing Director, avant de devenir, en juin 2011, le Directeur Général d'Unicredit pour la France, membre du Comité Exécutif d'Unicredit CIB. Administrateur de sociétés.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 10 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Marie-Françoise WALBAUM

Première nomination
au Conseil d'administration :
15 mai 2012
Échéance du mandat en cours :
2018
Née le 18 mars 1950

Administrateur
Membre du Comité
des Participations

10, rue d'Auteuil
75016 Paris

Mandats Conseils d'administration**Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Administrateur d'ESSO, Présidente du Comité des Comptes
- Administrateur de CNP, société belge
- Administrateur de Vigeo

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Groupe Galeries Lafayette, groupe Gascogne.

Expertise de gestion :

Mme Marie-Françoise Walbaum, de nationalité française, diplômée de l'université de Paris X en sciences économiques et sociologie est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de private equity) et de holdings internes, commerciales et de management.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 20 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Alain CHAGNON

Né le 6 juillet 1955

**Directeur Général délégué
depuis le 1^{er} octobre 2003**75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris**Mandats Conseils de surveillance****Société cotée****Groupe/hors groupe**

- Membre du Conseil de surveillance d'ONET
- Représentant permanent de FFP INVEST,
Vice-Président et membre du Conseil de surveillance d'IDI

**Mandats Conseils d'administration**

- Administrateur de Holding Reinier

Autres

- Directeur Général de FFP INVEST

G**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices
et qui ne sont plus en cours :**

IDI Emerging Markets, SEDIM, Simante SL.

Expertise de gestion :

M. Alain Chagnon, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA Peugeot Citroën de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2012 : 1 844 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des recommandations AFEP-MEDEF ainsi que de la Recommandation AMF n° 2012-14 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants du 11 octobre 2012.

Rémunération totale versée au cours de l'exercice 2012 aux mandataires sociaux par la société et le cas échéant par les sociétés contrôlées et contrôlante

(en €)	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante
Robert Peugeot	646 892	Néant	52 000
Jean-Philippe Peugeot	94 000	Néant	463 359
Marie-Hélène Roncoroni	84 000	Néant	46 000
Frédéric Banzet	36 000	Néant	36 000
Georges Chodron de Courcel	59 000	Néant	Néant
Luce Gendry	49 000	Néant	Néant
Christian Peugeot	39 000	Néant	142 700
Thierry Peugeot	39 000	Néant	142 887
Xavier Peugeot	39 000	Néant	64 600
Philippe Poinso	54 000	Néant	Néant
Patrick Soulard	49 000	Néant	Néant
Marie-Françoise Walbaum	29 333	Néant	Néant
Alain Chagnon	352 359	Néant	Néant

TABLEAU 1 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2011 (en €)	Exercice 2012 (en €)
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	647 417	646 892
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	647 417	646 892
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	352 884	382 359
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	352 884	382 359

TABLEAU 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

		Exercice 2011		Exercice 2012	
		Montants dus (en €)	Montants versés (en €)	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)
Rémunérations					
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i>	Rémunération fixe	580 717	580 717	580 720	580 720
	Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	64 000	64 000	64 000	64 000
	Avantages en nature (véhicule)	2 700	2 700	2 172	2 172
TOTAL		647 417	647 417	646 892	646 892
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général délégué</i>	Rémunération fixe	270 184	270 184	270 187	270 187
	Rémunération variable	80 000	80 000	110 000	80 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
	Avantages en nature (véhicule)	2 700	2 700	2 172	2 172
TOTAL		352 884	352 884	382 359	352 359

TABLEAU 3 - TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS À CHAQUE ADMINISTRATEUR

		Jetons de présence versés en 2011 (en €)		Jetons de présence versés en 2012 (en €)	
		FFP	Société contrôlante	FFP	Société contrôlante
Membres du Conseil					
Robert Peugeot		64 000	52 000	64 000	52 000
Jean-Philippe Peugeot		94 000	46 000	94 000	46 000
Marie-Hélène Roncoroni		84 000	46 000	84 000	46 000
Frédéric Banzet		39 000	36 000	36 000	36 000
Georges Chodron de Courcel		59 000	Néant	59 000	Néant
Luce Gendry		49 000	Néant	49 000	Néant
Christian Peugeot		37 500	42 000	39 000	42 000
Thierry Peugeot		39 000	42 000	39 000	42 000
Xavier Peugeot		37 500	36 000	39 000	36 000
Philippe Poinso		54 000	Néant	54 000	Néant
Patrick Soulard		47 500	Néant	49 000	Néant
Marie-Françoise Walbaum		Néant	Néant	29 333	Néant
TOTAL		604 500	300 000	635 333	300 000

TABLEAU 4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 5 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 6 - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 7 - ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 8 - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Non applicable.

TABLEAU 9 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Non applicable.

TABLEAU 10

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Robert Peugeot Président-Directeur Général Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2017		◆	◆			◆		◆
M. Alain Chagnon Directeur Général délégué depuis le 1 ^{er} octobre 2003	Suspendu		◆			◆		◆

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (290 976 € en 2012). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 011 € en 2012, pour chacun des mandataires sociaux.

Détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération du Président-Directeur Général est fixe. Il perçoit en outre 64 000 € au titre des jetons de présence et bénéficie d'un véhicule de fonction.

La rémunération du Directeur Général délégué comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis en début d'année ; cette dernière est versée l'année $n + 1$. Il dispose d'un véhicule de fonction et détient 1 844 actions de la société.

Engagements divers

En ce qui concerne les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-90 du Code de commerce, certains engagements ont

été pris concernant les conditions dans lesquelles le contrat de travail du Directeur Général délégué, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007. Ce sont les suivants :

- ▶ la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- ▶ la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le groupe PSA Peugeot Citroën comme salarié ;
- ▶ enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2012

Néant.

2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Frédéric Banzet, appartiennent au groupe familial Peugeot, de même que MM Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient. Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. (...) L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation ».

2.10 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec des apparentés sont identifiées dans la note 31 annexée aux *comptes consolidés 2012*.

2.11 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

2

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (1^{ère} partie), les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (2^{ème} partie), les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (3^{ème} partie), et les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration (4^{ème} partie).

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité Financier et d'Audit et a été approuvé par le Conseil d'administration du 18 mars 2013. Il a été établi en se référant :

- ▶ au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 ;
- ▶ à la recommandation AMF n° 2012-14 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants du 11 octobre 2012 ;
- ▶ à l'étude de l'AMF relative aux rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2011, publiée le 26 novembre 2012 ;
- ▶ au cadre de référence AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne proposés en 2007 mis à jour dans sa nouvelle édition du 22 juillet 2010 ;
- ▶ au rapport du groupe de travail AMF sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010.

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, et la bonne application de ces règles a été vérifiée dans le cadre d'entretiens et de réunions avec les différents services de la société (Direction Générale, Direction Comptable et Direction Juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement⁽¹⁾.

I - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce code, dans sa version mise à jour en avril 2010, est disponible sur le site <http://www.medef.com>.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'effectif du Conseil d'administration est de 12 membres, tous de nationalité française. La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 a ratifié la cooptation en qualité d'administrateur de Mme Marie-Françoise Walbaum faite par le Conseil d'administration du 15 mars 2012, et a renouvelé les mandats d'administrateur de Mme Marie-Hélène Roncoroni et de M. Philippe Poinso.

(1) À l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine vinicole.

Indépendance des administrateurs

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur « indépendant » sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue chaque année par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration.

Au cours de sa séance du 18 mars 2013, le Conseil d'administration a jugé que sont indépendants les membres suivants : M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard, M. Philippe Poinso, Mme Luce Gendry et Mme Marie-Françoise Walbaum :

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représente un ratio de 41,66 %, ce qui est conforme au Code de gouvernement d'entreprise.

	M. Georges Chodron de Courcel	M. Patrick Soulard
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.	✓	✓
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.	✓	✓
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : ■ significatif de la société ou de son groupe ; ■ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il soit Directeur Général délégué de la société BNP Paribas SA auprès de laquelle FFP bénéficie d'une ligne de crédit, compte tenu notamment : de l'ancienneté des relations bancaires avec BNP Paribas SA ; des conditions normales de marché obtenues pour cette ligne de crédit ; de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements et à conditions comparables ; du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité.	✓
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.	✓	✓
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.	✓	✓
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.	✓	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de douze ans, compte tenu de son rôle et de sa contribution, et parce que tous les autres critères d'indépendance AFEP-MEDEF sont remplis. À noter que cet administrateur a été renouvelé dans ses fonctions en juin 2008, soit avant l'entrée en vigueur en décembre 2008 du Code AFEP-MEDEF ayant défini les critères d'indépendance.

Les administrateurs sont nommés pour une durée statutaire de six ans. Néanmoins, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 de limiter la durée du mandat des administrateurs à quatre ans pour appliquer la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

**Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux
du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société**

2

M. Philippe Poinso	Mme Marie-Françoise Walbaum	Mme Luce Gendry
Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il n'ait cessé ses fonctions au sein d'Établissements Peugeot Frères que depuis avril 2007. En effet, ce dernier n'est plus Directeur Général délégué de FFP depuis septembre 2003, soit depuis huit ans, et n'a plus aucune fonction salariée au sein du groupe familial. De plus, M. Philippe Poinso remplit l'ensemble des autres critères du Code AFEP-MEDEF.	✓	✓
✓	✓	✓
	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur, refondu en mars 2012, précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document de référence.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent les documents préparatoires sur des points mis à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil d'administration, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- ▶ investissements/désinvestissements ;
- ▶ principales participations ;
- ▶ gestion des TIAP (Titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ;
- ▶ évolution de l'Actif Net Réévalué ;
- ▶ situation de l'endettement et de la trésorerie.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général délégué. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration s'est réuni six fois :

Date de réunion	Taux de présence
23 février 2012	100 %
15 mars 2012	100 %
15 mai 2012	92 %
26 juillet 2012	100 %
31 août 2012	92 %
13 novembre 2012	100 %
TAUX MOYEN DE PRÉSENCE	97 %

LES COMITÉS

Quatre comités ont été créés par le Conseil d'administration. Ces quatre comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par le Règlement intérieur dont les principes sont repris ci-après.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations comprend cinq administrateurs dont deux sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ MM. Jean-Philippe Peugeot, Président du comité ;
Georges Chodron de Courcel ;
- ▶ Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- ▶ MM. Philippe Poinso ;
Robert Peugeot.

Bien que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande une majorité de membres indépendants au sein de ce comité, le choix de cette composition se justifie par la présence de l'actionnaire de contrôle, la société Établissements Peugeot Frères, au capital de FFP.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations sur les quatre thèmes suivants :

Concernant le Conseil d'administration :

- ▶ renouvellement ou nomination des administrateurs ;
- ▶ création et composition des comités du Conseil ;
- ▶ modification éventuelle de la structure, de la taille et de la composition du Conseil d'administration ;
- ▶ revue des critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

2

Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué :

- ▶ reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- ▶ plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- ▶ rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- ▶ rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- ▶ montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités ;
- ▶ politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- ▶ désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- ▶ modalités d'exercice possibles de la Direction Générale ;
- ▶ suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère ;
- ▶ évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- ▶ mise à jour de son Règlement intérieur.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération ; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président.

Le comité s'est formellement réuni deux fois au cours de l'exercice 2012. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2012, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ les modalités d'évaluation des travaux du Conseil d'administration ;
- ▶ le renouvellement de deux administrateurs et la nomination d'une nouvelle administratrice ;
- ▶ la revue du statut des administrateurs indépendants ;
- ▶ la refonte du Règlement intérieur de la société ;
- ▶ la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des Participations comprend huit administrateurs dont deux sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ Mmes Marie-Hélène Roncoroni, Présidente du comité ;
Luce Gendry ;
Marie-Françoise Walbaum
- ▶ MM. Christian Peugeot ;
Jean-Philippe Peugeot ;
Robert Peugeot ;
Thierry Peugeot ;
Xavier Peugeot.

Le Comité des Participations assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP, ou sa filiale FFP INVEST, détient une participation. Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et propose les positions à prendre, lorsque FFP, ou sa filiale FFP INVEST, est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'administration sur le renforcement, l'allègement, ou la cession totale d'une participation, la décision revenant au Conseil d'administration. Il se réunit à l'initiative de son Président, soit formellement, soit par consultation électronique, autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

Le comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2012. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2012, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ concernant le groupe PSA : un point sur la situation du groupe PSA lors de chaque comité ;
- ▶ concernant les investissements hors PSA : la mise en place d'une couverture sur 23 % de sa participation dans Zodiac (775 000 titres, soit 1,4 % du capital) ; la cession de la participation détenue dans Linedata Services.

Le Comité des Participations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité d'Investissements comprend six administrateurs dont deux sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ MM. Robert Peugeot, Président du comité ;
Frédéric Banzet ;
Georges Chodron de Courcel ;
Jean-Philippe Peugeot ;
- ▶ Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- ▶ M. Patrick Soulard.

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, ou celle de sa filiale FFP INVEST, et donne son avis au Conseil d'administration. Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose. Il ne s'est pas formellement réuni au cours de l'exercice 2012.

Le Comité d'Investissements rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité Financier et d'Audit comprend cinq administrateurs dont quatre sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ MM. Philippe Poinso, Président du comité ;
Georges Chodron de Courcel ;
- ▶ Mme Luce Gendry ;
- ▶ MM. Jean-Philippe Peugeot ;
Patrick Soulard.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière.
Il examine les comptes sociaux de FFP et de sa filiale FFP INVEST, et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.
Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP et FFP INVEST, hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du comité, une convocation, à laquelle est joint le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité, les membres reçoivent les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour. Lors de la réunion, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2012. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2012, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ concernant les comptes : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2011 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2011, revue des comptes consolidés du premier semestre 2012 et du rapport financier semestriel ; examen de la situation de la dette ; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes ;
- ▶ concernant la gestion des risques et contrôle interne : revue de la partie contrôle interne et gestion des risques du rapport du Président du Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil procède annuellement à une évaluation de son organisation et de ses modalités de fonctionnement.

Début 2012 et au titre de l'exercice 2011, une auto-évaluation a été formalisée sur la base d'un questionnaire adressé à ses membres. La synthèse des résultats de l'évaluation a été présentée en Conseil le 15 mars 2012, et a révélé dans l'ensemble une satisfaction des administrateurs vis-à-vis du fonctionnement du Conseil et de ses comités.

À la suite des demandes formulées par les administrateurs lors de cette auto-évaluation, et au cours de l'année 2012, le Conseil d'administration a mis en œuvre les actions suivantes :

- ▶ une information détaillée a été donnée à chaque Conseil sur l'évolution de la situation du groupe PSA ;
- ▶ un compte rendu d'activité des participations pour lesquelles des opérations et/ou événements sont intervenus a été présenté lors de chaque Conseil ;
- ▶ les fiches de suivi des participations, réalisées avant chaque Comité des Participations, ont été envoyées à tous les membres du Conseil.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des administrateurs

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur, complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-Présidents du Conseil d'administration. Par ailleurs, les rémunérations versées à chaque administrateur tiennent compte de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2012 sont exposés dans le rapport de gestion.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose :

- ▶ d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- ▶ d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général délégué. La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantitatifs précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Pour l'exercice 2012, la part variable est assise sur :

- des critères qualitatifs liés à la mise en œuvre de la stratégie de FFP et dont les détails ne sauraient être divulgués pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires ;
- des critères quantitatifs liés à la progression de l'ANR (hors PSA) du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Le niveau souhaité de réalisation a été établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (290 976 € en 2012). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 011 € en 2012, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2012 figurent dans le rapport de gestion.

II Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

L'identification et la gestion des risques font l'objet de développements dans le rapport de gestion.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Comme indiqué en préambule, ce rapport a notamment été établi en s'appuyant sur :

- ▶ la nouvelle édition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et son guide d'application de janvier 2007, et
- ▶ le rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit ; publiés le 22 juillet 2010.

L'ensemble des recommandations est appliqué et le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- ▶ le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières ;
 et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- ▶ le dispositif de contrôle interne doit prévoir :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriés,
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
 - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société,
 - une surveillance permanente du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- ▶ la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- ▶ les contrôles mis en place pour y remédier ;
- ▶ une évaluation de la pertinence des contrôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés dans certaines catégories d'actifs.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de FFP selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion hebdomadaire se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général délégué, la Direction des Investissements, la Direction Comptable et la Direction Juridique.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE FFP

Conformité des pratiques aux lois et règlements

La Direction juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- ▶ de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- ▶ d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- ▶ de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- ▶ d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction Comptable suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe FFP.

Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure qu'ils sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité d'Investissements. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration.

b. Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le Directeur des Investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des Sociétés, des réunions régulières avec les analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long termes par les marchés.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP et de FFP INVEST. FFP ou FFP INVEST est systématiquement représentée aux Conseils des sociétés dans lesquelles elle prend des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des Conseils au Comité des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le pilotage des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général délégué et le Directeur des Investissements.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

c. Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction Générale, assistée par la Direction Comptable. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie à chaque échéance d'un tirage et au moins une fois par mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction Générale à chaque Conseil d'administration. Pour plus d'informations cf. note 29.2 des comptes consolidés 2012 sur la gestion du risque de liquidité.

d. Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction Comptable, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale.

e. Établissement mensuel du reporting TIAP

Une situation comprenant une valorisation des portefeuilles est établie mensuellement.

La fiabilité des informations financières

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément aux règles du PCG 99-03, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 Règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- ▶ l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- ▶ une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôtures annuelle et semestrielle, pour examiner les points techniques de l'arrêté des comptes ;
- ▶ le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'administration du mois de novembre pour l'arrêté annuel ou aux administrateurs pour l'arrêté semestriel.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou ceux liés à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont :

- ▶ la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture qui constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes, car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture ;
- ▶ le contrôle des principales étapes par le Directeur Comptable qui constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- ▶ la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction Comptable qui permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- ▶ le contrôle final des Commissaires aux comptes suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction Juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 13 novembre 2012, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général délégué, de constituer au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2013.

c. La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires

Les frais généraux ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Directeur Juridique. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge par la Direction Comptable qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Juridique et deux membres désignés de la Direction

Comptable sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Directeur Juridique et de l'un des deux membres désignés de la Direction Comptable est nécessaire.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

a. Code de déontologie

La société a élaboré un Code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs et membres de la Direction Comptable sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au dit code.

Par ailleurs, la société a refondu le 15 mars 2012 le Règlement intérieur de FFP qui intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs.

b. Liste d'initiés

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tierces en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

c. Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques. Des mises à jour ont été effectuées au cours de l'exercice 2012. Elles concernent principalement les procédures sur opérations sur titres (Code déontologique, achat, évaluation, comptabilisation...), les frais de personnel, les procédures informatiques et le plan de continuité de service permettant la poursuite de l'activité en cas d'accident majeur relatif à la disponibilité des bureaux ou matériels.

III Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées :

- ▶ les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- ▶ les propriétaires d'actions au porteur doivent, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'assemblée.

À défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

IV Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration est de 25 % ; elle est ainsi conforme, dès 2012, à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, laquelle impose que la proportion des femmes au sein des Conseils soit d'au moins 20 % d'ici 2014.

V Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments figurent en page 72.

2.12 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société FFP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
Yves Chaumet

MAZARS
Jean Latorzeff



INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

3.1	FFP et ses actionnaires	66
3.2	Renseignements sur la société	72

3.1 FFP et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Au 18 mars 2013, le capital social est de 25 157 273 €, divisé en 25 157 273 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- ▶ le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions ⁽¹⁾, représentant 0,01 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 ;
- ▶ le 19 novembre 2009, il a été procédé à l'annulation de 248 927 actions ⁽²⁾, représentant 0,98 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009.

Actionnariat de la société FFP

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société FFP est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) ou le seuil de 2 % (stipulation statutaire) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil, ni légal, ni statutaire, n'a été déclaré au cours de l'exercice 2012.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2012, l'actionnariat de la société FFP était composé de 128 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 82,95 % du capital et 90,63 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 17,05 % du capital et 9,37 % des droits de vote.

Actions détenues par le personnel

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société FFP ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87,05 %	87,04 %
Autodétention ⁽¹⁾	2 126	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 693	20,76 %	12,95 %	12,94 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

(1) En application du contrat de liquidité.

(1) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 2 400 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 19 décembre 2010.

(2) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 246 727 actions rachetées aux fins d'annulation, et 2 200 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 17 septembre 2009.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87 %	87 %
Autodétention ⁽¹⁾	2 100	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 319	20,77 %	13 %	13 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

(1) En application du contrat de liquidité.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères ⁽¹⁾	19 932 454	79,23 %	86,89 %	86,88 %
Autodétention ⁽²⁾	3 300	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 223 319	20,76 %	13,11 %	13,13 %
TOTAL	25 159 073	100 %	100 %	100 %

(1) À noter que les sociétés SA Comtoise de Participation et Immeubles et Participations de l'Est ont été dissoutes au cours de l'exercice 2010 : la société SA Comtoise de Participation a été absorbée par voie de fusion par la société Établissements Peugeot Frères le 19 juillet 2010, et la société Immeubles et Participations de l'Est a été dissoute, ce qui a entraîné la transmission universelle de son patrimoine à la société Établissements Peugeot Frères le 18 novembre 2010.

(2) En application du contrat de liquidité.

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2012

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2012, le nombre total brut de droits de vote est de 45 798 103, et le nombre total net de droits de vote est de 45 795 977.

Contrôle de la société FFP

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010. En application de ces recommandations, décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne, FFP a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- ▶ la présence de 5 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, composé de 12 membres ;
- ▶ l'existence de 4 comités spécialisés qui comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

Enfin, à la connaissance de la société :

- ▶ aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et

- ▶ il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- ▶ le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- ▶ le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- ▶ la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- ▶ le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Forme des actions (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.
2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.
3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Pactes d'actionnaires

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES TITRES FFP DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Néant.

PACTE DUTREIL (ARTICLE 885 I DU CGI) CONCERNANT LES TITRES FFP

Néant.

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR FFP ⁽¹⁾ AVEC SES PARTICIPATIONS

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Immobilière Dassault	15/07/2009 (modifié par avenant le 15/12/2009)	D&I 209C1035 du 24/07/2009 D&I 209C1539 du 23/12/2009 D&I 212C0009 du 03/01/2012	3 ans	Siège pour FFP au Conseil de surveillance et au Comité Stratégique ; droit de préemption réciproque ; absence d'action de concert.
Financière Guiraud SAS	10/07/2006	N/A	10 ans	Liquidité selon les conditions de marché avec existence de droits de préemption.
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	07/11/2005	N/A	2028	Fin de la période d'incessibilité depuis février 2008 ; droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
Holding Reinier – ONET	23/10/2007	N/A	10 ans	Droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; incessibilité pendant trois ans ; pacte de préférence entre les actionnaires ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
DKSH	29/01/2008	N/A	31/12/2018	Règles de gouvernance et stipulations sur le transfert des actions.
SIAT	03/09/2008	N/A	Durée d'investissement	Règles de distribution de dividendes.
IDI Emerging Markets	07/07/2008 modifié par avenant n° 1 le 08/09/2009 et par avenant n° 2 le 19/07/2010 et par avenant n° 3	N/A	10 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant n° 1 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance. L'avenant n° 2 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à la création de compartiments dans la société et l'émission de nouvelles classes d'actions. L'avenant du n° 3 a pour objet de restreindre le champ d'application du pacte aux deux seuls compartiments qui existent (I et II).
CID	26/07/2011	N/A	30/06/2021	Pacte organisant la liquidité des titres CID.
LT Participations	16/09/2011	N/A	16/09/2021	Pacte organisant la liquidité des titres LT Participations ; des règles de sortie et un siège pour FFP au Conseil d'administration de LT Participations et d'Ipsos.

(1) Pactes auxquels FFP Invest, sa filiale à 100 %, s'est substituée, à l'exception de celui conclu au sein de SIAT.

AUTRES

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Peugeot SA	19/12/2012	N/A	2 ans	Pactes Dutreil (article 885 I bis du CGI) portant sur : ■ 60 037 826 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 63 586 316 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 52 940 846 actions Peugeot SA détenues par FFP.
Peugeot SA	19/12/2012	N/A	2 ans	Pactes Dutreil (article 787 B du CGI) portant sur : ■ 63 586 316 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 52 940 846 actions Peugeot SA détenues par FFP.
Peugeot SA	12/06/2012	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (article 787 B du CGI) portant sur 60 037 826 actions Peugeot SA détenues par FFP.
Peugeot SA	21/12/2010 tacitement reconduits par période d'un an par avenant du 19/12/2012	N/A	2 ans	Pactes Dutreil (article 885 I du CGI) portant sur : ■ 51 792 738 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 50 622 492 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 40 090 278 actions Peugeot SA détenues par FFP.
Peugeot SA	21/12/2010 tacitement reconduits par période d'un an	N/A	2 ans	Pactes Dutreil (article 787 B du CGI) portant sur : ■ 51 792 738 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 50 622 492 actions Peugeot SA détenues par FFP ; ■ 40 090 278 actions Peugeot SA détenues par FFP.
Peugeot SA	19/07/2010 tacitement reconduit pour une période indéterminée	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (article 787 B du CGI) portant sur 51 792 738 actions Peugeot SA détenues par FFP.
SEB SA	28/12/2005 et adhésion à l'engagement de FFP INVEST le 13/12/2011	D&I 206C0032 du 05/01/2006	13/12/2013	Pacte Dutreil (article 885 I bis du CGI) portant sur 900 000 actions SEB SA détenues par FFP.
SEB SA	21/07/2010 modifié par avenant du 06/11/2010	D&I 210C0793 du 12/08/2010 et D&I 210C1229 du 01/12/2010	13/12/2013	Pacte Jacob (article 787 B du CGI) portant sur 600 000 actions SEB SA détenues par FFP.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Compte tenu de la perte du résultat net consolidé de 900 M€ en 2012, le Conseil a décidé de ne pas proposer à la prochaine Assemblée Générale annuelle le versement d'un dividende.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	90 438 516,12 €
Report à nouveau	810 164 848,98 €
Somme distribuable	900 603 365,10 €
Affectation	
■ au poste « autres réserves »	845 000 000 €
■ au poste « report à nouveau »	55 603 365,10 €

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	2011	2010	2009
Nombre d'actions	25 157 273	25 159 073	25 159 073
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	1,10 €	1,50 €	0,70 €

Opérations afférentes aux titres de la société

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2012

Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 15 mai 2012 (9^{ème} résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce Programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 15 mai 2012.

Les caractéristiques de ce Programme de rachat figurent dans le Document de référence 2011. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011 (13^{ème} résolution).

Ce Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 15 novembre 2013. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 100 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

Caractéristiques du Programme de rachat

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient pour permettre si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises.

Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2012

- Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation : aucun.
 - Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché.
- Au cours de l'exercice 2012, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :

- acheté 41 385 actions au prix moyen de 29,76 € par action,
- vendu 41 359 actions au prix moyen de 29,88 € par action ;

au titre de la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011, puis de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, la société FFP n'a procédé à aucune annulation d'actions.

Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 9^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 29 900 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

Nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2012

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,01 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont contrat de liquidité	2 126
dont couverture de plans d'options d'achat d'actions	0
dont actions destinées à être annulées	0
SOIT :	2 126 ACTIONS
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition (en €)	60 400,94 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres. L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

FFP

Siège social

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 075 390. Date de constitution : 30 juillet 1929. Date d'expiration : 18 juillet 2028.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- ▶ à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- ▶ à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;

- ▶ à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toutes natures et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- ▶ à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- ▶ à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- ▶ plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

4

PRÉSENTATION DU GROUPE

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	74
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	75
4.3	Facteurs de risques – gestion des risques et assurances	77
4.4	Événements postérieurs à la clôture	80
4.5	Tendances et perspectives	80
4.6	Autres informations sur l'activité	80

4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants

Le principal investissement de l'année 2012 a été la souscription à l'augmentation de capital réalisée par Peugeot SA. Par ailleurs, FFP a vendu une partie de sa participation dans DKSH ainsi que l'essentiel de ses titres Linedata Services et a mis en place une couverture partielle de sa plus-value latente sur Zodiac Aerospace.

Participation à l'augmentation de capital de Peugeot SA

Le groupe PSA Peugeot Citroën a conclu une alliance stratégique mondiale avec General Motors. Convaincue des perspectives qu'elle offre au groupe automobile, FFP a soutenu l'élaboration de cette alliance et a souscrit à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour un montant de 115,9 M€. Afin de faciliter l'entrée au capital du nouveau partenaire, FFP lui a cédé la moitié de ses droits préférentiels de souscription pour 54,6 M€. La participation de FFP au capital du groupe automobile s'établit, au 31 décembre 2012, à 19 % du capital et 28 % des droits de vote exerçables.

Cession partielle de DKSH

Le groupe suisse DKSH a été introduit en Bourse à Zurich (SIX Swiss Exchange) conformément aux accords signés par FFP lors de son entrée au capital de la société début 2008. Le groupe FFP a cédé à cette occasion 2 350 000 titres à 48 CHF par action, encaissant ainsi 110,5 MCHF (91,4 M€). Cette cession partielle permet de rembourser la totalité du montant investi. FFP réalise ainsi un multiple de 3,2x sur une période de 4 ans, soit un TRI de 34 %. FFP conserve une participation de 6,8 % du capital de DKSH, et continuera à bénéficier des perspectives attractives du groupe. Un engagement de conservation des titres encore détenus de 18 mois a été accepté par l'ensemble des actionnaires cédants.

Cession de Linedata Services

Entrée en 2004 au capital de Linedata Services, FFP détenait, début 2012, 12,9 % du capital. FFP a apporté sa participation à l'offre publique de rachat d'actions (OPRA) lancée par la société au 2^{ème} trimestre 2012. À la suite de cette opération, le solde des titres a été cédé en blocs sur le marché entre le 7 novembre 2012 et le 25 janvier 2013. Les produits de cessions et les dividendes reçus sur la période dépassent le montant investi dans cette société.

Engagements dans des fonds de capital-investissement

FFP a pris un nouvel engagement de 5 M€ dans le fonds Access Secondary Bridge Fund, fonds européen de capital-investissement qui opère sur le marché secondaire. Le fonds Vietnam Century Fund, dans lequel FFP a pris un engagement en 2008, a réduit sa taille étant donné les difficultés qu'il rencontre à trouver des cibles non cotées dont le business model et la gouvernance soient satisfaisants. FFP a ainsi vu diminuer son engagement dans ce fonds de 3,3 M\$. IDI Emerging Markets a réduit la taille de son compartiment I, les retours reçus des fonds lui permettant de faire face aux appels, sans avoir besoin d'appeler plus de capital auprès de ses actionnaires. La réduction de capital pour FFP s'est élevée à 2,8 M€. Enfin, IVF IV a aussi réduit la taille de son fonds.

Les fonds Sagard II et White Knight VIII ont poursuivi leur déploiement en réalisant de nouveaux investissements tandis que les appels des fonds émergents ont été limités. Au total, FFP aura investi 19 M€ supplémentaires, mais n'aura encaissé que 4 M€ de remboursements, les sorties étant de nouveau décalées dans le temps compte tenu de l'environnement économique défavorable.

Autres faits marquants

FFP a protégé une partie de la plus-value latente sur ses titres Zodiac Aerospace en mettant en place une couverture (tunnel) sur 23 % de sa participation (775 000 titres, soit 1,4 % du capital). FFP a par ailleurs cédé des options d'achats sur 200 002 titres supplémentaires.

FFP a souscrit à l'émission de 250 M€ d'obligations échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) lancée par Faurecia pour un montant de 9,7 M€. Les obligations, dont l'échéance est le 1^{er} janvier 2018, porteront intérêt à 3,25 %.

Enfin, aucun changement significatif de la situation financière de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012. De même, aucun changement significatif de la situation commerciale de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats consolidés (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés FFP, FFP INVEST, les sociétés civiles immobilières, Financière Guiraud, Château Guiraud consolidées par intégration globale. Les participations détenues dans Peugeot SA, la Compagnie Industrielle de Delle, LISI et Holding Reinier sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe de l'exercice est une perte de 900,5 M€, contre un bénéfice de 181,3 M€ en 2011. Cette perte d'un montant exceptionnel résulte principalement de la prise en compte à hauteur de 19 % du résultat négatif du groupe automobile PSA Peugeot Citroën d'un montant total de 5 010 M€, essentiellement liée à la dépréciation des actifs pour 4 743 M€.

Le résultat consolidé de FFP est constitué des éléments suivants :

- ▶ les produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières s'élèvent à 99,3 M€, contre 55,2 M€ l'exercice précédent. Les dividendes reçus des participations sont de 29 M€, au lieu de 42 M€ en 2011, année qui comprenait le versement par DKSH d'un dividende exceptionnel de 18,8 M€. Les dividendes en provenance des autres participations sont tous en augmentation. La cession de 35 % de la participation du groupe FFP dans DKSH, lors de son introduction en Bourse, a permis de constater un résultat de cession de 61 M€ et celles de Linedata Services un résultat de 10,4 M€ compte tenu des dépréciations antérieurement constatées (11,9 M€). Au total, les résultats nets sur cession se sont élevés à 71,2 M€, contre 13,2 M€ l'année précédente ;
- ▶ les produits des immeubles de placement enregistrent les loyers perçus par la SCI FFP-Les Grésillons pour un montant net de 1,6 M€, similaire à celui de 2011. La valeur de marché de l'immeuble de cette SCI, estimée selon une expertise externe, est de 17 M€, du même niveau que celle de l'exercice précédent ;
- ▶ les dépréciations des titres disponibles à la vente répondent à une baisse significative (plus de 30 %) ou prolongée (plus d'un an) des cours ou des évaluations des sociétés concernées en dessous du cours d'acquisition. Les dépréciations de l'exercice se sont élevées à 11,4 M€, contre 7 M€ en 2011 ; elles concernent essentiellement des fonds de capital-investissement ;
- ▶ le coût de l'endettement financier s'établit à 12,6 M€ pour l'exercice, contre 11,4 M€ en 2011 ;
- ▶ la quote-part dans le résultat des entreprises associées s'élève à - 971 M€. Elle enregistre, comme indiqué ci-dessus, la part de FFP dans les pertes du groupe PSA

Peugeot Citroën pour - 951,2 M€ ; les quotes-parts de l'ensemble Compagnie Industrielle de Delle et LISI sont positives à 10,9 M€ ; celle relative à Holding Reinier - 1,1 M€ est majorée d'une dépréciation du goodwill d'acquisition des titres à hauteur de 29,5 M€ ;

- ▶ la charge d'impôt sur les sociétés qui s'élevait à 0,6 M€ en 2011 est un produit proche de zéro en 2012.

Le résultat global prend en compte le résultat net consolidé et la variation des capitaux propres dont la contrepartie n'a pas d'impact dans le compte de résultat. Pour FFP, il s'agit principalement des effets dans les réserves des titres mis en équivalence et des ajustements de juste valeur des titres disponibles à la vente, portés directement en capitaux propres et non constatés en résultat. En 2012, le résultat global part du groupe s'établit à - 1 158,8 M€, contre 164,1 M€ en 2011. Pour l'essentiel et par rapport au résultat net consolidé, il prend en compte :

- ▶ l'effet de la dilution sur les titres Peugeot SA pour - 405,5 M€ suite à l'augmentation de capital intervenue au début de l'exercice, le pourcentage de participation de FFP dans cette société revenant de 22,8 % en 2011 à 19 % en 2012 ;
- ▶ la réévaluation nette à la juste valeur des titres disponibles à la vente pour 146,8 M€, contre - 14,7 M€ en 2011 ;
- ▶ la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés pour - 6,1 M€, contre - 3 M€ l'année précédente.

Le total de l'actif du bilan s'élève à 3 259,2 M€ au 31 décembre 2012, contre 4 455,1 M€ un an plus tôt. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- ▶ la diminution de valeur des titres des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 2 032,5 M€, contre 3 349,8 M€ en 2011, essentiellement liée aux titres Peugeot SA (- 1 289,8 M€) et Holding Reinier (- 33,9 M€) ;
- ▶ l'augmentation de valeur des titres disponibles à la vente de 104,9 M€, principalement liée à l'augmentation des cours des titres Zodiac et DKSH ;
- ▶ les cessions des titres DKSH pour 30,4 M€ et Linedata Services pour 16,6 M€ en valeur comptable des titres ;
- ▶ l'acquisition de 500 000 OCEANE FAURECIA pour 9,7 M€.

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 2 829,2 M€, contre 4 015,6 M€ au 31 décembre 2011 ; cette variation est due à la prise en compte du résultat global de - 1 158,8 M€ (part du groupe) et à la distribution de dividendes effectuée par FFP en 2012 pour 27,7 M€.

Les capitaux propres part du groupe représentent 112,46 € par action au 31 décembre 2012, contre 159,62 € un an plus tôt.

Les passifs financiers non courants comprennent des emprunts bancaires pour 303 M€, stables par rapport à l'exercice précédent. Les engagements de souscription et titres non libérés s'élèvent à 48,9 M€, au lieu de 68,8 M€ au 31 décembre 2011 et les dettes sur instruments dérivés à 24 M€, contre 13,6 M€.

La trésorerie consolidée s'élève à 5,2 M€ au 31 décembre 2012, contre 4,3 M€ au 31 décembre 2011. Les principaux mouvements de trésorerie de l'exercice concernent les éléments suivants :

- ▶ des flux nets de trésorerie dégagés par l'activité pour 18,5 M€ ;
- ▶ des produits de cessions de titres pour 166,2 M€, concernant principalement la cession des droits de souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour 54,6 M€, des titres DKSH pour 91,4 M€ et Linedata Services pour 15,1 M€ ;
- ▶ la souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour un montant de 115,9 M€ et l'acquisition des OCEANE FAURECIA mentionnée ci-dessus ;
- ▶ le versement du dividende aux actionnaires : 27,7 M€.

Résultats sociaux (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le résultat net de l'exercice 2012 s'élève à 90,4 M€, en baisse significative par rapport à l'exercice 2011 qui avait dégagé un bénéfice de 501,1 M€. Pour mémoire, ce niveau exceptionnel de résultat avait été consécutif à la réalisation de l'apport et de la cession de titres à sa filiale FFP INVEST.

Le résultat de l'exercice est principalement constitué des éléments suivants :

TITRES DE PARTICIPATION

Cessions

Dans le cadre de l'augmentation de capital de Peugeot SA, FFP a cédé à General Motors une partie de ses droits préférentiels de souscription pour 54,6 M€. Cette opération a permis la réalisation d'une plus-value de 40,9 M€.

Le contrat de cession des titres DKSH, conclu avec la filiale FFP INVEST en 2011, comportait une clause de complément de prix. Suite à l'introduction en Bourse de cette société, les conditions de ce complément de prix ont été remplies, et ont permis la perception d'une somme supplémentaire de 55,5 M€.

FFP a commencé à se désengager de sa participation dans Linedata Services en cédant 1 035 200 titres pour 15,1 M€. Cette cession a dégagé une moins-value de 1,5 M€, conduisant à reprendre une partie de la provision pour dépréciation constituée sur ces titres de 5,3 M€.

Revenus et provisions

Suite aux apports de titres de participations effectués en 2011 à FFP INVEST et à l'arrêt de la politique de distribution du groupe PSA Peugeot Citroën, les dividendes encaissés des filiales sont limités à 0,4 M€, en provenance de Linedata Services.

Les cessions de titres de participations à FFP INVEST réalisées en 2011 ont été financées par compte courant. Les intérêts courus de l'exercice 2012 et capitalisés sur ce compte courant représentent un produit de 5,3 M€.

Les provisions pour dépréciation ont fait l'objet d'une reprise pour un montant total de 5,3 M€. Cette reprise porte sur les titres Linedata Services, dont la majeure partie a été cédée au cours de l'exercice comme indiqué ci-dessus.

Au total, le résultat sur titres de participation s'élève à + 105,4 M€ contre + 501,2 M€ en 2011.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice est positif de 0,7 M€, contre 20,3 M€ l'exercice précédent.

L'essentiel de ce résultat est constitué par des plus-values nettes de 0,3 M€ et des reprises nettes de dépréciations réalisées sur le capital-investissement pour 0,4 M€.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

Le résultat sur activité financière est négatif de 12,1 M€, contre 10,9 M€ en 2011. Cette dégradation résulte pour l'essentiel de l'augmentation des charges d'intérêt de 2,3 M€, qui s'élèvent à 11,2 M€ en 2012, contre 8,9 M€ l'exercice précédent. Cette hausse des charges financières est consécutive à l'augmentation des taux (spread notamment) sachant que la plupart des conventions de crédit ont fait l'objet d'une renégociation depuis fin 2011.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de 3,4 M€, contre 5,2 M€ l'exercice précédent. Cette diminution résulte essentiellement de la facturation de prestations de services à la filiale FFP INVEST pour 1,6 M€.

FFP a opté le 1^{er} janvier 2012 pour le régime d'intégration fiscale. À ce titre, la charge nette d'impôt de l'exercice s'élève à 0,2 M€. Elle est constituée de la charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale de 0,4 M€ et du produit d'impôt de 0,2 M€ en provenance des filiales bénéficiaires.

BILAN

À l'actif, les mouvements de l'exercice du poste titres de participation concernent principalement :

- ▶ la souscription de FFP à l'augmentation de capital de Peugeot SA à pour 115,9 M€ ;
- ▶ la cession de droits préférentiels de souscription sur les titres Peugeot SA à General Motors pour une valeur historique de 13,8 M€ ;
- ▶ la cession de 1 035 200 titres Linedata Services pour une valeur comptable de 16,6 M€.

Les créances rattachées à des participations enregistrent une diminution de 61,6 M€ de l'avance en compte courant accordée à la filiale FFP INVEST qui ressort à 154,8 M€ à la clôture de l'exercice.

Les TIAP et les autres immobilisations financières ont augmenté de 9,5 M€, principalement suite à la souscription des OCEANE FAURECIA pour un montant de 9,7 M€, les désinvestissements nets du capital-investissement s'élevant sur l'exercice à 0,4 M€.

L'actif circulant s'élève à 9,4 M€, contre 4,5 M€ l'an dernier. Cette augmentation correspond à la créance d'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 4 M€ et à la progression des placements de trésorerie pour 0,9 M€.

Au passif, les capitaux propres progressent de 62,7 M€, de 1 113,9 M€ à 1 176,6 M€. Cette augmentation provient du résultat de l'exercice pour 90,4 M€ sous déduction d'une distribution de dividendes de 27,7 M€.

Les dettes financières auprès des établissements de crédit sont en légère augmentation à 303,7 M€, comparées à 302 M€ au 31 décembre 2011.

Les dettes sur immobilisations financières (titres souscrits non libérés) ont diminué de 16 M€.

Les dettes fiscales et sociales enregistrent une diminution de 4,3 M€ suite au paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice précédent.

4.3 Facteurs de risques – gestion des risques et assurances

FFP a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. FFP ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

Les risques liés à la détention de 18,99 % du capital social de Peugeot SA

IDENTIFICATION DES RISQUES

Une baisse du titre Peugeot SA impacte significativement la valorisation de FFP. Les résultats consolidés de FFP sont affectés par ceux du groupe PSA. Une réduction ou une absence de dividende pendant plusieurs années limite la capacité de FFP à poursuivre son développement.

GESTION DES RISQUES

FFP joue son rôle de premier actionnaire du groupe automobile. Quatre administrateurs de FFP sont membres du Conseil de surveillance de Peugeot SA.

Par ailleurs, FFP pratique une politique d'investissements diversifiés. Les revenus générés en 2012 couvrent le service de la dette et les frais d'administration de FFP. Ces revenus sont composés principalement des dividendes de plusieurs sociétés.

Les risques de fluctuation des cours de Bourse

IDENTIFICATION DES RISQUES

Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter FFP à plusieurs titres :

- ▶ dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- ▶ baisse de la valeur des actifs qui pourrait impacter les ratios de covenants bancaires.

GESTION DES RISQUES

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2012, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 55 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable. Ce risque apparaît ainsi limité, d'autant plus que la valeur des actifs de FFP est répartie sur des investissements diversifiés.

Les risques liés aux investissements financiers de FFP

LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE PRISES DE PARTICIPATION

Identification des risques

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- ▶ sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- ▶ son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

Gestion des risques

FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement. Le Comité d'Investissements est l'organe du Conseil d'administration qui oriente la décision de ce dernier, en fonction de ces différents aspects.

Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'affectio societatis des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires.

FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en disposant toujours au moins d'un mandat au sein de ses organes sociaux.

FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Chez ces dernières, FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, pour évaluer la qualité de leurs investissements.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels FFP a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée par rapport aux actifs de FFP (1,5 % des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2012).

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Identification des risques

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de FFP-Les Grésillons, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnait son congé.

Gestion des risques

En 2009, le bail a été renégocié. À ce titre, FFP a renoncé à la révision du loyer lors de l'échéance triennale du 1^{er} juillet 2009, et accepté de limiter la variation de l'indice INSEE du coût de la construction à 3 % l'an jusqu'au 30 juin 2012. Depuis le 1^{er} juillet 2012, la révision du loyer n'est plus plafonnée. En contrepartie, FFP a obtenu du preneur un prolongement de la durée du bail de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2015.

LES RISQUES LIÉS AUX AUTRES ACTIVITÉS

Identification des risques

Les aléas climatiques sont inhérents à l'exploitation de Château Guiraud ⁽¹⁾, sauternes, premier cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

Gestion des risques

Le stock disponible permet de répondre à la demande de la clientèle, en cas d'insuffisance de production.

LES AUTRES RISQUES FINANCIERS

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont présentés dans les notes 29.1 à 29.5 annexées aux comptes consolidés 2012. À ce jour, FFP n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2012 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Identification des risques

FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industrielle et commerciale. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

Gestion des risques

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer d'une part de l'absence de risque important, et d'autre part de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés SCA Château Guiraud et ONET.

LES RISQUES JURIDIQUES

Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- ▶ assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- ▶ assurance responsabilité civile ;
- ▶ assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- ▶ assurance fraude/malveillance informatique.

(1) Seul actif de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.5 Tendances et perspectives

La crise structurelle du marché automobile en Europe s'est aggravée tout au long de l'année 2012, et 2013 devrait connaître un nouveau repli. Le groupe PSA Peugeot Citroën s'adapte à ce contexte difficile avec un plan de restructuration, la mise en œuvre opérationnelle de l'Alliance stratégique avec General Motors ou la sécurisation du financement de Banque PSA Finance. En 2013, le groupe automobile vise une réduction par deux de sa consommation de trésorerie.

En contraste avec la situation de l'automobile européenne, certains secteurs comme l'aéronautique, les maisons de retraite ou la consommation dans les pays émergents sont toujours en croissance. Présent dans ces secteurs d'activité, FFP continue de bénéficier des performances de ses participations. Cette stratégie d'investisseur actif avec une vision long terme s'avère aujourd'hui efficace et sera poursuivie avec les mêmes critères de sélectivité et d'endettement maîtrisé, pour soutenir le développement d'entreprises leader de leur marché.

4.6 Autres informations sur l'activité

Propriétés immobilières, usines et équipements

- FFP dispose, via sa filiale FFP INVEST, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 17 125 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 16 970 milliers d'euros au 31 décembre 2011.
- FFP, via sa filiale à 100 % FFP INVEST, est actionnaire à hauteur de 72 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, sauternes premier cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 24 du Document de référence.

Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 29.2 et 29.3 annexées aux comptes consolidés 2012.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 2, du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2012, le total des dettes fournisseurs s'élève à 225 600,10 € (contre 178 545,18 € à la clôture de l'exercice 2011) et ne présente pas d'antériorité supérieure à trente jours.

Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2010, 2011 et 2012

	Investissements	Désinvestissements
2010	Cession de participation	FCC : cession de la participation indirecte dans FCC via la holding B-1998 pour 88 M€ LFPF : cession de la participation dans la société LFPF avant son absorption par EPF, principal actionnaire de FFP
	Renforcement/allègement	SEB : cession de 0,76 % du capital pour un montant de cession de 21 M€ OCEANE PSA : cession de 720 000 OCEANE à 31 €
	Capital-investissement	Chrys Capital V : diminution de la taille du fonds de 24 %, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 1 M\$
2011		IDI Emerging Market II : pour 7,5 M€ * Gulf Capital II : pour 2 M\$ * Everstone Capital Partners II : pour 8 M\$ * Peepul Capital III : pour 5 M\$ * Le Real Estate : pour 5 M\$ *
	Nouvelles participations	ORPEA : achat de 7,2 % d'ORPEA pour 115 M€ LT Participations : 22 M€ investis pour 10,1 % du 1 ^{er} actionnaire d'Ipsos
	Renforcement/allègement	Peugeot SA : achat d'actions pour 21,2 M€ Financière Guiraud : investissement complémentaire de 1,5 M€ OCEANE PSA : cession du solde des OCEANE PSA pour 35,5 M€
2012	Capital-investissement	Milestone III : pour 5 M\$ * Patria IV : pour 2 M\$ * Pera Capital I : pour 2 M€ * Sagard I et II, Consolis : pour 3 M€ *
	Cession de participation	Linedata Services : cession de l'essentiel de la participation
	Renforcement/allègement	Peugeot SA : participation à l'augmentation de capital à hauteur de 115,9 M€ et cession à General Motors de droits préférentiels de souscription pour 54,6 M€ DKSH : cession partielle lors de l'introduction en Bourse pour 91,4 M€
	Capital-investissement	Access : pour 5 M€ * Vietnam Century Fund : diminution de la taille du fonds, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 3,3 M\$* IDI EM : diminution de la taille du compartiment I, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 2,8 M€*

* Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

5

ÉTATS FINANCIERS

5.1	Comptes consolidés	85
5.2	Comptes sociaux	133

5.1 Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	86
Autres éléments du résultat global	87
Bilan consolidé au 31 décembre 2012	88
Tableau consolidé des flux de trésorerie	90
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	91
Notes aux états financiers consolidés	92
Généralités	92
Note 1 Principes comptables	92
Note 2 Information relative à la valorisation de Peugeot SA	96
Note 3 Périmètre de consolidation	97
Compte de résultat	98
Note 4 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	98
Note 5 Produits des immeubles de placement	98
Note 6 Produits des autres activités	99
Note 7 Frais d'administration générale	99
Note 8 Produits de gestion de trésorerie	99
Note 9 Dépréciation des titres disponibles à la vente	100
Note 10 Coût de l'endettement financier	100
Note 11 Quote-part dans le résultat des entreprises associées	100
Note 12 Impôts sur les résultats	100
Note 13 Résultat net par action	101
Autres éléments du résultat global	101
Note 14 Détail des autres éléments du résultat global	101
Bilan - Actif	102
Note 15 Immobilisations incorporelles	102
Note 16 Immobilisations corporelles	102
Note 17 Actifs financiers non courants	104
Note 18 Créances et dettes d'impôt	110
Note 19 Stocks	111
Note 20 Autres créances	111
Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie	111
Note 22 Capitaux propres	112
Bilan - Passif	114
Note 23 Passifs financiers courants et non courants	114
Note 24 Provisions	117
Note 25 Engagements de retraite et assimilés	118
Note 26 Autres dettes courantes et non courantes	118
Informations complémentaires	118
Note 27 Variations du besoin en fonds de roulement	118
Note 28 Instruments financiers	119
Note 29 Gestion des risques de marché	123
Note 30 Information sectorielle	128
Note 31 Transactions avec les parties liées	130
Note 32 Rémunérations des dirigeants	130
Note 33 Engagements hors bilan	130
Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes	131
Note 35 Événements postérieurs à la clôture	131
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	132

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	4	99 288	55 227
Produits des immeubles de placement	5	1 738	1 317
Produits des autres activités	6	3 350	3 151
Produits des activités ordinaires		104 376	59 695
Frais d'administration générale	7	(10 378)	(10 618)
Produits de gestion de trésorerie	8	175	193
Dépréciation des titres disponibles à la vente	9	(11 378)	(7 043)
Coût de l'endettement financier	10	(12 569)	(11 447)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		70 226	30 780
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11	(970 976)	150 849
Résultat consolidé avant impôt		(900 750)	181 629
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	12	31	(644)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(900 719)	180 985
Dont part du groupe		(900 458)	181 319
Dont part des minoritaires		(261)	(334)
Résultat net (part du groupe) par action (en euros)	13	(35,79)	7,21
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	13	(35,79)	7,21
Nombre d'actions composant le capital		25 157 273	25 157 273
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	14	(900 719)	180 985
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	14	(399 066)	397
Réévaluations nettes à la juste valeur des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	14	146 837	(14 659)
Réévaluations nettes à la juste valeur des couvertures de flux futurs	14	(6 096)	(2 981)
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	14	-	-
Total des autres éléments du résultat global		(258 325)	(17 243)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		(1 159 044)	163 742
Dont part du groupe		(1 158 783)	164 076
Dont part des minoritaires		(261)	(334)
(1) Dont évaluations reprises en résultat		34 445	3 275

Le détail brut/impôt est fourni en note 14.

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires	15	45	34
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	16	17 125	16 970
Terres	16	13 341	13 341
Constructions	16	534	604
Plantations	16	1 015	999
Autres immobilisations	16	357	498
		32 372	32 412
Actifs financiers non courants			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	17	2 032 543	3 349 813
Actifs disponibles à la vente : (participations non consolidées)	17	1 001 691	896 143
Actifs disponibles à la vente : (TIAP)	17	150 673	151 346
Autres actifs financiers non courants	17	9 825	124
		3 194 732	4 397 426
Impôts différés - Actif	18	11 907	9 372
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 239 056	4 439 244
Actifs courants			
Stocks	19	9 461	10 372
Impôts courants	18	3 970	-
Autres créances	20	1 500	1 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	5 225	4 304
TOTAL ACTIFS COURANTS		20 156	15 863
TOTAL GÉNÉRAL		3 259 212	4 455 107

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			
Capital apporté	22	25 157	25 157
Primes liées au capital	22	158 410	158 410
Réserves	22	3 546 050	3 650 724
Résultat de l'exercice (part du groupe)	22	(900 458)	181 319
Total capital et réserves (part du groupe)		2 829 159	4 015 610
Intérêts minoritaires	22	666	927
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 829 825	4 016 537
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	23	375 998	389 205
Impôts différés - Passif	18	40 192	37 133
Provisions	24	349	179
Autres dettes non courantes	26	483	375
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		417 022	426 892
Passifs courants			
Passifs financiers courants	23	9 855	3 217
Impôts courants	18	-	4 287
Autres dettes	26	2 510	4 174
TOTAL PASSIFS COURANTS		12 365	11 678
TOTAL GÉNÉRAL		3 259 212	4 455 107

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	(900 719)	180 985
Dotations nettes aux amortissements et provisions	13 116	7 108
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(71 772)	(13 206)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	807	211
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	974 771	(89 685)
Coût de l'endettement financier net	12 569	11 447
Charge d'impôt (exigible et différée)	(31)	644
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	28 741	97 504
Impôts exigibles (B)	(356)	(4 552)
Variation du BFR lié à l'activité (C)	(9 926)	4 394
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + C)	18 459	97 346
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(131)	(299)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	8
Acquisitions, cessions d'actions propres	2	(32)
Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	(119 820)	(176 412)
Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	166 225	75 586
Variation des autres actifs non courants	(7 150)	(26)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	39 126	(101 175)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(27 670)	(37 733)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	50 500	52 741
Remboursements d'emprunts	(48 287)	-
Variation des autres actifs et passifs non courants	(18 638)	(1 290)
Intérêts financiers nets versés	(12 569)	(11 447)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	(56 664)	2 271
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)	-	(9)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)	921	(1 567)
Trésorerie au début de l'exercice	4 304	5 871
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 225	4 304

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'autocontrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
Capitaux propres au 01/01/2011						
<i>(part du groupe)</i>	25 159	158 410	(168)	3 354 914	350 984	3 889 299
Résultat global 2011				183 616	(19 540)	164 076
Dividendes versés au titre de 2010				(37 733)		(37 733)
Titres d'autocontrôle	(2)		104	(134)		(32)
Capitaux propres au 31/12/2011						
<i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(64)	3 500 663	331 444	4 015 610
Résultat global 2012				(1 304 223)	145 440	(1 158 783)
Dividendes versés au titre de 2011				(27 670)		(27 670)
Titres d'autocontrôle			4	(2)		2
Capitaux propres au 31/12/2012						
<i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(60)	2 168 768	476 884	2 829 159

Le montant des dividendes distribués en 2012 au titre de 2011 s'est élevé à 27 670 milliers d'euros, soit 1,10 euro par action.

Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2012, a été appliqué.

Aucune nouvelle norme applicable en 2012 n'a de conséquences sur les comptes consolidés du groupe FFP.

Aucune norme n'a été appliquée de manière anticipée.

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture, est en cours d'analyse. Il s'agit principalement des normes IFRS 9, 10, 11 et 12.

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 18 mars 2013.

1.1 CONSOLIDATION

A. Société mère

FFP

Société anonyme

75, avenue de la Grande Armée

75116 Paris

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Eurolist compartiment B

B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Les variations de valeur de mise en équivalence liées à des variations de pourcentage d'intérêt (effets relatifs ou dilutifs) sont comptabilisées en capitaux propres.

Le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les actifs sont intégrées dans les réserves. Les écarts de change sur les emprunts, billets renouvelables, sont constatés en résultat.

1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugement sont les postes des titres mis en équivalence et des titres disponibles à la vente non cotés.

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de goodwill sur les filiales intégrées.

1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité vinicole.

A. Immeuble de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vigne ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité vinicole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- ▶ plantations : 25 ans
- ▶ constructions : 10 - 50 ans
- ▶ matériel et outillage : 4 - 10 ans
- ▶ matériel informatique : 3 - 4 ans
- ▶ mobilier de bureau : 10 ans
- ▶ agencements : 10 ans

1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- ▶ titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- ▶ prêts et créances ;
- ▶ actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification de ses actifs financiers est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. Actifs financiers non courants

a. Participations dans les entreprises associées

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

ÉVALUATION

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période, sur la base de la situation nette de la société.

b. Titres disponibles à la vente

b1. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles la participation est en général inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs.

ÉVALUATION

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- ▶ les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- ▶ pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
 - soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
 - soit une référence à l'Actif Net Réévalué,
 - à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- ▶ survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- ▶ baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût d'acquisition. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30 % par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus d'un an en dessous du coût d'acquisition.

Les titres des sociétés qui s'apparentent à des fonds de capital-investissement sont dépréciés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les fonds de capital-investissement (cf. § b2).

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus-value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

b2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

ÉVALUATION

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la valeur liquidative du jour de l'arrêté des comptes communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus Évaluation des titres non cotés). Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

Dépréciation

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- ▶ pour les titres cotés, sont appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;
- ▶ pour les fonds de capital-investissement, investis à plus de 90 %, une dépréciation est constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (- 30 %) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

b3. TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS LIÉS AUX TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

c. Autres actifs financiers non courants

Ce poste comprend principalement la souscription de FFP aux OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes) émises par FAURECIA.

Conformément à la norme IAS 39, les OCEANE sont comptabilisées en distinguant deux composantes : la part créance représentant l'obligation et la valeur de l'option.

La part correspondant aux obligations est classée en titres disponibles à la vente avec variation de juste valeur en capitaux propres. La part correspondant aux options est comptabilisée en juste valeur par résultat.

B. Actifs financiers courants**a. Autres créances**

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

C. Passifs financiers non courants

Le poste « passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

D. Instruments dérivés – Instruments de couverture

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des swaps de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

1.7 STOCKS

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5 % prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

1.9 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.10 AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- ▶ un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; il demeure également un ancien régime de retraites complémentaires dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont des anciens salariés retraités ;
- ▶ des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- ▶ des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- ▶ un taux d'actualisation financière ;
- ▶ un taux d'inflation ;
- ▶ des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- ▶ un taux d'actualisation financière ;
- ▶ un taux d'inflation ;
- ▶ des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

**1.11 PLANS D'ACHAT D'ACTIONS À PRIX
UNITAIRE CONVENU**

Aucun plan d'achat d'actions aux dirigeants n'est en cours au 31 décembre 2012.

1.12 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à être annulés, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.13 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N + 1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste autres dettes ; ces réservations sont livrées en année N + 3 et alors comptabilisées en produits.

NOTE 2**INFORMATION RELATIVE À LA VALORISATION DE PEUGEOT SA**

La valeur de la participation dans Peugeot SA ressort dans les comptes consolidés de FFP à 1 865 M€. La valorisation des titres au cours de Bourse du 31 décembre 2012 (soit 5,471 € par action) s'élève à 369 M€. Ces valeurs, au 31 décembre 2011 s'élevaient respectivement à 3 155 M€ et 646 M€.

Le groupe PSA Peugeot Citroën a, dans le cadre de l'arrêté des comptes 2012, conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers sur les normes comptables, procédé à l'analyse de l'écart de valeur entre les capitaux propres inscrits au bilan et leur valorisation économique reposant sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Cet écart conduit à une dépréciation de la valeur globale des actifs de la division Automobile, qui a été constatée dans les comptes de PSA Peugeot Citroën au 31 décembre 2012 pour 3 888 M€ et se réparti de la façon suivante :

- ▶ ajustement de valeur des actifs de la division Automobile en application de la norme IAS 36 au titre de 2012 : 3 009 M€ ;
- ▶ ajustement de valeur nette des impôts différés : 879 M€.

De plus, les autres ajustements de valeurs constatés sur des actifs spécifiques et les provisions pour contrats onéreux de la division Automobile, enregistrés en résultat opérationnel non courant, s'élèvent à 855 M€ avant impôt sur l'ensemble de l'exercice 2012 (dont 612 M€ déjà enregistrés au 1^{er} semestre 2012).

Les comptes 2012 de PSA Peugeot Citroën ont été validés par leurs Commissaires aux comptes.

FFP s'appuie sur les tests de dépréciation effectués par le groupe PSA Peugeot Citroën.

En conséquence, FFP estime, compte tenu d'une durée très longue de détention, que la quote-part de situation nette consolidée de PSA Peugeot Citroën est la meilleure estimation disponible de la valeur d'utilité de sa participation dans ce groupe.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2012

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale :	% de contrôle	% d'intérêt
■ La société mère FFP		
■ La société civile FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
■ La société civile Valmy-FFP	100,00 %	100,00 %
■ La société FFP INVEST	100,00 %	100,00 %
■ La société Financière Guiraud (SAS)	71,62 %	71,62 %
■ La société civile agricole Château Guiraud	100,00 %	71,62 %
Consolidées par mise en équivalence :		
■ Le groupe Peugeot SA		18,99 %
■ Le groupe Holding Reinier (ONET)		22,36 %
■ Le groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)		25,23 %
■ Le groupe LISI		5,10 %

3.2 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Peugeot SA

FFP a souscrit à l'augmentation de capital de Peugeot SA réalisée en mars 2012 et a cédé à General Motors la moitié de ses droits de souscription. Le pourcentage de détention s'établit au 31 décembre 2012 à 19 % du capital de Peugeot SA, contre 22,8 % au 31 décembre 2011.

Compagnie Industrielle de Delle

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2011.

LISI

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2011.

Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul la consolidation de cette société. Cependant, FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au Conseil d'administration de la société dont l'un en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 55 % de la société LISI et dont FFP est actionnaire à hauteur de 25,23 %.

Holding Reinier

Suite à l'augmentation de capital intervenue au cours du 1^{er} semestre et réservée à certains salariés du groupe ONET, le pourcentage de détention est passé de 22,93 % à 22,36 %.

Financière Guiraud

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2011.

Immobilière Dassault

Le groupe FFP détient 19,63 % des droits de vote dans la société Immobilière Dassault. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur Immobilière Dassault, en particulier du

fait de l'existence d'un actionnaire majoritaire (détenant près de 60 % des actions).

Par ailleurs, Immobilière Dassault n'établit pas de comptes aux normes IFRS.

La consolidation de cette société ne présenterait pas un caractère significatif : si cette société était consolidée par mise en équivalence, et sur la base de l'Actif Net Réévalué publié au 31 décembre 2011 (seule information disponible à la date d'arrêt des comptes de FFP), la valeur des titres d'Immobilier Dassault serait augmentée d'environ 28 M€ par contrepartie de la situation nette consolidée.

Autres sociétés

Les investissements qui sont ou qui s'apparentent à du capital-investissement ne sont pas consolidés. En effet, le pouvoir y est détenu par une société de gestion dans laquelle FFP ne détient pas de parts.

C'est le cas de Gran Via 2008, du FCPR Pechel Pablo, d'IDI Emerging Markets I et II.

Gran Via 2008 est un véhicule d'investissement parallèle à Gran Via 2006 et Gran Via 2007 qui co-investissent ensemble pour réaliser des opérations de promotion immobilière en Roumanie. La part de FFP dans les investissements réalisés par ces sociétés représente 5 %. Toutes les décisions sont prises par une société de gestion.

Le FCPR Pechel Pablo est un véhicule de co-investissement dans Numéricable dont la gestion est complètement assurée par Pechel Industrie, société de gestion.

IDI Emerging Markets I et II sont deux compartiments d'une société de capital-investissement spécialisée dans les opérations de pays émergents et qui fonctionne comme un fonds de fonds. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur IDI Emerging Markets, en particulier du fait de la prépondérance de l'actionnaire majoritaire (détenant 45 % des parts).

NOTE 4 **PRODUITS DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE
ET DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits		
Dividendes	29 055	42 029
Résultats sur cessions	71 778	23 893
Total	100 833	65 922
Charges		
Résultats sur cessions	(583)	(10 695)
Total	(583)	(10 695)
RÉSULTAT BRUT	100 250	55 227
Revalorisation à la juste valeur	(962)	-
RÉSULTAT	99 288	55 227

Les résultats sur cessions concernent principalement les titres DKSH pour 61 020 milliers d'euros et Linedata Services pour 10 437 milliers d'euros.

NOTE 5 **PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits		
Loyers et autres produits	1 584	1 519
Charges refacturées	187	183
Total	1 771	1 702
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(188)	(183)
Total	(188)	(183)
RÉSULTAT BRUT	1 583	1 519
Revalorisation à la juste valeur	155	(202)
RÉSULTAT	1 738	1 317

NOTE 6 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits		
Ventes de marchandises	3 998	2 027
Produits annexes	304	330
Variation de stocks	(952)	794
RÉSULTAT	3 350	3 151

NOTE 7 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Frais d'administration		
Personnel ⁽¹⁾	(5 104)	(4 998)
Charges externes	(4 265)	(4 584)
Autres charges	(696)	(728)
Total	(10 065)	(10 310)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(313)	(308)
RÉSULTAT	(10 378)	(10 618)
(1) Dont variations liées aux engagements à long terme du personnel.	(206)	(36)

NOTE 8 PRODUITS DE GESTION DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits		
Placements de trésorerie		
Plus values de cessions	85	127
Autres produits	90	75
RÉSULTAT BRUT	175	202
Revalorisation à la juste valeur	-	(9)
RÉSULTAT	175	193

NOTE 9 DÉPRÉCIATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilière Dassault	-	(1 484)
Autres titres (TIAP)	(11 378)	(5 559)
RÉSULTAT	(11 378)	(7 043)

NOTE 10 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur emprunts FFP	(12 276)	(11 102)
Intérêts sur emprunt Simante SL	-	(7)
Divers	(293)	(338)
RÉSULTAT	(12 569)	(11 447)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

NOTE 11 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Peugeot SA	(951 214)	135 667
Holding Reinier ⁽¹⁾	(30 618)	4 159
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	7 935	8 054
LISI	2 921	2 969
RÉSULTAT	(970 976)	150 849
	(29 537)	

(1) Dont dépréciation du goodwill.

NOTE 12 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**12.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts exigibles	(356)	(4 552)
Impôts différés	387	3 908
RÉSULTAT	31	(644)

FFP, FFP INVEST et Valmy-FFP ont opté pour le régime de l'intégration fiscale avec effet au 1^{er} janvier 2012.

12.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

(en pourcentage)	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'impôt légal en France	(33,3)	(33,3)
Effet des sociétés mises en équivalence	35,9	26,8
Résultat taxable à taux réduit	(3,1)	(1,4)
Autres différences permanentes	0,5	7,5
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	(0,0)	(0,4)

Les différences permanentes proviennent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % en France.

La taxation des plus-values de cession des titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme est de 4 % en 2012 et de 3,33 % en 2011.

Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 33,33 %.

Les actifs et passifs d'impôt différés ont été calculés en conséquence.

NOTE 13 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 25 157 273 actions.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

NOTE 14 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	(403 766)	4 700	(399 066)	2 297	(1 900)	397
Réévaluations juste valeur des titres disponibles à la vente	155 496	(8 659)	146 837	(13 500)	(1 159)	(14 659)
Réévaluations juste valeur des couvertures de flux futurs	(9 143)	3 047	(6 096)	(4 471)	1 490	(2 981)
Autres réévaluations directes par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	(257 413)	(912)	(258 325)	(15 674)	(1 569)	(17 243)

NOTE 15 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 01/01/2012	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	34	21	(9)	(1)	45
TOTAL	34	21	(9)	(1)	45

NOTE 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**16.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2012, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	16 970	2 228	2 416	36 460
Acquisitions et augmentations	-	-	-	81	29	110
Sorties	-	-	-	-	(10)	(10)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	155	-	-	155
À la clôture de l'exercice	13 341	1 505	17 125	2 309	2 435	36 715
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	901	-	1 229	1 918	4 048
Acquisitions et augmentations	-	70	-	65	170	305
Sorties	-	-	-	-	(10)	(10)
À la clôture de l'exercice	-	971	-	1 294	2 078	4 343
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	604	16 970	999	498	32 412
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	534	17 125	1 015	357	32 372

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2012.

16.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2011, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	17 172	2 180	2 202	36 400
Acquisitions et augmentations	-	-	-	48	242	290
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(202)	-	-	(202)
À la clôture de l'exercice	13 341	1 505	16 970	2 228	2 416	36 460
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	828	-	1 167	1 788	3 783
Acquisitions et augmentations	-	73	-	62	158	293
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
À la clôture de l'exercice	-	901	-	1 229	1 918	4 048
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	677	17 172	1 013	414	32 617
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	604	16 970	999	498	32 412

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2011.

NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**17.1 ÉTAT AU 31/12/2012**

<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres	Taux de contrôle	Prix de revient	Dépréciations antérieures	Prix de revient net des dépréciations antérieures
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Peugeot SA	18,99	294 154	-	294 154
Holding Reinier	22,36	72 079	-	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	25,23	7 085	-	7 085
LISI	5,10	14 889	-	14 889
TOTAL		388 207	-	388 207
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées				
Titres cotés				
Zodiac Aerospace	5,78	151 298	(72 686)	78 612
DKSH	6,80	55 851	-	55 851
SEB SA	5,03	80 088	(25 976)	54 112
ORPEA	7,19	114 854	-	114 854
Linedata Services	4,12	5 157	(3 706)	1 451
Immobilière Dassault	19,63	24 204	(4 142)	20 062
IDI	10,06	25 714	(15 838)	9 876
Titres non cotés		155 135	-	155 135
TOTAL		612 301	(122 348)	489 953
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds LBO Français		69 977	(2 032)	67 945
Co-investissements		21 609	(17 351)	4 258
Fonds pays émergents		30 550	(4 578)	25 972
Autres fonds		10 044	(56)	9 988
Engagements de souscription		28 487	-	28 487
Total fonds de capital-investissement		160 667	(24 017)	136 650
Autres placements				
Actions		10 190	(6 275)	3 915
Autres		8	(8)	-
Total Autres placements		10 198	(6 283)	3 915
TOTAL ⁽¹⁾		170 865	(30 300)	140 565
IV - Autres actifs non courants				
OCEANE FAURECIA		9 740	-	9 740
Divers		375	-	375
TOTAL		10 115	-	10 115
TOTAL GÉNÉRAL		1 181 488	(152 648)	1 028 840

(1) La réévaluation de juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 21 485 milliers d'euros, se décompose en une plus-value latente de 22 506 milliers d'euros et une moins-value latente de 1 021 milliers d'euros.

Évaluation au 31 décembre			Impact mises en équivalence ou réévaluation		
Unitaire (euros)	Global	Dépréciation passée en résultat	juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2011
	1 864 834	-	1 570 680	1 864 834	3 154 621
	57 800	-	(14 279)	57 800	91 661
	80 607	-	73 522	80 607	75 943
	29 302	-	14 413	29 302	27 588
	2 032 543	-	1 644 336	2 032 543	3 349 813
83,43	275 639	-	197 027	275 639	216 302
54,59	235 825	-	179 974	235 825	199 564
55,71	140 474	-	86 362	140 474	146 551
33,50	127 680	-	12 826	127 680	96 008
11,94	3 848	-	2 397	3 848	12 489
17,86	21 202	-	1 140	21 202	20 062
21,20	15 394	-	5 518	15 394	16 193
	181 629	-	26 494	181 629	188 974
	1 001 691	-	511 738	1 001 691	896 143
	69 176	(9 521)	10 752	69 176	70 011
	9 895	(737)	6 374	9 895	8 429
	26 671	(1 115)	1 814	26 671	26 937
	11 984	(4)	2 000	11 984	12 362
	28 487	-	-	28 487	29 289
	146 213	(11 377)	20 940	146 213	147 028
	4 460	-	545	4 460	4 318
	-	-	-	-	-
	4 460	-	545	4 460	4 318
	150 673	(11 377)	21 485	150 673	151 346
	9 450	-	(290)	9 450	-
	375	-	-	375	124
	9 825	-	(290)	9 825	124
	3 194 732	(11 377)	2 177 269	3 194 732	4 397 426

17.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2012

(en milliers d'euros)

Titres	Au 1 ^{er} janvier 2012		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2012	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Peugeot SA	53 363 574	192 082	14 009 115	115 855		(13 783)	67 372 689	294 154
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 236	7 085		-		-	40 236	7 085
LISI	550 000	14 889		-		-	550 000	14 889
TOTAL		286 135		115 855		(13 783)		388 207
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées								
Titres cotés								
Zodiac Aerospace	3 303 329	151 259	500	39		-	3 303 829	151 298
DKSH	6 670 000	86 234		-	(2 350 000)	(30 383)	4 320 000	55 851
SEB SA	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-		-	3 811 353	114 854
Linedata Services	1 357 500	21 720		-	(1 035 200)	(16 563)	322 300	5 157
Immobilière Dassault	1 187 136	24 204		-		-	1 187 136	24 204
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
Titres non cotés		157 976		-		(2 841)		155 135
TOTAL		662 049		39		(49 787)		612 301
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		69 717		271		(11)		69 977
Co-investissements		21 610		-		(1)		21 609
Fonds pays émergents		29 524		3 820		(2 794)		30 550
Autres fonds		11 422		637		(2 015)		10 044
Engagements de souscription		29 289		5 000		(5 802)		28 487
Total fonds de capital-investissement		161 562		9 728		(10 623)		160 667
Autres placements								
Actions		10 190		-		-		10 190
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 198		-		-		10 198
TOTAL		171 760		9 728		(10 623)		170 865
IV - AUTRES								
OCEANE FAURECIA		-	500 000	9 740		-	500 000	9 740
Divers		124		251		-		375
TOTAL		124		9 991		-		10 115
TOTAL GÉNÉRAL		1 120 068		135 613		(74 193)		1 181 488

17.3 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2011

(en milliers d'euros)

Titres	Au 1 ^{er} janvier 2011		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2011	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Peugeot SA	51 792 738	170 871	1 570 836	21 211	-	-	53 363 574	192 082
Holding Reinier	3 395 158	72 079	-	-	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057	67	28	-	-	40 236	7 085
LISI	550 000	14 889	-	-	-	-	550 000	14 889
TOTAL		264 896		21 239		-		286 135
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées								
Titres cotés								
Zodiac Aerospace	3 303 329	151 259	-	-	-	-	3 303 329	151 259
SEB SA	2 521 522	80 088	-	-	-	-	2 521 522	80 088
ORPEA	-	-	3 811 353	114 854	-	-	3 811 353	114 854
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	1 187 136	24 204	-	-	-	-	1 187 136	24 204
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
Titres non cotés		222 616		21 594		-		244 210
TOTAL		525 601		136 448		-		662 049
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		77 443		2 462		(10 188)		69 717
Co-investissements		30 289		832		(9 511)		21 610
Fonds pays émergents		27 870		2 130		(476)		29 524
Autres fonds		9 372		2 050		-		11 422
Engagements de souscription		27 629		7 378		(5 718)		29 289
Total fonds de capital-investissement		172 603		14 852		(25 893)		161 562
Autres placements								
Actions		10 040		150		-		10 190
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 048		150		-		10 198
TOTAL		182 651		15 002		(25 893)		171 760
IV - Autres								
OCEANE Peugeot SA	1 570 836	39 428	-	-	1 570 836	(39 428)	-	-
Divers		98		26		-		124
TOTAL		39 526		26		(39 428)		124
TOTAL GÉNÉRAL		1 012 674		172 715		(65 321)		1 120 068

17.4 PERTES LATENTES NON INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées		
Actions non cotées	(610)	(5 427)
Actions cotées	-	(18 846)
Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Actions non cotées	-	-
Actions cotées	-	-
Fonds de capital-investissement	(1 021)	(9 805)
TOTAL	(1 631)	(34 078)

Les fonds de capital-investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat sont ceux dont le pourcentage d'investissement est inférieur à 90 % du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie globalement et sur l'ensemble des investissements réalisés. Tant

que le fonds est en phase d'investissement, prendre en compte une moins-value durable reviendrait à considérer comme non rentables les investissements futurs du fonds.

17.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Peugeot SA		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	5,47	12,11
Total des actifs	64 849 000	68 991 000
Total des passifs courants et non courants	54 246 000	54 497 000
Chiffre d'affaires	55 446 000	59 912 000
Résultat net, part du groupe	(5 010 000)	588 000
Holding Reinier		
Total des actifs	1 058 431	993 792
Total des passifs courants et non courants	836 805	759 061
Chiffre d'affaires	1 421 478	1 434 686
Résultat net, part du groupe	(4 834)	18 135
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	1 067 200	1 057 724
Total des passifs courants et non courants	483 172	507 083
Chiffre d'affaires	1 080 473	924 330
Résultat net, part du groupe	31 454	31 925
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	61,70	50,75
Total des actifs	1 059 816	1 050 326
Total des passifs courants et non courants	483 799	507 814
Chiffre d'affaires	1 081 341	925 095
Résultat net, part du groupe	57 287	58 225

17.6 VARIATIONS

A. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	3 349 813	3 236 590
Acquisition	102 072	21 239
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(970 976)	150 849
Autres variations par capitaux propres	(448 366)	(58 865)
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2 032 543	3 349 813

B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	896 143	762 073
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(234 094)	(236 472)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	662 049	525 601
Mouvements en prix de revient	(49 748)	136 448
Solde en prix de revient	612 301	662 049
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(122 348)	(134 253)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins values latentes	511 738	368 347
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	1 001 691	896 143

C. Actifs disponibles à la vente : Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	151 346	169 261
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	20 414	13 390
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	171 760	182 651
Mouvements en prix de revient	(895)	(10 891)
Solde en prix de revient	170 865	171 760
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(41 677)	(30 300)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins values latentes	21 485	9 886
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	150 673	151 346

D. Actifs disponibles à la vente : autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	124	52 721
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	-	(13 195)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	124	39 526
Mouvements en prix de revient	9 991	(39 402)
Solde en prix de revient	10 115	124
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins values latentes	(290)	-
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	9 825	124

NOTE 18 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT

18.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2012

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(4 287)	-	-	-	4 287	-
Impôts courants - Actifs	-	-	(356)	-	4 326	3 970
SOUS-TOTAL	(4 287)	-	(356)	-	8 613	3 970
Impôts différés - Actifs	9 372	-	320	2 215	-	11 907
Impôts différés - Passifs	(37 133)	-	67	(3 126)	-	(40 192)
SOUS-TOTAL	(27 761)	-	387	(911)	-	(28 285)
TOTAL	(32 048)	-	31	(911)	8 613	(24 315)

18.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2011

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	(4 551)	212	52	(4 287)
Impôts courants - Actifs	203	-	-	(212)	9	-
SOUS-TOTAL	203	-	(4 551)	-	61	(4 287)
Impôts différés - Actifs	13 555	-	(6 825)	2 642	-	9 372
Impôts différés - Passifs	(43 655)	-	10 732	(4 210)	-	(37 133)
SOUS-TOTAL	(30 100)	-	3 907	(1 568)	-	(27 761)
TOTAL	(29 897)	-	(644)	(1 568)	61	(32 048)

NOTE 19 STOCKS

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	11 293	2 109	9 184	10 903	854	10 049
Divers	277	-	277	323	-	323
TOTAL	11 570	2 109	9 461	11 226	854	10 372

NOTE 20 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	1 076	-	1 076	533	-	533
État, créances d'impôt (hors IS)	192	-	192	337	-	337
Autres créances	232	-	232	317	-	317
TOTAL	1 500	-	1 500	1 187	-	1 187

Les créances ont toutes une échéance inférieure à un an et sont toutes libellées en euros.

NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

21.1 DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
OPCVM de trésorerie	5 041	4 210
Liquidités	184	94
TOTAL DE LA TRÉSORERIE	5 225	4 304

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de Sicav monétaires régulières exprimées en euros.

21.2 VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie à la clôture	5 225	4 304
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 304	5 871
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	921	(1 567)

21.3 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	4 304	5 871
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(2)	(11)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	4 302	5 860
Mouvements en prix de revient	920	(1 558)
Solde en prix de revient	5 222	4 302
Évaluation juste valeur au 31 décembre	3	2
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	5 225	4 304

NOTE 22**CAPITAUX PROPRES****22.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL SOCIAL**

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud (SAS), société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par FFP a été, depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

22.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FFP est composé de 25 157 273 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

22.3 DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capital de FFP	25 157	25 157
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(60)	(64)
Autres réserves	3 543 569	3 648 247
Résultats consolidés	(900 458)	181 319
Intérêts minoritaires	666	927
TOTAL	2 829 825	4 016 537

22.4 RÉÉVALUATIONS DIRECTES PAR CAPITAUX PROPRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS LES CONCERNANT

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	331 444	350 984
Diminution des réévaluations suite à cessions	(43 301)	(4 253)
Transferts de capitaux propres (n - 1) à résultat suite à dépréciations (n)	8 846	978
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
Actifs disponibles à la vente	181 292	(11 385)
Couvertures de taux	(4 609)	(2 980)
Dérivés sur actions	(1 488)	-
Divers	4 700	(1 900)
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)	476 884	331 444
Impôts différés (b)	34 114	34 692
Total réévaluations brutes à la clôture (a + b)	510 998	366 136

22.5 DÉTAIL DES RÉÉVALUATIONS PAR TYPE DE POSTE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs disponibles à la vente		
Titres de participation	496 144	361 200
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	21 457	9 901
Autres actifs financiers non courants	337	-
Couvertures de taux	(15 154)	(9 057)
Divers	(25 900)	(30 600)
TOTAL	476 884	331 444

22.6 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2012, la société détient 2 126 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

NOTE 23

PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

23.1 SITUATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts bancaires		
FFP	302 000	301 000
Château Guiraud	998	5 771
Engagements de souscription et titres non libérés	48 917	68 772
Instruments dérivés	24 003	13 587
Divers	80	75
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	375 998	389 205
Emprunts bancaires		
Château Guiraud	8 108	2 122
Intérêts courus sur emprunts	1 747	1 092
Divers	-	3
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	9 855	3 217
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	385 853	392 422

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 15 522 milliers d'euros en 2012 et 19 983 milliers d'euros en 2011.

Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

23.2 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2012

Échéances (en milliers d'euros)	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	302 000	-	302 000
Emprunts Château Guiraud	8 108	877	121	9 106
Couverture de taux	-	24 003	-	24 003
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾		48 917	-	48 917
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 747	80		1 827
TOTAL ⁽²⁾	9 855	375 877	121	385 853

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 5 149 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 4 706 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Des lignes de crédit d'un montant total de 150 M€, qui arrivaient à échéance en 2013 et 2014, ont été renouvelées par anticipation pour un total de 125 M€ ; à ces lignes, s'ajoute un nouvel emprunt de 47 M€ à échéance du 26 mars 2015.

23.3 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2011

Échéances (en milliers d'euros)	à moins d'un an	entre un et cinq ans	à plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	301 000	-	301 000
Emprunts Château Guiraud	2 122	5 451	320	7 893
Couverture de taux	-	13 587	-	13 587
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾		68 772	-	68 772
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 095	75		1 170
TOTAL ⁽²⁾	3 217	388 885	320	392 422

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 3 662 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 1 103 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Des lignes de crédit pour 100 M€ qui arrivaient à échéance fin 2011 et début 2012 ont été renouvelées par anticipation pour une durée de 5 ans (échéance 15 décembre 2015).

Après couverture de taux, le coût des nouvelles lignes est sensiblement équivalent à celui de l'emprunt précédent.

23.4 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION ET DES TITRES NON LIBÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation		
IDI Emerging Markets I et II	9 431	12 535
TIAP		
Acces	4 725	-
Sagard	8 243	15 878
White Knight	4 921	9 345
Autres	21 597	31 014
TOTAL	48 917	68 772

23.5 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2012

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2012		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
FFP				
	32 000	-	2 014	Taux variable
	250 000	-	2 015	Taux variable
	20 000	-	2 016	Taux variable
Château Guiraud				
Emprunts		4 511	2 013	Taux fixe
	19	33	2 014	Taux fixe
	57	35	2 015	Taux fixe
	9	3	2 016	Taux fixe
	206	58	2 017	Taux fixe
	707	133	2 018	Taux fixe
Warrants et facilité de trésorerie	-	3 335	2 013	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	48 917	-	-	-
Divers	24 083	1 747	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	375 998	9 855		

Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe (compris entre 1,04 % et 3,42 %) contre taux variable à hauteur de 280 000 milliers d'euros.

23.6 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2011

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2011		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
FFP				
Lignes de crédit	120 000	-	2 013	Taux variable
	50 000	-	2 014	Taux variable
	101 000	-	2 015	Taux variable
	30 000	-	2 016	Taux variable
Château Guiraud				
Emprunts	4 511	11	2 013	Taux fixe
	52	32	2 014	Taux fixe
	92	34	2 015	Taux fixe
	12	3	2 016	Taux fixe
	264	72	2 017	Taux fixe
	840	128	2 018	Taux fixe
Warrants et facilité de trésorerie	-	1 842	2 012	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	68 772	-	-	-
Divers	13 662	1 095	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	389 205	3 217		

Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe (compris entre 3,13 % et 3,67 %) contre taux variable à hauteur de 154 000 milliers d'euros et d'un cap de nominal de 20 000 milliers d'euros avec un taux plafond de 3,5 %.

NOTE 24 PROVISIONS

5.1

24.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2012

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2012
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	179	-	170	-	-	349
TOTAL	179	-	170	-	-	349

24.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2011

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2011
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	165	-	19	-	5	179
TOTAL	165	-	19	-	5	179

NOTE 25

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

25.1 ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- ▶ retraites complémentaires : 2 personnes, actuellement retraitées ;
- ▶ indemnités de départ : 13 personnes.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 3,00 % (4,50 % en 2011) ;
- ▶ taux d'inflation : 1,80 % ;
- ▶ taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2012 à 220 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 95 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 125 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2012 à 313 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 362 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 49 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 6 milliers d'euros.

25.2 ENGAGEMENTS DE LA SCA CHÂTEAU GUIRAUD

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2012 est de 37 personnes. Il était de 33 personnes au 31 décembre 2011.

Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2012.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 218 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 118 milliers d'euros en 2011 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

NOTE 26

AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Avances clients à plus d'un an	483	375
TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES	483	375
Avances clients	770	1 686
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	1 132	1 249
Autres dettes	608	1 239
TOTAL AUTRES DETTES COURANTES	2 510	4 174
TOTAL AUTRES DETTES	2 993	4 549

NOTE 27

VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
(Augmentation) Diminution des stocks	(344)	(554)
(Augmentation) Diminution des créances	(313)	(434)
Variations des impôts	(8 257)	4 490
Augmentation (Diminution) des dettes	(1 012)	892
TOTAL DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(9 926)	4 394

NOTE 28 INSTRUMENTS FINANCIERS

28.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2012

	31/12/2012		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations non consolidées	1 001 691	1 001 691	-	1 001 691	-	-	-
TIAP	150 673	150 673	-	150 673	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	9 825	9 825	1 165	8 285	375	-	-
Autres créances	5 470	5 470	-	-	5 470	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 225	5 225	5 225	-	-	-	-
ACTIFS	1 172 884	1 172 884	6 390	1 160 649	5 845	-	-
Passifs financiers non courants	375 998	375 998	-	-	48 997	302 998	24 003
Autres dettes non courantes	483	483	-	-	483	-	-
Passifs financiers courants	9 855	9 855	-	-	-	9 855	-
Autres dettes courantes	2 510	2 510	-	-	2 510	-	-
PASSIFS	388 846	388 846	-	-	51 990	312 853	24 003

28.2 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2011

	31/12/2011		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations non consolidées	896 143	896 143	-	896 143	-	-	-
TIAP	151 346	151 346	-	151 346	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	124	124	-	-	124	-	-
Autres créances	1 187	1 187	-	-	1 187	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 304	4 304	4 304	-	-	-	-
ACTIFS	1 053 104	1 053 104	4 304	1 047 489	1 311	-	-
Passifs financiers non courants	389 205	389 205	-	-	68 847	306 771	13 587
Autres dettes non courantes	375	375	-	-	375	-	-
Passifs financiers courants	3 217	3 217	-	-	11	3 206	-
Autres dettes courantes	4 174	4 174	-	-	4 174	-	-
PASSIFS	396 971	396 971	-	-	73 407	309 977	13 587

28.3 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2012

	2012	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	29 055	-	29 055	-	-	-
Autres produits	90	90	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(12 569)	-	-	-	(12 569)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(11 378)	-	(11 378)	-	-	-
Réévaluation	(962)	(962)	-	-	-	-
Résultats de cession	71 280	-	71 280	-	-	-
GAINS NETS (PERTES NETTES)	75 516	(872)	88 957	-	(12 569)	-

28.4 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2011

	2011	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	42 029	-	42 029	-	-	-
Autres produits	75	75	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(11 447)	-	-	-	(11 447)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(7 043)	-	(7 043)	-	-	-
Réévaluation	(211)	(211)	-	-	-	-
Résultats de cession	13 325	-	13 325	-	-	-
GAINS NETS (PERTES NETTES)	36 728	(136)	48 311	-	(11 447)	-

28.5 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2012

Répartition par type de niveau

Actif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	820 062	-
TIAP	-	1 460	-
Autres actifs financiers non courants	1 165	8 285	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 225	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	25 200	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	156 430	-
TIAP	-	149 213	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	6 390	1 160 650	-

Liste des valeurs :

- ▶ Niveau 1 : Zodiac Aerospace, DKSH, SEB, ORPEA, IDI, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- ▶ Niveau 2 : LT Participations ;
- ▶ Niveau 3 : HIT, IDI Emerging Markets, fonds de capital-investissement, autres actions.

Passif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	24 003
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	24 003

Réconciliation des mouvements de niveau 3

(en milliers d'euros)	
Valeur au 1 ^{er} janvier 2012	521 415
Achats (+)	9 991
Cessions/Remboursements (-)	(14 042)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	(11 062)
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	(1 093)
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	(199 566)
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012	305 643

28.6 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2011

Répartition par type de niveau

(en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	507 605	-
TIAP	-	1 318	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 304	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	17 150	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	371 388	-
TIAP	-	150 028	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	4 304	1 047 489	-

Liste des valeurs :

- ▶ Niveau 1 : Zodiac, SEB, ORPEA, IDI, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- ▶ Niveau 2 : LT Participations ;
- ▶ Niveau 3 : HIT, DKSH, IDI Emerging Markets, fonds de capital-investissement, autres actions.

(en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	13 587
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	13 587

Réconciliation des mouvements de niveau 3

(en milliers d'euros)	
Valeur au 1 ^{er} janvier 2011	494 268
Achats (+)	15 005
Cessions/Remboursements (-)	(45 016)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	18 326
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	38 833
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	521 416

NOTE 29 GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous contrôle du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements). Les comités qui se réunissent entre deux Conseils font systématiquement un rapport à la réunion du Conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

29.1 GESTION DU RISQUE ACTIONS

Les actifs de FFP sont constitués principalement d'une participation de 19 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Ces dossiers sont présentés au Comité des Participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes PSA Peugeot Citroën, Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés « en actifs disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

FFP a protégé une partie de la plus-value latente sur les titres Zodiac Aerospace en mettant en place une couverture sur 23 % de sa participation (775 000 titres) financée par la cession d'option d'achats. FFP a par ailleurs cédé des options d'achats sur 200 002 titres supplémentaires.

Information par type d'actif et par zone géographique

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres cotés		
Actions zone Europe	821 522	508 924
Obligations zone Europe ⁽¹⁾	9 450	-
Titres non cotés		
Actions zone Europe	149 200	353 914
Capital-investissement zone Europe	105 453	101 108
Capital-investissement zone Afrique	-	-
Capital-investissement zone Amérique	1 451	1 623
Capital-investissement zone Asie	74 739	81 920
Autres actifs financiers non courants	375	124
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	1 162 190	1 047 613

(1) Obligations OCEANE FAURECIA.

Tableau de sensibilité en matière de cours

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Titres disponibles à la vente						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	820 062	656 050	984 074	507 605	406 084	609 127
Titres non cotés	181 630	156 866	210 295	388 538	323 028	458 532
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	150 673	126 236	175 110	151 345	126 934	175 757
Autres actifs financiers non courants	9 825	7 935	11 715	124	124	124
TOTAL	1 162 190	947 087	1 381 194	1 047 612	856 170	1 243 540

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- ▶ les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % sur les taux d'actualisation ;
- ▶ les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

29.2 GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2012, les lignes de crédit ou d'emprunt accordées au groupe FFP s'élevaient à 451 106 milliers d'euros dont 140 000 milliers d'euros non tirés (48 000 milliers d'euros à échéance 2014, 42 000 milliers d'euros à échéance 2015 et 50 000 milliers d'euros à échéance 2016).

Le total des lignes accordées concerne FFP pour 442 000 milliers d'euros et ses filiales pour 9 106 milliers d'euros.

Les échéances des dettes financières de FFP et de ses filiales sont décrites dans la note 23.2

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		Situation au 31/12/2012	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts bancaires	Nominal	311 106	8 108	32 248	250 221	20 209	320	311 106
	Intérêts	1 747	7 688	6 569	4 054	145	12	18 468
	Total	312 853	15 796	38 817	254 275	20 354	332	329 574
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	Nominal	48 917					48 917	48 917
	Intérêts	24 003	6 243	9 706	6 070	2 801	576	25 396
Divers		80					80	80
TOTAL		385 853	22 039	48 523	260 345	23 155	49 905	403 967

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à cinq ans.

Pour FFP, il n'y a pas d'échéance de lignes de crédit avant septembre 2014.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/capitaux propres (comptes sociaux) < 1.
2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres ⁽¹⁾ < 0,5.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2012, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/capitaux propres (comptes sociaux) = 0,28.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres = 0,22.

Pour le calcul au 31 décembre 2012, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2012.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio dettes/valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

Les lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2013 ont, soit été renouvelées par anticipation, soit vu leur maturité repoussées.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

(1) La valeur des titres comprend les titres Peugeot SA évaluées au cours de Bourse du 31 décembre 2012 ainsi que l'actif brut des Investissements tel que déterminé dans le calcul de l'Actif Net Réévalué.

29.3 GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2012, la dette bancaire portée par FFP est couverte à hauteur de 280 000 milliers d'euros par des swaps dont les taux fixes sont compris entre 1,04 % et 3,42 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31/12/2012 (en milliers d'euros)	à moins d'un an	De 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	4 773	877	121	5 771
Taux variables	3 335	302 000	-	305 335
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	8 108	302 877	121	311 106
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽¹⁾	-	280 000	-	280 000
Emprunts				
Taux fixes	4 773	280 877	121	285 771
Taux variables	3 335	22 000	-	25 335
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	8 108	302 877	121	311 106

(1) Les instruments dérivés mentionnés ci-dessus ne comprennent que les swaps de taux, mentionnés ci-dessus.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2012, l'Euribor 3 mois s'élevait à 0,186 %, contre 1,356 % au 31 décembre 2011.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à 0,218 % au 22 février 2013.

Une augmentation des taux de 1 % sur une année entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 253 milliers d'euros sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2012.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31/12/2011 (en milliers d'euros)	à moins d'un an	De 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	280	5 451	320	6 051
Taux variables	1 842	301 000	-	302 842
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	2 122	306 451	320	308 893
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽¹⁾	-	160 000	-	160 000
Emprunts				
Taux fixes	280	165 451	320	166 051
Taux variables	1 842	141 000	-	142 842
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	2 122	306 451	320	308 893

(1) Les instruments dérivés mentionnés ci-dessus ne comprennent que les swaps de taux, mentionnés ci-dessus.

La trésorerie est placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf. note 21.1), à taux variable.

Elle s'élève à 5 225 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 4 304 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

29.4 GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe FFP possède des titres de participation libellés en CHF et des parts dans des fonds de capital-investissement libellés en dollar américain.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 29.1.

Le groupe FFP n'a pas mis en place de couvertures sur les actifs en dollar américain.

En 2011, FFP a couvert ses opérations de décaissements futurs par l'achat à terme de 6 000 milliers d'USD. Cette couverture, d'un solde de 4 958 milliers d'USD au 1^{er} janvier 2012, a été utilisée au cours de l'exercice pour régler les appels des fonds de capital-investissement libellés en dollar. Au 31 décembre 2012, le solde de la couverture s'élève à 65 milliers d'USD, soit 50 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
Valeur bilan au 31 décembre 2012		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	41 822	235 825
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	3
Passifs financiers non courants		
Engagements de souscription et titres non libérés	(15 522)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	-
Dettes courantes	-	-
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	26 316	235 828
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	50	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	26 366	235 828

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 15 522 milliers d'euros.

Les swaps de taux en CHF ont fait l'objet d'une renégociation suite au désengagement de FFP sur son endettement dans cette devise.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2012 et après couverture :

- ▶ si le dollar américain s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 2 637 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;

- ▶ si le franc suisse s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 23 583 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
Valeur bilan au 31 décembre 2011		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	46 919	199 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	4
Passifs financiers non courants		
Emprunts	(22 980)	-
Engagements de souscription et titres non libérés	-	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	-
Dettes courantes	-	-
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	23 941	199 568
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	3 428	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	27 369	199 568

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 22 980 milliers d'euros.

29.5 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres

de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

NOTE 30

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe FFP, premier actionnaire de Peugeot SA, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations présentées

ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

30.1 INFORMATION SECTORIELLE 2012

(en milliers d'euros)	Groupe PSA		Trésorerie nette		Autres secteurs	Réconciliations	Total
	Peugeot	Citroën	Investissements	Endettement			
Dividendes	-		29 055	-	-	-	29 055
Résultat net sur cessions	-		71 195	-	-	-	71 195
Plus et moins-values latentes	-		(962)	-	155	-	(807)
Produits de l'activité	-		-	-	4 933	-	4 933
Produits des activités ordinaires	-		99 288	-	5 088	-	104 376
Frais d'administration générale	-		(835)	-	(4 129)	(5 414)	(10 378)
Produits de gestion de la trésorerie	-		-	175	-	-	175
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-		(11 378)	-	-	-	(11 378)
Coût de l'endettement financier	-		-	(12 276)	(293)	-	(12 569)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	-		87 075	(12 101)	666	(5 414)	70 226
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(951 214)		(19 762)	-	-	-	(970 976)
Résultat consolidé avant impôt	(951 214)		67 313	(12 101)	666	(5 414)	(900 750)
Impôt sur les résultats	-		-	-	-	31	31
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(951 214)		67 313	(12 101)	666	(5 383)	(900 719)
Actifs sectoriels							
Immobilisations incorporelles et corporelles	-		-	-	32 393	24	32 417
Actifs financiers non courants	1 864 834		1 329 523	-	6	369	3 194 732
Dont participations mises en équivalence	1 864 834		167 709	-	-	-	2 032 543
Impôts différés actifs	-		-	-	-	11 907	11 907
Actifs courants	-		-	5 190	10 893	4 073	20 156
TOTAL DE L'ACTIF	1 864 834		1 329 523	5 190	43 292	16 373	3 259 212
Passifs sectoriels							
Passifs financiers non courants	47 000		52 422	275 498	1 078	-	375 998
Passifs financiers courants	25		-	1 643	8 187	-	9 855
Capitaux propres dont minoritaires	-		-	-	-	2 829 825	2 829 825
Autres passifs	-		-	-	2 226	41 308	43 534
TOTAL DU PASSIF	47 025		52 422	277 141	11 491	2 871 133	3 259 212
INVESTISSEMENTS NETS	102 072		(40 652)		116	22	61 558

30.2 INFORMATION SECTORIELLE 2011

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	42 029	-	-	-	42 029
Résultat net sur cessions	(10 678)	23 876	-	-	-	13 198
Plus et moins-values latentes	-	-	-	(202)	-	(202)
Produits de l'activité	-	-	-	4 670	-	4 670
Produits des activités ordinaires	(10 678)	65 905	-	4 468	-	59 695
Frais d'administration générale	-	(1 077)	-	(4 241)	(5 300)	(10 618)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	193	-	-	193
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(7 043)	-	-	-	(7 043)
Coût de l'endettement financier	-	-	(11 109)	(338)	-	(11 447)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(10 678)	57 785	(10 916)	(111)	(5 300)	30 780
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	135 667	15 182	-	-	-	150 849
Résultat consolidé avant impôt	124 989	72 967	(10 916)	(111)	(5 300)	181 629
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(644)	(644)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	124 989	72 967	(10 916)	(111)	(5 944)	180 985
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 429	17	32 446
Actifs financiers non courants	3 154 621	1 242 682	-	6	117	4 397 426
Dont participations mises en équivalence	3 154 621	195 192	-	-	-	3 349 813
Impôts différés actifs	-	-	-	-	9 372	9 372
Actifs courants	-	-	4 263	11 434	166	15 863
TOTAL DE L'ACTIF	3 154 621	1 242 682	4 263	43 869	9 672	4 455 107
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	68 772	314 587	5 846	-	389 205
Passifs financiers courants	-	-	997	2 220	-	3 217
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	4 016 537	4 016 537
Autres passifs	-	-	-	3 087	43 061	46 148
TOTAL DU PASSIF	-	68 772	315 584	11 153	4 059 598	4 455 107
INVESTISSEMENTS NETS	(18 217)	125 585		264	35	107 667

NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**31.1 ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les transactions avec les entreprises liées se font à prix de marché. Elles concernent :

- les locations et prestations facturées à FFP par Peugeot Citroën Automobiles.

Ces transactions se sont élevées à 274 milliers d'euros en 2012 (2011 : 223 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2012, une dette de 81 milliers d'euros envers Peugeot Citroën Automobiles est comptabilisée dans le poste « Autres dettes » ;

- une location facturée à Gefco par la SCI FFP-Les Grésillons pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier (plate-forme logistique) pour un montant de 1 771 milliers d'euros en 2012 (1 701 milliers d'euros en 2011). Un avis de valeur est effectué annuellement par un expert indépendant.

31.2 PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

NOTE 32 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	635	605
Rémunération des membres des organes de direction	935	936
TOTAL	1 570	1 541

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant total inscrit au bilan est évalué à 79 milliers d'euros fin 2012.

NOTE 33 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	140 000	119 000
Réservations vins primeurs (commandes)	1 423	2 194
Engagements donnés		
Caution donnée sur emprunt	5 500	4 500

AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2012, des emprunts à hauteur de 2 500 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2011 : 600 milliers d'euros).

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- 5 683 192 titres Peugeot SA au profit de BNP Paribas en garantie d'un emprunt contracté par FFP, d'un montant de 47 000 milliers d'euros.

NOTE 34 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		SEC3	
	2012	2011	2012	2011
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	48	57	48	68
Filiales intégrées globalement	13	5	13	10
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	61	62	61	78
	100 %	-	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-
TOTAL	61	62	61	78

NOTE 35 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne :

- ▶ la comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des sociétés mises en équivalence liées à des variations de pourcentage d'intérêt (effets relatifs et dilutifs) telle que décrite dans la note 1.1.C ;
- ▶ la valeur et le cas échéant la dépréciation des participations dans les entreprises associées et les titres disponibles à la vente telles que décrites respectivement dans les notes 1.6.A.a et b et au cas particulier de Peugeot SA dans la note 2.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
Yves Chaumet

MAZARS
Jean Latorzeff

5.2 Comptes sociaux

Compte de résultat	135
Bilan au 31 décembre 2012	136
Tableau de flux de trésorerie	138
Annexe	139
Généralités	139
Note 1 Règles et méthodes comptables	139
Résultat	142
Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité	142
Note 3 Résultat sur titres de participation	142
Note 4 Résultat sur Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	143
Note 5 Résultat sur activité financière et endettement	143
Note 6 Résultat sur administration générale	144
Note 7 Impôt sur les sociétés	144
Bilan	144
Note 8 Immobilisations incorporelles	144
Note 9 Immobilisations corporelles	144
Note 10 Participations et créances rattachées à des participations	145
Note 11 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	146
Note 12 Actif circulant	147
Note 13 Capitaux propres	148
Note 14 Provisions	149
Note 15 Dettes	150
Note 16 Éléments concernant les entreprises liées et les participations	151
Informations complémentaires	151
Note 17 Engagements financiers	151
Note 18 Situation fiscale latente	152
Note 19 Rémunérations des dirigeants	152
Note 20 Effectifs moyens	152
Note 21 Événements postérieurs à la clôture	152
Note 22 Litiges	152
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	153
Filiales et participations au 31 décembre 2012	153
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	154

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	1 570	-
Autres produits de gestion courante	4	4
Produits d'exploitation	1 574	4
Autres achats et charges externes	(3 046)	(4 045)
Impôts, taxes et versements assimilés	(227)	(322)
Salaires et traitements	(1 949)	(1 859)
Charges sociales	(888)	(890)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(78)	(25)
Autres charges	(635)	(605)
Charges d'exploitation	(6 823)	(7 746)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 249)	(7 742)
Produits de participations	5 736	101 705
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	106	5 731
Autres intérêts et produits assimilés	86	65
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 394	76 219
Différences positives de change	2	-
Produits nets sur cessions de TIAP	347	19 149
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	67	127
Produits financiers	15 738	202 995
Dotations aux amortissements et provisions	(3 485)	(4 481)
Intérêts et charges assimilées	(11 229)	(9 379)
Différences négatives de change	(54)	(8 949)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(34)	(10 582)
Charges financières	(14 801)	(33 391)
RÉSULTAT FINANCIER	937	169 604
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(4 311)	161 862
Produits exceptionnels sur opérations en capital	125 175	1 111 647
Autres produits exceptionnels	5	3
Produits exceptionnels	125 180	1 111 650
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(30 272)	(768 064)
Autres charges exceptionnelles	-	(10)
Charges exceptionnelles	(30 272)	(768 074)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	94 908	343 576
Impôts sur les sociétés	(158)	(4 303)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	90 439	501 135

Bilan au 31 décembre 2012

ACTIF

		31/12/2012			31/12/2011
(en milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	76	(58)	18	8
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	9	17	(10)	7	9
Immobilisations financières					
Titres de participation	10	1 215 844	(1 182)	1 214 662	1 123 841
Créances rattachées à des participations	10	154 847	-	154 847	216 429
Total participations		1 370 691	(1 182)	1 369 509	1 340 270
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	131 913	(27 933)	103 980	103 679
Autres immobilisations financières	11	9 954	(290)	9 664	125
Total immobilisations financières		1 512 558	(29 405)	1 483 152	1 444 074
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 512 651	(29 474)	1 483 177	1 444 091
Actif circulant					
Créances	12	4 164	-	4 164	245
Valeurs mobilières de placement	12	4 994	-	4 994	4 106
Disponibilités	12	174	-	174	71
Total trésorerie		5 168	-	5 168	4 178
Charges constatées d'avance	12	57	-	57	133
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 389	-	9 389	4 556
Écart de conversion actif		-	-	-	258
TOTAL DE L'ACTIF		1 522 040	(29 474)	1 492 566	1 448 905

Bilan au 31 décembre 2012

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social	13	25 157	25 157
Prime d'émission, de fusion, d'apport	13	158 410	158 410
Réserve légale	13	2 541	2 541
Autres réserves	13	88 896	88 896
Report à nouveau	13	810 165	336 699
Résultat de l'exercice	13	90 439	501 135
Provisions réglementées	13	984	1 062
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 176 591	1 113 901
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	14	131	318
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	303 668	301 997
Dettes fiscales et sociales	15	689	4 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15	10 999	26 949
Dettes diverses	15	488	723
Produits constatés d'avance	15	-	86
TOTAL DETTES		315 844	334 686
TOTAL DU PASSIF		1 492 566	1 448 905

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	90 439	501 135
Variations nettes des amortissements et provisions	(5 837)	(71 712)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés ⁽¹⁾	(95 216)	(352 150)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	(10 614)	77 273
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 772)	3 617
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	(18 386)	80 890
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(14)	(9)
Acquisitions de titres de participation ⁽²⁾	(115 895)	(1 075 699)
Acquisitions de titres immobilisés	(15 426)	(9 853)
Cessions de titres de participation ⁽³⁾	125 175	1 111 647
Cessions de titres immobilisés ⁽⁴⁾	4 285	80 600
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(1 875)	106 686
Dividendes versés aux actionnaires	(27 670)	(37 733)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	1 000	42 537
Variation nette autres actifs financiers ⁽⁵⁾	61 583	(183 382)
Variation nette autres passifs financiers	(13 661)	(9 532)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	21 252	(188 110)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	991	(534)
Trésorerie au début de l'exercice	4 177	4 711
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	5 168	4 177
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie	4 994	4 106
Disponibilités	174	71
TOTAL	5 168	4 177

En 2011, les apports à FFP INVEST ont été réalisés par échange de titres ou cession par inscription en compte courant. Ces opérations n'ayant donc pas entraîné de mouvements de trésorerie sont néanmoins traduites dans le tableau de flux et détaillées ci-après.

(1) dont plus-values sur opérations d'apport/cession	(383 656)
(2) dont titres FFP INVEST reçus en échange	(916 494)
(3) dont titres de participation apportés ou cédés	1 111 639
(4) dont TIAP apportés ou cédés	4 418
(5) dont prix de cession porté en compte courant	(199 564)

Annexe

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 1 492 566 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 90 439 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recoupements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les notes n° 1 à 22, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 18 mars 2013 par le Conseil d'administration.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, FFP a souscrit à l'augmentation de capital de Peugeot SA à hauteur de 115 855 milliers d'euros et a cédé une partie de ses droits préférentiels de souscription à General Motors pour 54 590 milliers d'euros. Après ces opérations, la participation de FFP dans le groupe PSA Peugeot Citroën ressort à 18,99 %.

Le résultat net de l'exercice est principalement composé de la plus-value nette dégagée par la cession des droits de souscription des titres Peugeot SA à hauteur de 40 882 milliers d'euros, et de l'encaissement du complément de prix de 55 489 milliers d'euros sur les titres DKSH dont la cession est intervenue au cours de l'exercice 2011.

NOTE 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ▶ continuité de l'exploitation ;
- ▶ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ▶ indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs. Les règles d'amortissements sont conformes au règlement CRC 2002-10.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- ▶ immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 3 ans ;
- ▶ immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans,
 - mobilier de bureau : 10 ans.

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

A. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

A. TITRES DE PARTICIPATION COTÉS

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- ▶ évolution des capitaux propres ;
- ▶ changement de la politique de distribution des dividendes ;
- ▶ évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...) ;
- ▶ perspectives d'avenir ;
- ▶ baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué), notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

B. TITRES DE PARTICIPATION NON COTÉS

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- ▶ les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- ▶ pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs,
 - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif,
 - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP,
 - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

B. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- ▶ les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- ▶ les titres de sociétés non cotées, sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. *supra*) ;
- ▶ les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

C. Autres immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

D. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales et, éventuellement, des dividendes à recevoir.

1.3 CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et, le cas échéant, hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

1.5 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Elles comprennent principalement la contrepartie de la valeur des titres de participation acquis en remploi de plus-values (régime antérieur à 1965, article 40 du CGI).

1.6 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

A. Indemnités de départ

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2012, la valeur d'actif des fonds dépassant le montant des engagements ; l'excédent est comptabilisé en charges constatées d'avance et s'élève à 49 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

B. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance. Le montant résiduel non couvert s'élève, au 31 décembre 2012, à 125 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

1.7 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de trois à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 1 mois à un an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale y compris les intérêts courus à la date de clôture.

En ce qui concerne les emprunts en devises, on se reportera au paragraphe I.

1.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

1.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

1.10 ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement de 200 milliers d'euros a été effectué lors de la mise en place du contrat. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

1.11 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2012, FFP a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société FFP, est composé :

- ▶ de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- ▶ du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

1.12 CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 SYNTHÈSE RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011
Titres de participation	3	105 441	501 199
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	710	20 346
Résultat sur activité financière et endettement	5	(12 119)	(10 908)
Administration générale	6	(3 434)	(5 198)
RÉSULTAT BRUT (AVANT IS)		90 597	505 439
Impôts sur les sociétés	7	(158)	(4 303)
RÉSULTAT NET		90 439	501 135

NOTE 3 RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dividendes		
Peugeot SA	-	56 972
HIT	-	8 527
Zodiac Aerospace	-	3 303
SEB SA	-	2 979
Compagnie Industrielle de Delle	-	1 526
DKSH	-	18 819
Simante SL	-	3 647
Holding Reinier	-	484
LISI	-	578
IDI	-	835
IDI Emerging Markets I	-	1 817
Linedata Services	386	679
ORPEA	-	587
Immobilière Dassault	-	97
Total	386	100 850
Intérêts des avances en comptes courants	5 350	855
Plus-values sur cessions	96 371	400 415
Total des produits	102 107	502 119
Honoraires	(471)	(173)
Intérêts sur avances en comptes courants	-	(507)
Frais sur titres	-	(682)
Moins-values sur cessions	(1 468)	(56 831)
Total des charges	(1 939)	(58 194)
RÉSULTAT BRUT	100 168	443 926
Provisions		
constituées (-)	-	-
reprises (+)	5 273	57 273
RÉSULTAT	105 441	501 199

NOTE 4 **RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dividendes et intérêts	16	4 126
Plus-values sur cessions	347	19 149
Revenus OCEANE FAURECIA	91	1 603
Total des produits	453	24 878
Moins-values sur cessions	(34)	(10 582)
Frais sur titres	(89)	(117)
Total des charges	(122)	(10 699)
RÉSULTAT BRUT	331	14 179
Provisions		
constituées (-)	(3 485)	(4 481)
reprises (+)	3 863	10 648
RÉSULTAT	710	20 346

NOTE 5 **RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT**

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeurs mobilières de placement		
Plus-values sur cessions	67	127
Gains de change	2	-
Autres produits financiers	88	66
Total des produits	157	194
Lignes de crédit		
Charges d'intérêts	(11 229)	(8 872)
Commissions et frais	(1 251)	(1 579)
Pertes de change	(54)	(8 949)
Total des charges	(12 534)	(19 400)
RÉSULTAT BRUT	(12 377)	(19 206)
Provisions		
constituées (-) ⁽¹⁾	-	-
reprises (+) ⁽¹⁾	258	8 298
RÉSULTAT	(12 119)	(10 908)

(1) Dont provision pour perte de change

258

8 298

5.2

NOTE 6 **RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Prestations de services	1 570	-
Total des produits	1 570	-
Personnel	(3 144)	(3 036)
Autres charges externes	(1 230)	(1 494)
Impôts et taxes	8	(55)
Jetons de présence	(635)	(605)
Dotations aux amortissements	(7)	(6)
Provision nette pour investissement	4	(3)
Total des charges	(5 004)	(5 198)
RÉSULTAT	(3 434)	(5 198)

NOTE 7 **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Impôt des filiales	198	-
Impôt dû au titre de l'exercice	(356)	(4 303)
RÉSULTAT	(158)	(4 303)

NOTE 8 **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 76 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2012 à hauteur de 58 milliers d'euros.

NOTE 9 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Ce poste comprend du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur brute de 17 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2012 pour 10 milliers d'euros.

NOTE 10 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

10.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Titres cotés								
Peugeot SA	67 372 689	18,99	4,37	294 154	-	-	294 154	192 082
Linedata Services	322 300	4,12	16,00	5 157	3 975	(1 182)	3 975	15 265
Zodiac Aerospace	500		78,99	39	-	-	39	-
Titres non cotés								
FFP INVEST	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS				1 215 844		(1 182)	1 214 662	1 123 841
FFP INVEST				154 847		-	154 847	216 045
Produits à recevoir				-		-	-	384
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				154 847		-	154 847	216 429
TOTAL PARTICIPATIONS				1 370 691		(1 182)	1 369 509	1 340 270

10.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Titres cotés								
Peugeot SA	53 363 574	192 082	14 009 115	115 855		(13 784)	67 372 689	294 154
Linedata Services	1 357 500	21 720		-	(1 035 200)	(16 563)	322 300	5 157
Zodiac Aerospace		-	500	39		-	500	39
Titres non cotés								
FFP INVEST	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		1 130 296		115 895		(30 347)		1 215 844
FFP INVEST		216 045		-		(61 199)		154 847
Produits à recevoir		384		-		(384)		-
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		216 429		-		(61 583)		154 847
TOTAL PARTICIPATIONS		1 346 725		115 895		(91 929)		1 370 691

NOTE 11

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

11.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds LBO Français	69 977	69 176	(10 480)	59 497	59 873
Co-investissements	21 609	9 895	(11 714)	9 895	8 429
Fonds pays émergents	30 550	26 671	(5 673)	24 877	24 454
Autres fonds	9 769	11 709	(59)	9 710	10 923
Total fonds de capital-investissement	131 905	117 451	(27 926)	103 980	103 679
Autres	8	-	(8)	-	-
Total autres placements	8	-	(8)	-	-
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	131 913	117 451	(27 933)	103 980	103 679
OCEANE FAURECIA	9 740	9 450	(290)	9 450	-
Intérêts courus sur OCEANE FAURECIA	91	91	-	91	-
Dépôt de garantie	63	63	-	63	60
Contrat de liquidité	60	62	-	60	65
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 954	9 665	(290)	9 664	125
TOTAL	141 867	127 116	(28 223)	113 644	103 804

11.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds LBO Français	69 718	271	(12)	69 977
Co-investissements	21 609	-	-	21 609
Fonds pays émergents	29 524	3 821	(2 794)	30 550
Autres fonds	11 422	362	(2 016)	9 769
Total fonds de capital-investissement	132 273	4 454	(4 822)	131 905
Autres	8	-	-	8
Total autres placements	8	-	-	8
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	132 281	4 454	(4 822)	131 913
OCEANE FAURECIA	-	9 740	-	9 740
Intérêts courus sur OCEANE FAURECIA	-	91	-	91
Dépôt de garantie	60	2	-	63
Contrat de liquidité	65	1 232	(1 236)	60
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	125	11 065	(1 236)	9 954
TOTAL	132 406	15 519	(6 058)	141 867

11.3 VALEURS ESTIMATIVES DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds LBO Français	69 718	59 873	70 011	69 977	59 497	69 176
Co-investissements	21 609	8 429	8 429	21 609	9 895	9 895
Fonds pays émergents	29 524	24 454	26 936	30 550	24 877	26 671
Autres fonds	11 422	10 923	12 362	9 769	9 710	11 709
Total fonds de capital-investissement	132 273	103 679	117 738	131 905	103 980	117 451
Autres	8	-	-	8	-	-
Total autres placements	8	-	-	8	-	-
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	132 281	103 679	117 738	131 913	103 980	117 451
OCEANE FAURECIA	-	-	-	9 740	9 450	9 450
Intérêts courus sur OCEANE FAURECIA	-	-	-	91	91	91
Dépôt de garantie	60	60	60	63	63	63
Contrat de liquidité	65	65	65	60	60	62
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	125	125	125	9 954	9 664	9 665
TOTAL	132 406	103 804	117 863	141 867	113 644	127 116

NOTE 12 ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
État - Impôt sur les sociétés	3 970	-	3 970	212
État - Autres	29	-	29	-
Comptes courants IS Filiales	148	-	148	-
Autres créances	17	-	17	33
	4 164	-	4 164	245
Valeurs mobilières de placement				
Placements de trésorerie ⁽¹⁾	4 994	-	4 994	4 106
Disponibilités				
Banques	174	-	174	71
Charges constatées d'avance	57	-	57	133
TOTAL	9 389	-	9 389	4 556

(1) Les placements de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM monétaires régulières et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

NOTE 13 **CAPITAUX PROPRES****13.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<i>(en nombre d'actions)</i>	2012	2011
Capital social au début de l'exercice	25 157 273	25 159 073
Réduction de capital par annulation d'actions	-	(1 800)
Capital social à la fin de l'exercice	25 157 273	25 157 273

Au 31 décembre 2012, le capital social de la société FFP se compose de 25 157 273 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

En 2011, la réduction de capital par annulation d'actions résulte de la décision du Conseil d'administration du 8 mars 2011.

13.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2011	Décision d'affectation de l'AGO du 15/05/2012	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2012
Capital social	25 157	-	-	-	25 157
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	88 896	-	-	-	88 896
Report à nouveau	336 699	473 466	-	-	810 165
Résultat de l'exercice	501 135	(501 135)	-	90 439	90 439
Provisions réglementées	1 062	-	-	(79)	984
TOTAL	1 113 901	(27 670) ⁽¹⁾	-	90 360	1 176 591

(1) Dividende de 1,10 euro par action correspondant à 25 154 373 actions, hors actions détenues par la société à la date de distribution.

NOTE 14 PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À l'actif					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Titres de participation	6 455	-	(4 923)	(350)	1 182
Total titres de participation	6 455	-	(4 923)	(350)	1 182
Fonds de capital-investissement					
Fonds LBO Français	9 845	898	-	(263)	10 480
Co-investissements	13 180	738	-	(2 205)	11 714
Fonds pays émergents	5 069	1 555	-	(951)	5 673
Autres fonds	500	4	-	(444)	59
	28 594	3 195	-	(3 863)	27 926
Autres placements					
Autres	8	-	-	-	8
	8	-	-	-	8
Total TIAP	28 602	3 195	-	(3 863)	27 933
Autres immobilisations financières					
OCEANE FAURECIA	-	290	-	-	290
	-	290	-	-	290
TOTAL ACTIF	35 057	3 485	(4 923)	(4 213)	29 405
Au passif					
Provisions réglementées					
Remploi de plus-values (s'applique à 1 706 072 actions Peugeot SA)	1 044	-	(75)	-	969
Pour investissement	19	-	-	(4)	15
	1 062	-	(75)	(4)	984
Provisions pour risques					
Pour risques de change	258	-	-	(258)	-
Pour engagements de retraite	55	70	-	-	125
Pour engagements de médailles du travail	5	1	-	-	6
	318	71	-	(258)	131
TOTAL PASSIF	1 380	71	(75)	(262)	1 115
TOTAL GÉNÉRAL	36 437	3 556	(4 998)	(4 475)	30 520
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		71	-	-	
Financières		3 485	(4 923)	(4 471)	
Exceptionnelles		-	-	(4)	
Autres		-	(75)	-	

NOTE 15 DETTES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (Capital & Intérêts courus) ^{(1) (2)}	256 643	301 997
Autres emprunts (Capital & Intérêts courus)	47 025	-
	303 668	301 997
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	279	318
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256	256
État - Impôt sur les sociétés	-	4 303
État - TVA	121	-
État - Autres	34	54
	689	4 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres & fonds de capital-investissement	10 999	26 949
Autres dettes		
Comptes courants IS Filiales	199	-
Autres créiteurs divers	289	723
	488	723
Produits constatés d'avance	-	86
TOTAL	315 844	334 686

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 395 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 255 000 milliers d'euros.

ÉCHÉANCES DES EMPRUNTS ET DES DETTES

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	1 668	302 000	-	303 668
Dettes fiscales et sociales	689	-	-	689
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	10 999	-	10 999
Autres dettes	488	-	-	488
TOTAL	2 845	312 999	-	315 844

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.

NOTE 16 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	1 210 648	4 014	1 108 576	15 265
Créances rattachées à des participations	154 847	-	216 429	-
Autres immobilisations financières	9 541	-	-	-
Créances	148	-	-	-
Passif				
Autres dettes	199	-	-	-
Postes du compte de résultat				
Prestations de services	1 570	-	-	-
Produits de participation	5 350	386	64 062	37 643
Autres produits financiers	91	-	1 603	-
Reprises sur provisions	-	5 273	42 500	14 773
Dotations aux provisions	290	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	(507)	-

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du groupe FFP, y compris les sociétés mises en équivalence.

NOTE 17 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées	140 000	119 000
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	23 762	29 289
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
■ Échange de conditions d'intérêts	280 000	180 000
Opérations de couverture de change		
■ Achat à terme de devises	65	3 428
TOTAL	280 065	183 428

AUTRES ENGAGEMENTS

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- 5 683 192 titres Peugeot SA au profit de BNP Paribas en garantie d'un emprunt contracté par FFP, d'un montant de 47 000 milliers d'euros.

NOTE 18 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 1 688 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

A contrario, les déficits des filiales utilisés par le groupe d'intégration fiscale et qui restent opposables à la société tête de groupe de l'intégration entraînent une charge latente d'impôt différé de 564,9 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 19 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	635	605
Rémunérations des membres des organes de direction	935	936
TOTAL	1 570	1 541

NOTE 20 EFFECTIFS MOYENS

(en nombre)

	2012	2011
Cadres	12	10
Etams	2	3
TOTAL	14	12

NOTE 21 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 22 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social	25 157 273	25 157 273	25 159 073	25 159 073	25 408 000
b - Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	25 157 273	25 157 273	25 159 073	25 159 073	25 408 000
II - Résultat global des opérations					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	1 570 000	-	-	-	-
2. Autres produits de l'activité courante ⁽²⁾	5 999 679	107 631 005	77 621 291	23 286 042	105 682 849
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽³⁾	84 761 072	433 728 280	67 916 624	2 167 304	102 967 611
c - Impôt sur les bénéfices	(158 304)	(4 303 322)	(32)	206 810	5 581 930
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	90 438 516	501 135 436	84 210 913	(28 715 603)	20 892 073
e - Montant des bénéfices distribués		27 669 810	37 733 284	17 608 384	17 608 070
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	3,36	17,06	2,70	0,09	4,27
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3,59	19,92	3,35	(1,14)	0,82
c - Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel		1,10	1,50	0,70	0,70
IV - Personnel					
a - Nombre de salariés ⁽⁴⁾	14	13	12	12	11
b - Montant de la masse salariale	1 914 415	1 836 418	1 536 509	1 419 541	1 398 701
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	923 189	912 990	757 138	626 452	638 875

(1) Division de la valeur nominale de l'action par deux le 2 juillet 2007.

(2) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(3) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(4) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Sociétés				Valeur brute	Valeur nette					
Participations à 50 % et plus										
FFP INVEST 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	541 011	375 881	100,00	916 494	916 494	154 847	-	-	(22 019)	-
Participations de 10 % à 50 %										
Peugeot SA 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	354 849	9 302 765	18,99	294 154	294 154	-	-	101 800	61 214	-
Participations inférieures à 10 %										
Sociétés françaises (ensemble)				5 196	4 014	-	-			386

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire des titres de participations et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille déterminée selon une approche multicritères telle que décrite respectivement dans les notes 1 B.1 et 1.B.2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

SEC3
Yves Chaumet

MAZARS
Jean Latorzeff

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2013

6.1	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	156
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	158
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2013	160

6.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC DES MANDATAIRES SOCIAUX ET AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT UN DIRIGEANT COMMUN

► Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA

Administrateurs concernés : Monsieur Robert Peugeot, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Monsieur Jean-Philippe Peugeot, Monsieur Thierry Peugeot, Monsieur Philippe Poinso

Suite à l'augmentation de capital de la société Peugeot SA, votre Conseil d'administration du 15 mai 2012 a autorisé la signature de nouveaux engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA.

Ces engagements de conservation :

- sont soumis aux dispositions des articles 787 B ou 885 I bis du Code général des impôts,
- ont été conclus conjointement par votre société, la société Etablissements Peugeot Frères représentée par Monsieur Jean-Philippe Peugeot, la société Maillot I représentée par Monsieur Jean-Philippe Peugeot, la société SAPAR représentée par Monsieur Philippe Poinso, Monsieur Thierry Peugeot, Monsieur Jean Philippe Peugeot, Monsieur Robert Peugeot, Madame Marie Hélène Roncoroni, ainsi que par Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA,
- portent sur un nombre d'actions Peugeot SA variant entre 75 200 875 et 85 846 345 et notamment sur les actions Peugeot SA détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 52 940 846 et 63 586 316,
- ont été pris pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement. A l'expiration du terme prévu, ils prendront fin sauf renouvellement express constaté par avenant signé et enregistré antérieurement.

Ces engagements ont été signés les 28 juin 2012 ou 19 décembre 2012 et soumis à la formalité de l'enregistrement.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC UN MANDATAIRE SOCIAL ET AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

- Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot S.A. signé conjointement par votre société avec la société Etablissements Peugeot Frères et la société Maillot I, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot.

Votre Conseil d'administration du 18 novembre 2010 a autorisé la signature de plusieurs engagements collectifs de conservation des titres de la société Peugeot SA.

Ces engagements de conservation :

- sont soumis aux dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code général des impôts,
- ont été conclus conjointement par votre société et les sociétés Etablissements Peugeot Frères, Maillot I, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de président du Conseil de surveillance de Peugeot SA,
- portent sur un nombre d'actions Peugeot SA variant entre 59 207 038 et 70 909 498 titres et notamment sur les actions détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 40 090 278 et 51 792 738,

Aux termes d'avenants en date du 19 décembre 2012, il a été prévu que lesdits engagements collectifs de conservation, pour ceux signés dans le cadre de l'article 885 bis I du CGI, seront tacitement renouvelés d'année en année, sauf dénonciation par l'un des signataires à l'expiration du délai de deux années à compter de la signature de l'engagement.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS :

Cession de 6 670 000 actions de la société DKSH au profit de la société FFP INVEST.

Votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a autorisé la cession de 6 670 000 actions de la société DKSH HOLDING AG au profit de FFP INVEST pour un montant de 199 564 399 €. Ce montant a été déterminé sur la base du rapport d'un Expert indépendant. Aux termes du contrat de cession signé le 13 décembre 2011, un complément de prix est susceptible d'être versé dans l'hypothèse où ladite société serait admise aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger au sens de l'article L. 421-1 du Code monétaire et financier entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014.

La société DKSH HOLDING AG ayant fait l'objet de cette admission au cours de l'année 2012, un complément de prix, calculé conformément aux dispositions contenues dans le contrat de cession, d'un montant de 55 489 158 €, a été versé par la société FFP INVEST en 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC LES DIRIGEANTS :

- Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Alain Chagnon.

Votre Conseil d'administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général Délégué de votre société, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considéré comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le Groupe PSA comme salarié ;
- sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage auprès de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de dix-huit mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les dix-huit premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Courbevoie et Paris, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Jean Latorzeff

SEC3
Yves Chaumet

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012 :

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes	11 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	10 000 000 €	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	12 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public avec droit de priorité	13 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé	14 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation	15 ^{ème}	26 mois	15/07/2014		Aucune

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2013
**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale
au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital**

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
15/05/2012	Autorisation à consentir au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société	16 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	Dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 20 ^{ème} résolution	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	17 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	Dans la limite de 10 % du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 20 ^{ème} résolution	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société	18 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	10 000 000 €	Aucune
15/05/2012	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe	19 ^{ème}	26 mois	15/07/2014	500 000 €	Aucune
15/05/2012	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence	20 ^{ème}	26 mois	15/07/2012	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune

6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2013

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2012, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 90 438 516,12 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par :

- ▶ le bénéfice net de l'exercice de : 90 438 516,12 €,
- ▶ augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de : 810 164 848,98 €,
- ▶ s'élève à : 900 603 365,10 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ce bénéfice distribuable de la façon suivante :

- ▶ au poste « autres réserves » : 845 000 000,00 €,
- ▶ au poste « report à nouveau » : 55 603 365,10 €.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 243 bis du Code général des impôts, au titre des 3 exercices précédents :

Tableau des distributions de dividendes des 3 derniers exercices

	2011	2010	2009
Nombre d'actions	25 157 273	25 159 073	25 159 073
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
dividende distribué	1,10 €	1,50 €	0,70 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les conventions dont il est fait état.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les engagements de conservation de titres dont il est fait état dans ce rapport, lesquels ont été préalablement autorisés par le Conseil d'administration.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christian Peugeot)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, sous réserve de l'approbation de la neuvième résolution qui suit, de renouveler le mandat d'administrateur de M. Christian Peugeot pour une durée de quatre ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Xavier Peugeot)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, sous réserve de l'approbation de la 9^{ème} résolution qui suit, de renouveler le mandat d'administrateur de M. Xavier Peugeot pour une durée de quatre ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 100 € par action soit un prix global maximum de 251 572 700 €)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- ▶ l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- ▶ l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- ▶ l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ▶ l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la 10^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, ce qui correspond à 2 515 727 actions de 1 euro de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions autodétenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions autodétenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 251 572 700 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 100 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- ▶ de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- ▶ de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Réduction de la durée des mandats des administrateurs de six à quatre ans et modification corrélative de l'article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de réduire la durée des mandats des administrateurs pour la ramener de six à quatre ans. Il est ici précisé que la durée des mandats des administrateurs dont le renouvellement est proposé cette année, sous les 6^{ème} et 7^{ème} résolutions qui précèdent, serait ramenée à quatre ans. En revanche, celle des administrateurs actuellement en fonction demeure inchangée.

L'Assemblée Générale décide ainsi de modifier l'article 9 des statuts, comme suit :

« Article 9 - Administration -

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 12 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour quatre ans. »

(...)

Le reste de l'article demeure inchangé.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Informations des actionnaires	164
7.2	Responsable du Document de référence	164
7.3	Responsable du contrôle des comptes	165
7.4	Table de concordance du Document de référence	166
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	169

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabillet de Poncheville

Directeur Juridique

Tél. : 01 40 66 53 40

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : thierry.deponcheville@mpsa.com

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

Sébastien Coquard

Directeur des Investissements

Tél. : 01 40 66 45 79

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : sebastien.coquard@mpsa.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site Internet de la société (www.groupe-ffp.fr).

7.2 Responsable du Document de référence

Déclaration du responsable du Document de référence

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INCLUANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONTENANT LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF, ET IDENTIFIÉES DANS LA TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Robert Peugeot

Président-Directeur Général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Représenté par M. Jean Latorzeff

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEC3

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Représenté par M. Yves Chaumet

Date de première nomination : 24 juin 2008 (suite à l'approbation par la société de la décision de la société Audit de France – SODIP de transférer, comme suite à sa scission, son mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire à la société SEC3).

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Franck Boyer

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

M. Jean-Philippe Horen

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

7.4 Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Responsable du Document de référence	164
1.2.	Déclaration des personnes responsables	164
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	165
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non re-désignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques	6 - 83 153
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	77 à 79
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	8
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	72
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	72
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	72
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	72 - 164
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	8 - 14 - 74 - 80 - 81
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	74 - 81
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	N/A
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	80 - 81 - 131 - 152
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	7 - 14 à 27 - 74
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	7 - 14 à 27
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	74
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	80
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description de l'émetteur	10
7.2.	Liste des filiales	10
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	28

N/A : non applicable.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	75 à 77
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	75 à 77
9.2.2.	Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	75 à 77
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux	112 - 113 - 148
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	76 - 90 - 138
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	114 à 117 - 125 - 126 - 150
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	125 - 126
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	130 - 151
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	80
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	30 - 31 - 39 - 54 - 59
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	52
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	49 à 51 - 130 - 152
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	118
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	39
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	52
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	31 - 34 - 36 - 56 à 58
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	52
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	28 - 152 - 153
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	51 - 66
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	66
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	68
18.3.	Contrôle de l'émetteur	67
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	72
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	52 - 130 - 151

N/A : non applicable.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	6 - 85 - 133 - 153
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	85 - 133
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	132 - 154
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	156 - 157
20.4.3.	<i>Informations financières du Document de référence non tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2012
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	70
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	79
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	74
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions</i>	66 - 148
21.1.2.	<i>Existence d'actions non représentatives du capital</i>	N/A
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	71 - 113
21.1.4.	<i>Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	N/A
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	68
21.1.6.	<i>Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A
21.1.7.	<i>Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	66
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	<i>Description de l'objet social de l'émetteur</i>	72
21.2.2.	<i>Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	31
21.2.3.	<i>Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	67
21.2.4.	<i>Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	68
21.2.5.	<i>Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales</i>	68
21.2.6.	<i>Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	71
21.2.7.	<i>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	66
21.2.8.	<i>Description des conditions régissant les modifications du capital</i>	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	80 - 125 - 126 - 127
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	164
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	14

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
1. COMPTES ANNUELS (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	133
2. COMPTES CONSOLIDÉS (ARTICLE 222-3-2° DU RÈGLEMENT AMF)	85
3. RAPPORT DE GESTION, COMPORTANT :	
En application de l'article 222-3-3° du règlement AMF :	
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	76 - 77
■ la description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (article L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	77 à 79 - 123 à 127
■ indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	126 - 127
■ la structure du capital de la société (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	66 - 148
■ les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (article L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
■ les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (article L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	66 - 67
■ la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (article L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
■ les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (article L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
■ les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (article L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	63 - 69
■ les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (article L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	31
■ les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (article L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	30 - 32 - 56
■ les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (article L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	63 - 69
■ les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (article L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	N/A
■ le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	71
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (article L. 225-100-2 du Code de commerce)	75 - 76
■ information sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce)	80

N/A : non applicable.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
En application des réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :	
■ la participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	66
■ la rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	49 - 130 - 152
■ les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	39
■ les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	28
■ la description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	28
■ l'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce)	14 - 74
■ l'indication des franchissements de seuil et la répartition du capital (article L. 233-13 du Code de commerce)	66
■ le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce)	158
■ le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	52
■ le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	53
4. PERSONNES RESPONSABLES (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	
■ personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	164
■ déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	164
5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	
■ rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	154
■ rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	132



Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de source contrôlées.

Conception & réalisation  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80



<http://www.groupe-ffp.fr>